

Réunion de Bureau

Aix-sur-Vienne
 Beynac
 Boisseuil
 Bosmie-l'Aiguille
 Burgnac
 Bussière-Galant
 Chaillac-sur-Vienne
 Château-Chervix
 Châlus
 Cognac-la-Forêt
 Condat-sur-Vienne
 Coussac-Bonneval
 Feytiat
 Flavignac
 Glandon
 Glanges
 Gorre
 Isle
 Janailhac
 Jourgnac
 La Chapelle Montbrandeix
 La Meyze
 La Porcherie
 La Roche-l'Abeille
 Ladignac le Long
 Lavignac
 Le Vigen
 Les Cars
 Magnac Bourg
 Marval
 Meilhac
 Meuzac
 Nexon
 Oradour-sur-Glane
 Pageas
 Panazol
 Pensol
 Pierre-Bufferie
 Rilhac-Lastours
 Royères
 Saint-Auvent
 Saint-Brice-sur-Vienne
 Saint-Cyr
 Sainte-Marie-de-Vaux
 Saint-Genest-sur-Roselle
 Saint-Germain-les-Belles
 Saint-Hilaire-Bonneval
 Saint-Jean-Ligoure
 Saint-Just-le-Martel
 Saint-Laurent-sur-Gorre
 Saint-Martin-de-Jussac
 Saint-Martin-le-Vieux
 Saint-Mathieu
 Saint-Maurice-les-Brousses
 Saint-Priest-Ligoure
 Saint-Priest-sous-Aixe
 Saint-Victorien
 Saint-Vitte-sur-Briance
 Saint-Yrieix-la-Perche
 Saint-Yrieix-sous-Aixe
 Séreilhac
 Solignac
 Verneuil-sur-Vienne
 Vicq sur Breuilh



L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !

Mardi 08 septembre – 18h00 - Siège VBG

Table des Matières

I. Désignation du secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau.....	1
A. Désignation du secrétaire de séance	1
B. Approbation du procès-verbal du Bureau.....	1
II. Demandes de subventions.....	2
A. Travaux d'interconnexion et de sécurisation de la commune de la Porcherie – Programmes 2027-2028	2
B. Travaux d'interconnexion et de sécurisation de la distribution d'eau potable sur l'ex SIAEP de Nexon – interconnexion entre l'UDI de la Briance et l'UDI de la Croix de Valette (Nexon)– Programmes 2027-2028.....	6
C. Gestion de crise « Briance » face au changement climatique – Interconnexion de secours pour assurer le maintien de l'approvisionnement en eau potable en cas de restriction ou d'arrêt de prélèvement d'eaux brutes en Briance – Programmes 2027-2028.....	15
D. Travaux d'interconnexion et de sécurisation du réseau de distribution d'eau potable entre les communes de Burgnac et de Bosmie- l'Aiguille – Programmes 2027-2028.....	24
E. Mise en place d'actions correctives pour lutter contre les CVM sur le territoire syndical » - « Campagnes d'analyses, Travaux de renouvellement des conduites PVC collé posées avant 1980 relarguant des CVM » - Communes de La Chapelle Montbrandeix, Marval, Pensol et Oradour sur Glane – Programmes 2027-2028.....	26
F. Travaux de dévoiement et de restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur le secteur du « Coux » - Commune de MARVAL – Programme 2027	34
G. Renforcement du stockage d'eau traitée au niveau de l'interconnexion de l'UDI de Lanaud et de l'UDI Briance pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable du Syndicat Vienne Briance Gorre Face au changement climatique - Projet de construction d'une bache de stockage d'eau traitée de 3000 m3 de capacité utile et d'une station de reprise - commune de Solignac - lieu-dit « Pouzol » - Programmes 2027-2029	35
H. Demande de subventions pour les travaux de dévoiement et de restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur les secteurs de « La Croix – Les Jarosses » - Commune de MEUZAC – Programme 2027	54

I. Désignation du secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de désigner comme secrétaire de séance

B. Approbation du procès-verbal du Bureau

La dernière réunion du Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE a eu lieu le mardi 23 juin 2026 au siège du Syndicat, allée Georges Cuvier à AIXE SUR VIENNE.

Le procès-verbal, élaboré sous la surveillance du secrétaire de séance, Madame Gwenaëlle PAILLOT, déléguée titulaire de la commune de SAINT-MATHIEU a été adressé à l'issue de la réunion, à chacun des membres du Bureau.

Au cours de cette instance, la délibération suivante a été prise :

- 2026-09 : Demande de subvention : travaux d'extension de renforcement et de sécurisation de la distribution d'eau potable « Avenue Louis Pasteur / RN 21 » - commune d'AIXE SUR VIENNE – programmes 2026-2027
- 2026-10 : Demande de subvention : travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable « Grange Neuve / RD 59 » - commune de RILHAC LASTOURS – programme 2027
- 2026-11 : Ressources humaines : création d'un poste permanent à la suite de réussite au concours et approbation du nouveau tableau des effectifs

A ce jour, aucune remarque particulière sur le contenu de ce document n'a été signalée oralement ou par écrit. Le Président demande donc aux membres présents s'ils en ont à formuler en séance, avant de faire procéder à son adoption.

II. Demandes de subventions

A. Travaux d'interconnexion et de sécurisation de la commune de la Porcherie – Programmes 2027-2028

En juillet 2026, la France comptait la majorité des départements en alerte sécheresse. La Haute Vienne a connu depuis cinq années consécutives des sécheresses estivales, ayant donné lieu à des restrictions d'eau de plus en plus importantes.

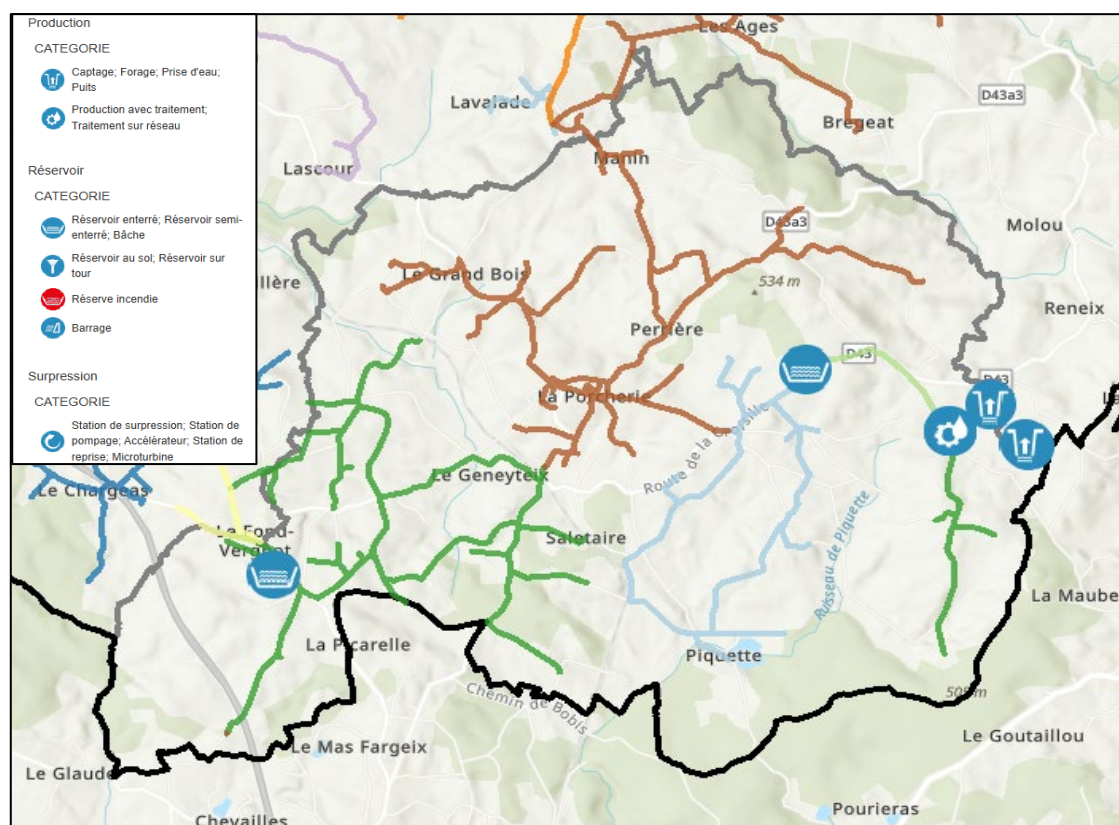
Les différents comités sécheresse et les actualités présentent une situation de plus en plus dégradée des ressources en eau avec une situation très particulière sur cette année 2026. Nous pouvons constater que les crises ne sont pas anticipées mais subies (manque d'eau, rupture de pompe, effondrement et dégradation d'ouvrages) générant ainsi, dans l'urgence, des surcoûts d'investissement importants (achat d'eau, coût de régénération des forages excessifs, création de nouveaux ouvrages).

Jusqu'à présent, le Syndicat VBG a pu maintenir une production d'eau potable suffisante pour répondre aux besoins des abonnés du fait du maintien des débits de prélèvements autorisés mais face au changement climatique des actions doivent être engagées pour anticiper un manque éventuel de « disponibilité » de la ressource pouvant entraîner une rupture d'approvisionnement en eau.

Pour répondre à des enjeux de continuité de service et ainsi anticiper les conséquences résultantes de la sécheresse, le SMAEP Vienne Briance Gorre a donc simulé un scénario de crise « effondrement de la capacité de production des ressources en eau souterraine » afin d'établir un protocole de crise tenant compte des capacités hydrauliques des interconnexions existantes et à créer ainsi que des excédents de production pouvant être transférés. Cela a permis de mettre en évidence la nécessité de créer une interconnexion avec le réservoir de tête de la commune de LA PORCHERIE pour bénéficier d'un complément de ressource en quantité suffisante pour palier à un arrêt de la production des captages de CIRAT.

Le réseau d'eau potable de La Porcherie est actuellement alimenté par les captages de Cirat situés à l'est de la commune. Les eaux brutes collectées sont traitées via une station de neutralisation appelée Vallée de La Vergne. A proximité de cette station de traitement se trouve une station de pompage de 50 m³. Les eaux traitées sont ensuite refoulées, d'une part vers le réservoir de Cirat de 25 m³, et d'autre part, vers le réservoir de La Borie de 100 m³.

Le réservoir de La Borie est le réservoir de tête (521 m). Il permet de desservir l'ensemble de la commune et alimente le réservoir de Beausoleil de 100 m³ (510 m).



Problématiques qualité et quantité

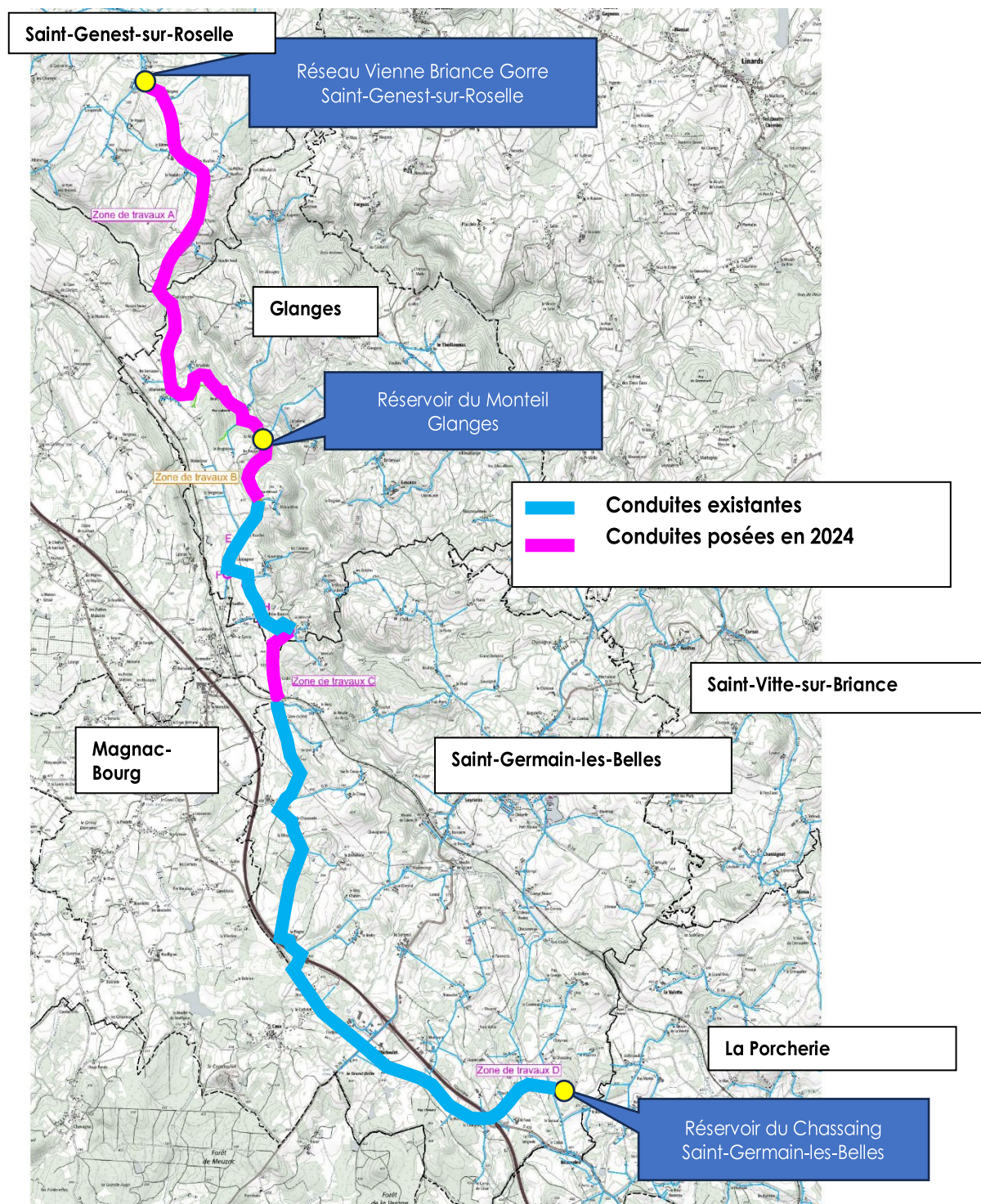
Le réseau est actuellement uniquement desservi par les ressources de Cirat. Par ailleurs, des traces de déséthyl-atrazine ont été détectés sur cette ressource.

L'objectif du projet est de sécuriser l'alimentation en eau potable sur le secteur de La Porcherie depuis l'UDI de Panazol via la station du Monteil située à Glanges. Il est à noter également la sécurisation des communes de Saint Germain Les Belles, Saint Vitte sur Briance et Magnac Bourg.

Ces travaux d'interconnexion et de sécurisation viennent en complément des travaux réalisés en 2024 avec la sécurisation de l'UDI de la Grillère par l'UDI de LANAUD.

Présentation du tracé d'interconnexion réalisée en 2024:

Les travaux consistaient en la pose de 9725 ml de conduites : 8875 ml de conduites en fonte DN 110 mm et de 850 ml de conduites en fonte DN 90 mm.

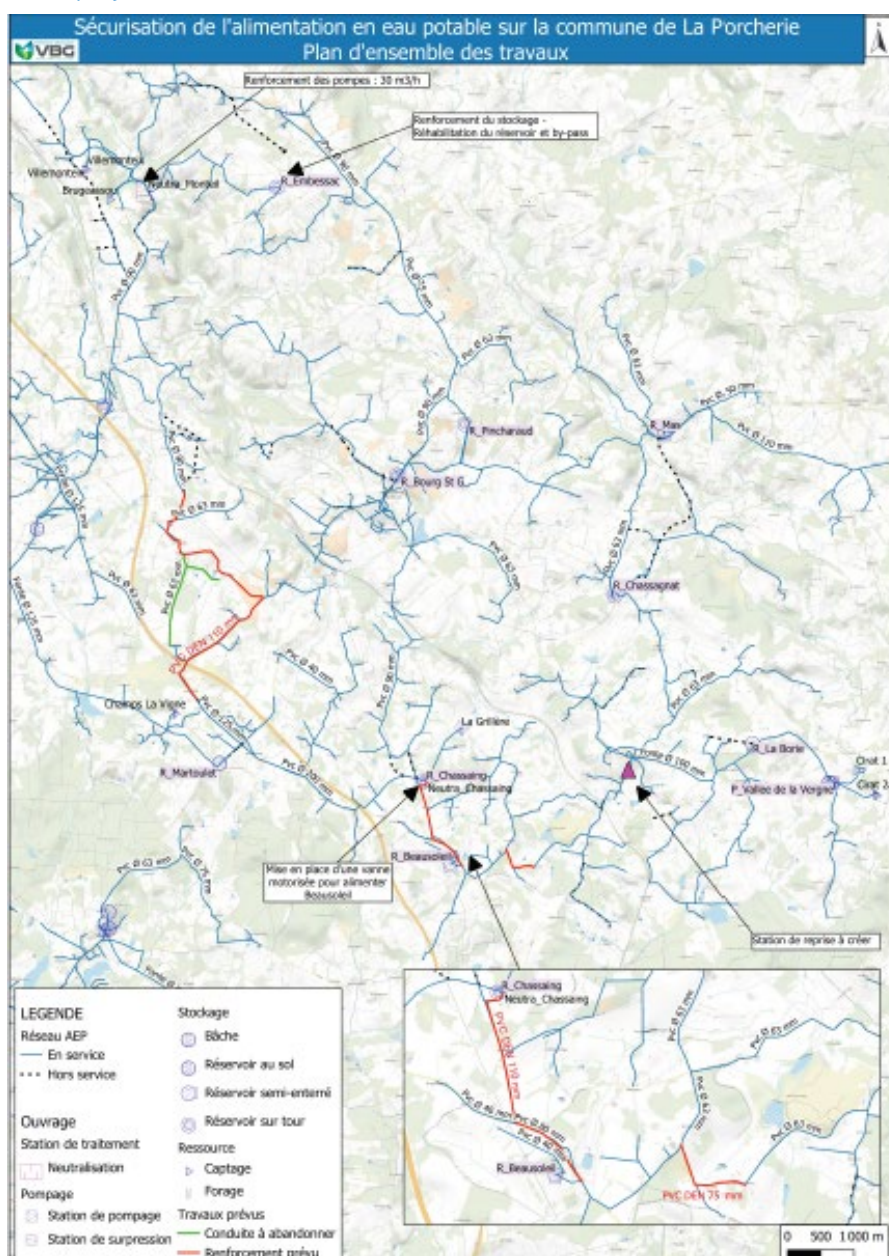


Interconnexion réalisée - Station du Monteil - Réservoir du Chassaing

Dans la continuité des travaux de sécurisation engagés par le Syndicat VBG pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la commune de la PORCHERIE, il est nécessaire de :

- Réhabiliter le réservoir d'EMBESSAC situé sur la commune de GLANGES pour permettre de maintenir un stockage suffisant afin d'alimenter gravitairement les abonnés de cette commune dont la production dépend de la station de neutralisation du MONTEIL ;
- De renforcer le groupe de pompage de la station du MONTEIL. Les pompes actuelles situées à la station du Monteil sont dimensionnées pour desservir un débit de 15 m³/h à une HMT d'environ 160 mCE. Dans le cadre de la sécurisation de La Porcherie, il est nécessaire d'augmenter le débit de desserte depuis le Monteil avec une capacité de 30 m³/h.
- De renforcer une partie du réseau existant entre la station du Monteil (GLANGES) et le réservoir du Chassaing (Saint GERMAIN les BELLES). En effet, suite à la modélisation hydraulique, il est nécessaire de renforcer les conduites dont le diamètre nominal est inférieur à un DN 75 mm, en PVC de DN 110 mm.
- Et de créer une conduite de transfert entre les réservoirs de Chassaing et Beausoleil. Afin de pouvoir desservir le secteur de La Porcherie depuis le réservoir du Chassaing, des travaux d'interconnexion entre le réservoir du Chassaing et le réservoir de Beausoleil sont à réaliser. Une conduite de transfert en PVC de DEN 110 mm est à créer entre les deux réservoirs sur une distance approximative de 1.6 km sous voiries.

Plan d'ensemble du réseau projeté



MONTANT DE L'OPERATION

Travaux	Caractéristiques	Montant estimatif (€ HT)
Renforcement du réseau entre la station du Monteil et le réservoir du Chassaing	5 km en PVC DEN 110 mm	560 000 €
Renforcement des pompes à la station du Monteil	Pompes : 30 m³/h - 160 mCE	10 000 €
Renforcement du Stockage sur la commune de GLANGES	Réhabilitation du réservoir d'EMBESSAC, y compris By-pass	190 000 €
Création d'une conduite de transfert entre les réservoirs du Chassaing et de Beausoleil	1,6 km en PVC DEN 110 mm	320 000 €
Mise en place d'une vanne motorisée sur la conduite de transfert	-	6 000 €
Création d'une station de reprise - Rue du 19 mars 1962	Pompes : 30 m³/h - 45 mCE	35 000 €
Renforcement du réseau secteur du Bois Nouveau entre le réservoir du Chassaing et le réservoir de Beausoleil	610 ml en PVC DEN 75 mm	65 000 €
Sous-total (€ HT)		1 186 000 €
Frais divers - 10%	Plans, étude complémentaire...	118 600 €
Total (€ HT)		1 304 600 €

Le montant total de l'opérations s'élève à 1 304 600 € HT.

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

L'investissement s'élève à **1 304 600 €uros H.T.** et le financement de cette opération pourrait être le suivant :

- Subventions AELB (50 %) : 652 300,00 €
- Subventions DETR (20 %) : 260 920,00 €
- Conseil Départemental de la Haute Vienne (10 %) : 130 460,00 €
- Autofinancement par le Syndicat (20 %) : 260 920,00 €

Monsieur le Président invite les membres du bureau syndical à délibérer sur cette demande de subventions.

Projet de délibération

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n° 2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions,

Considérant le programme de travaux d'interconnexion et de sécurisation du réseau de distribution d'eau potable de la commune de la PORCHERIE – Programmes 2027-2028, dont le montant total s'élève à 1 304 600 € HT,

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE,

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- Subventions AELB (50 %) : 652 300,00 €
- Subventions DETR (20 %) : 260 920,00 €
- Conseil Départemental de la Haute Vienne (10 %) : 130 460,00 €
- Autofinancement par le Syndicat (20 %) : 260 920,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau, à.....des membres présents :

Article 1 : Décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution de subventions pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à l'interconnexion et à la sécurisation du réseau de distribution d'eau potable de la commune de la PORCHERIE – Programmes 2027-2028, dont le montant total s'élève à 1 304 600 € HT,

Article 2 : Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2027 et suivants.

B. Travaux d'interconnexion et de sécurisation de la distribution d'eau potable sur l'ex SIAEP de Nexon – interconnexion entre l'UDI de la Briance et l'UDI de la Croix de Valette (Nexon)– Programmes 2027-2028

En juillet 2026, la France comptait la majorité des départements en alerte sécheresse. La Haute Vienne a connu depuis cinq années consécutives des sécheresses estivales, ayant donné lieu à des restrictions d'eau de plus en plus importantes.

Les différents comités sécheresse et les actualités présentent une situation de plus en plus dégradée des ressources en eau avec une situation très particulière sur cette année 2026. Nous pouvons constater que les crises ne sont pas anticipées mais subies (manque d'eau, rupture de pompe, effondrement et dégradation d'ouvrages) générant ainsi, dans l'urgence, des surcoûts d'investissement importants (achat d'eau, coût de régénération des forages excessifs, création de nouveaux ouvrages).

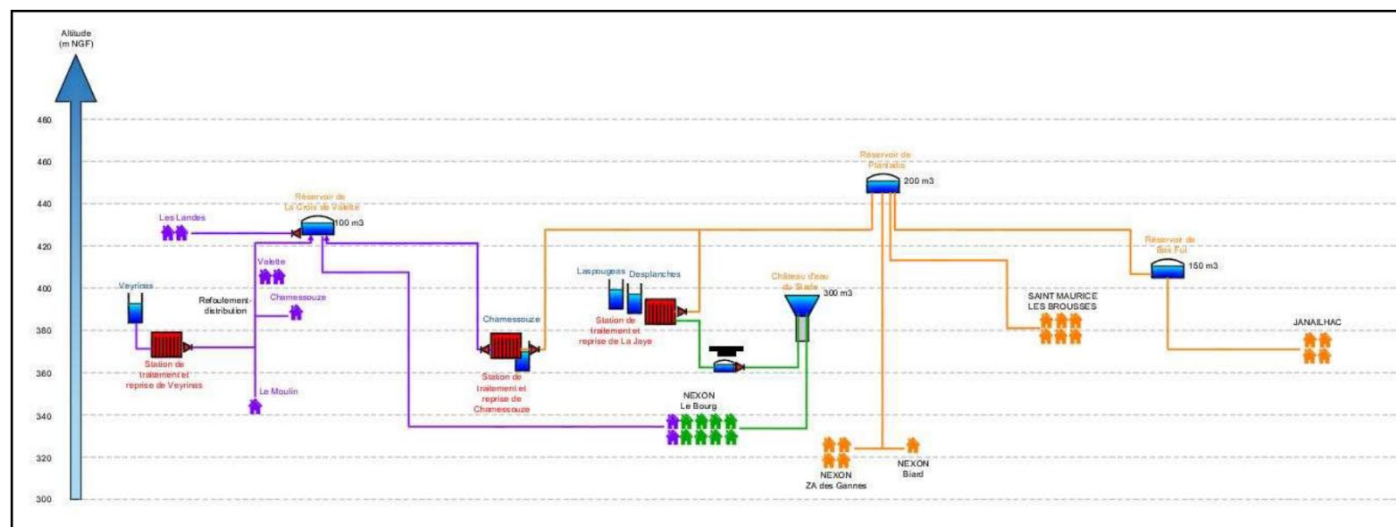
Jusqu'à présent, le Syndicat VBG a pu maintenir une production d'eau potable suffisante pour répondre aux besoins des abonnés du fait du maintien des débits de prélèvements autorisés mais face au changement climatique des actions doivent être engagées pour anticiper un manque éventuel de « disponibilité » de la ressource pouvant entraîner une rupture d'approvisionnement en eau.

Pour répondre à des enjeux de continuité de service et ainsi anticiper les conséquences résultantes de la sécheresse, le SMAEP Vienne Briance Gorre a donc simulé un scénario de crise « effondrement de la capacité de production des ressources en eau souterraine » afin d'établir un protocole de crise tenant compte des capacités hydrauliques des interconnexions existantes et à créer ainsi que des excédents de production pouvant être transférés. Cela a permis de mettre en évidence la nécessité de créer une interconnexion entre l'UDI de la BRIANCE et l'UDI de la CROIX de VALETTE à NEXON pour bénéficier d'un complément de ressource en quantité suffisante pour palier à un arrêt de la production sur les ressources de Veyrinas et Chamessouze.

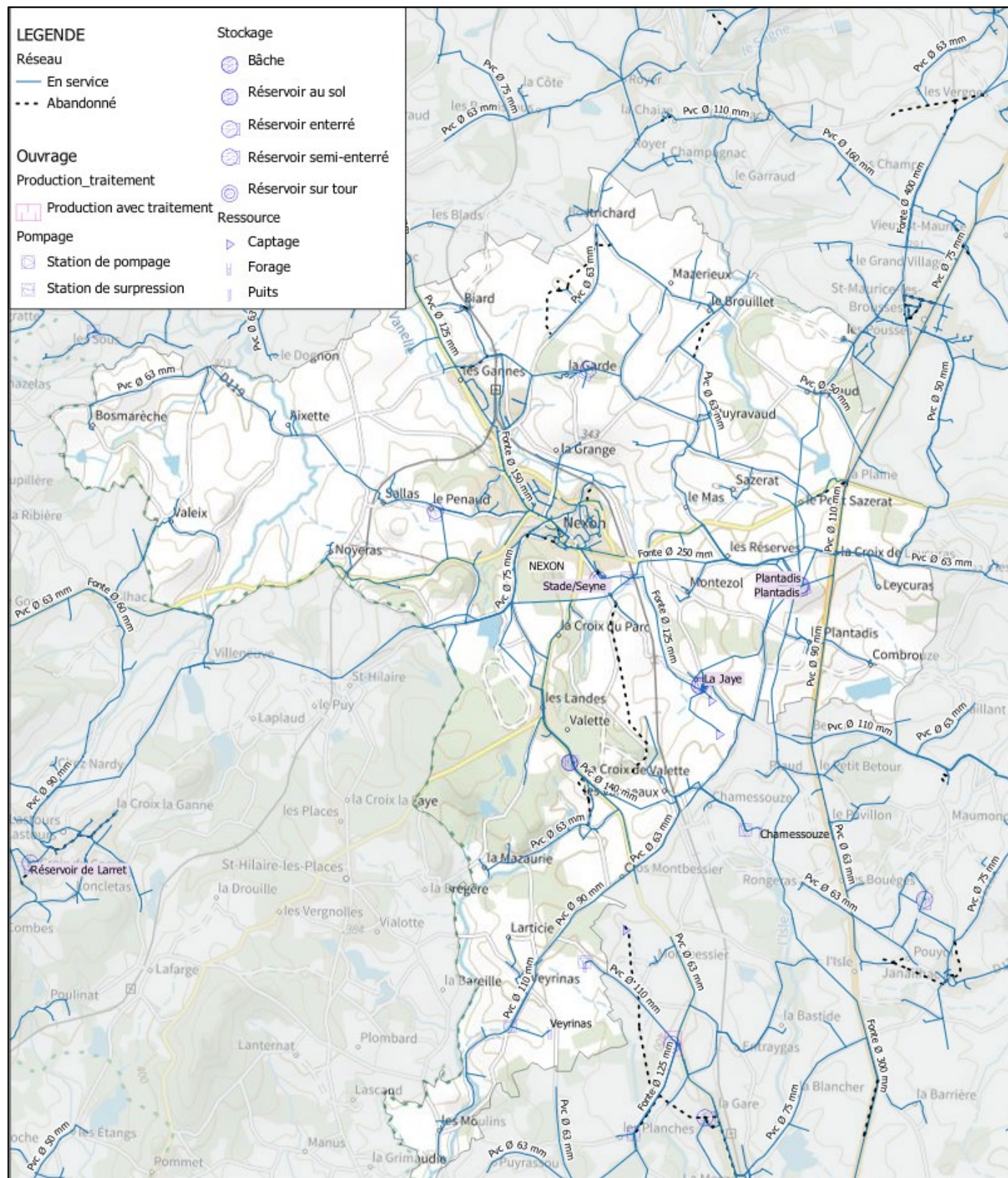
Le réseau d'eau potable de l'Ex SIAEP de Nexon est découpé en trois unités de distribution :

- UDI de La Croix Valette : Cette UDI située à l'ouest de la commune est alimentée par deux puits Veyrinas et Chamessouze via le réservoir de La Croix de Valette (100 m³).
- UDI du Stade : ce secteur est desservi en eau potable par les ressources de Laspougeas et Desplanches via le réservoir sur tour du Stade (300 m³)
- UDI de Plantadis : Cette UDI est alimentée par les ressources de Laspougeas, Desplanches et Chamessouze à partir du réservoir de Plantadis. Ce réservoir alimente toute la commune de Saint Maurice Les Brousses, Janailhac et une partie de la commune de Nexon.

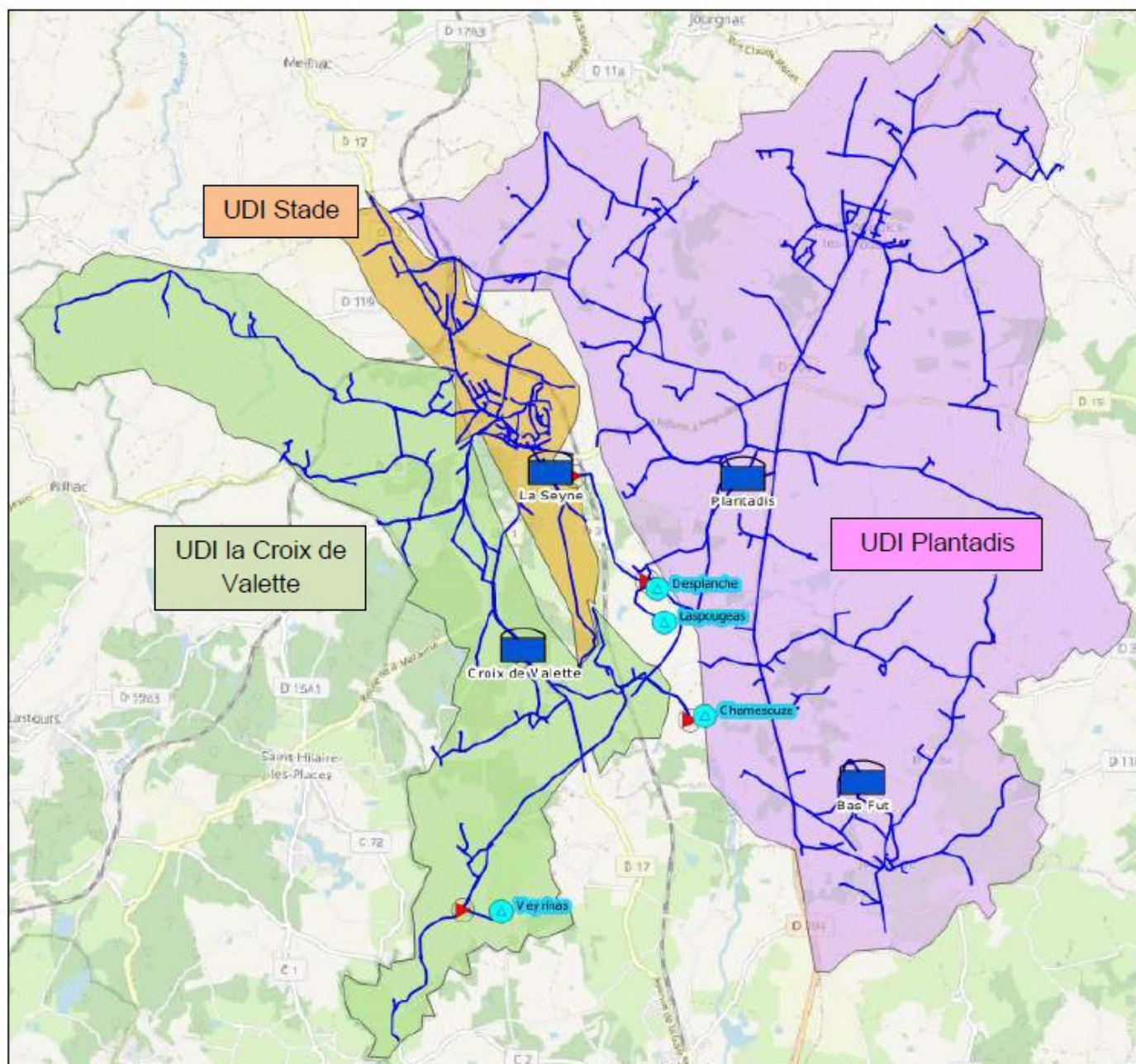
Les cartographies suivantes illustrent le réseau d'alimentation en eau potable de Nexon, le synoptique de fonctionnement et les différentes UDI de l'ancien SIAEP de Nexon.



Synoptique de fonctionnement de l'ancien SIAEP de Nexon - Source Etude diagnostique 2021

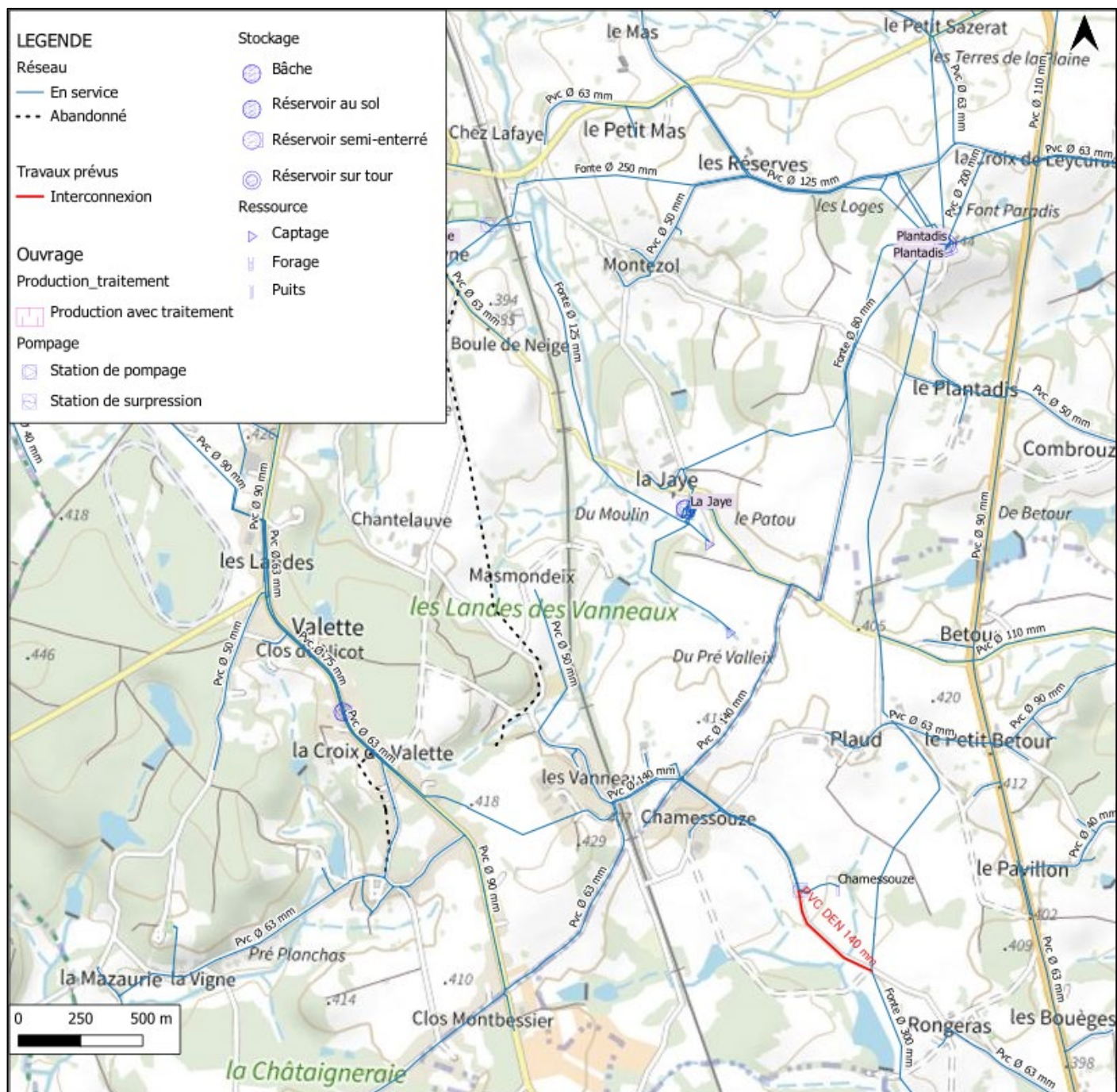


Cartographie du réseau d'alimentation en eau potable de l'Ex SIAEP de NEXON



Objectif du projet

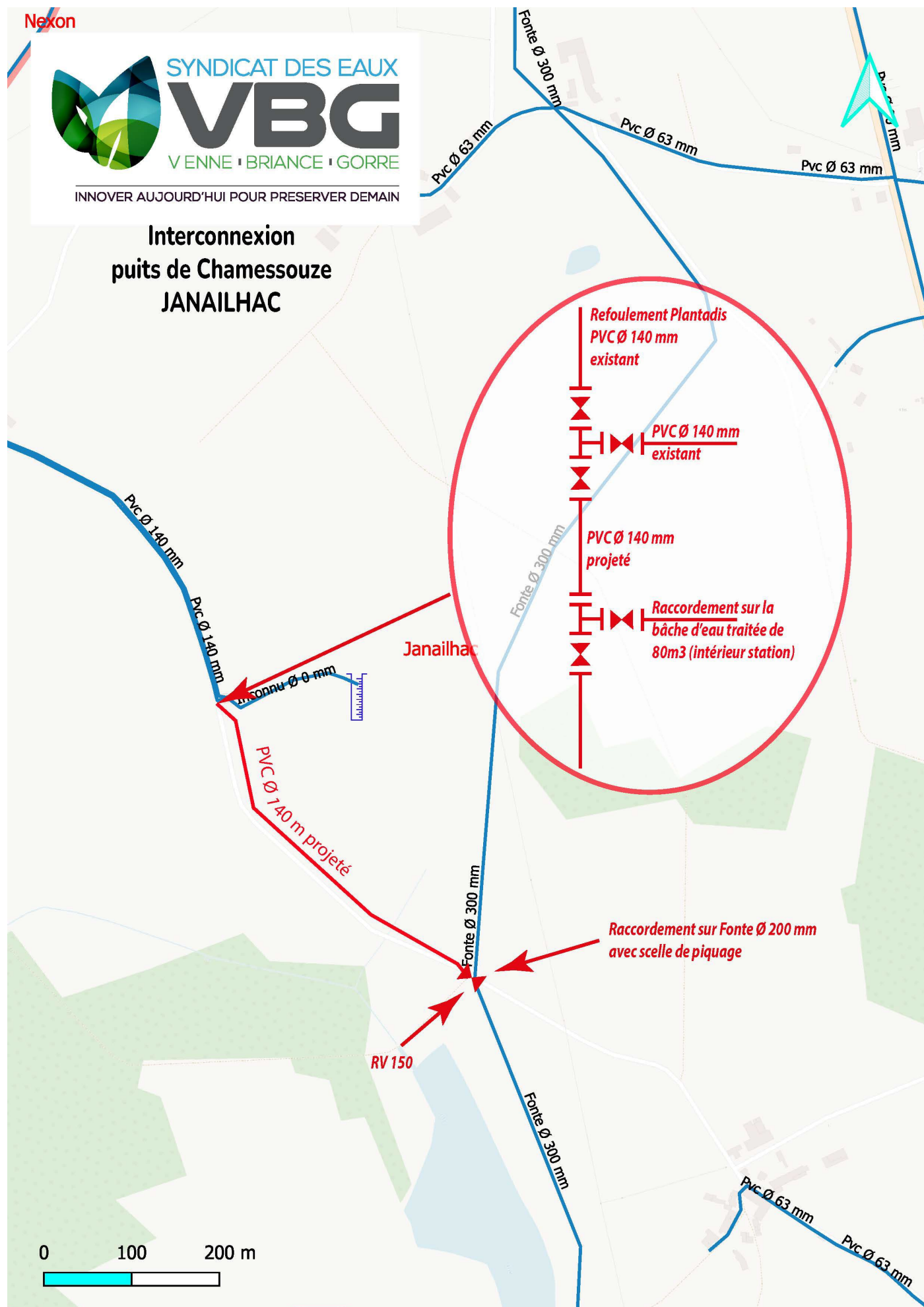
Description du projet



Interconnexion de sécurisation prévue



Interconnexion puits de Chamessouze JANAILHAC

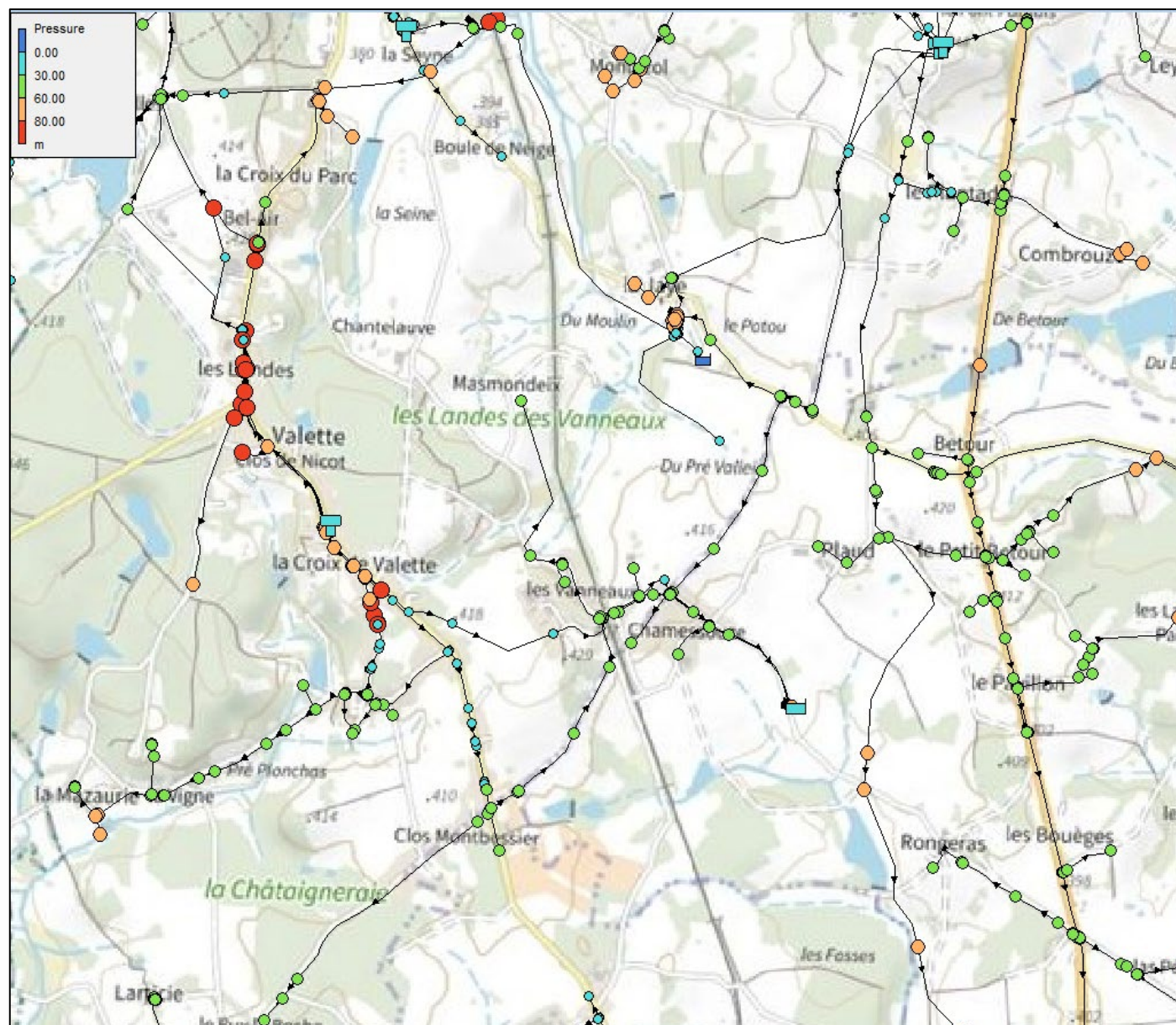


Le tableau suivant répertorie les côtes radier des différents réservoirs/bâche de stockage concernés par le projet d'inconnexion.

Réservoir	Côte radier
Plantadis	444 m
Croix de Valette	435 m
Bâche de stockage de la station de neutralisation de Chamessouze	385 m

Fonctionnement actuel – Modélisation

La carte suivante illustre les pressions actuelles sur le réseau de distribution.

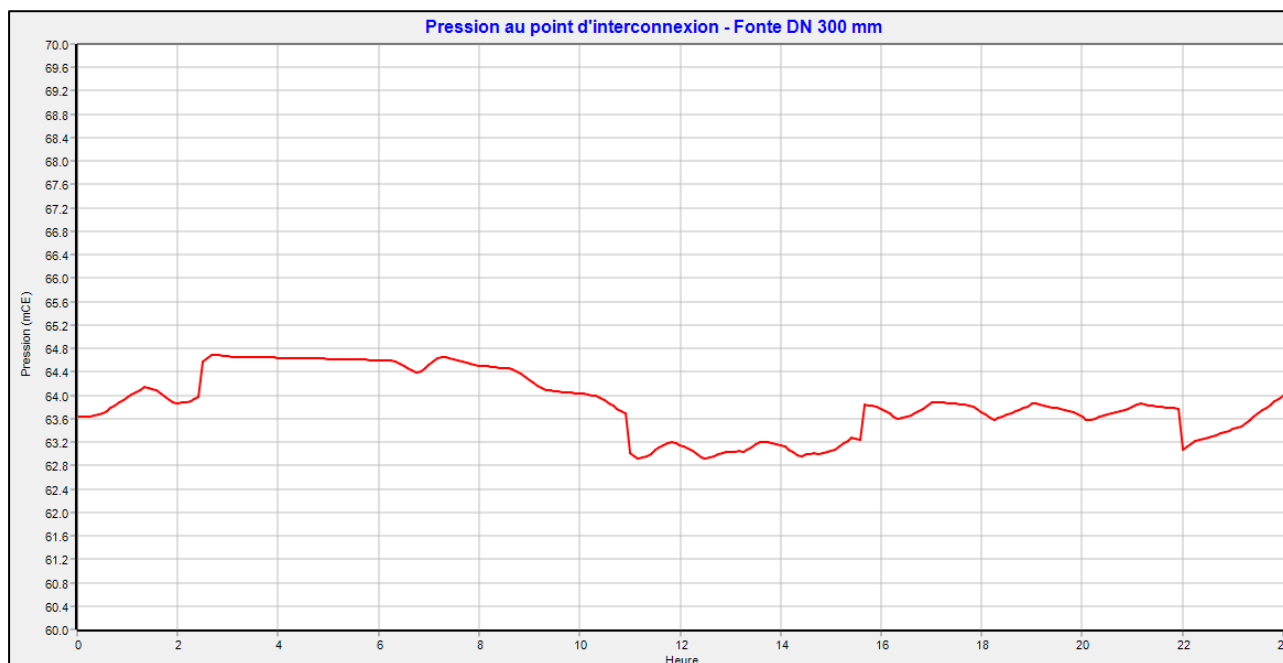


Au niveau du point d'interconnexion prévu sur le réseau en Fonte DN 300 m, la pression dynamique est d'environ 66 mCE, en fonctionnement normal.

Ce point a une côte altimétrique de 337 m.

En termes d'altimétrie, en fonctionnement actuel, la pression au point de raccordement serait suffisante pour alimenter directement le réservoir de La Croix de Valette directement via la conduite syndicale en Fonte DN 300 mm sans utiliser les pompes de reprise de la station de neutralisation de Chamessouze. (443 mCE au point de raccordement pour une côte radier de 435 m et côte trop-plein d'environ 440 m).

Le graphique suivant illustre l'évolution de la pression sur une journée de fonctionnement actuel, au point de raccordement prévu.



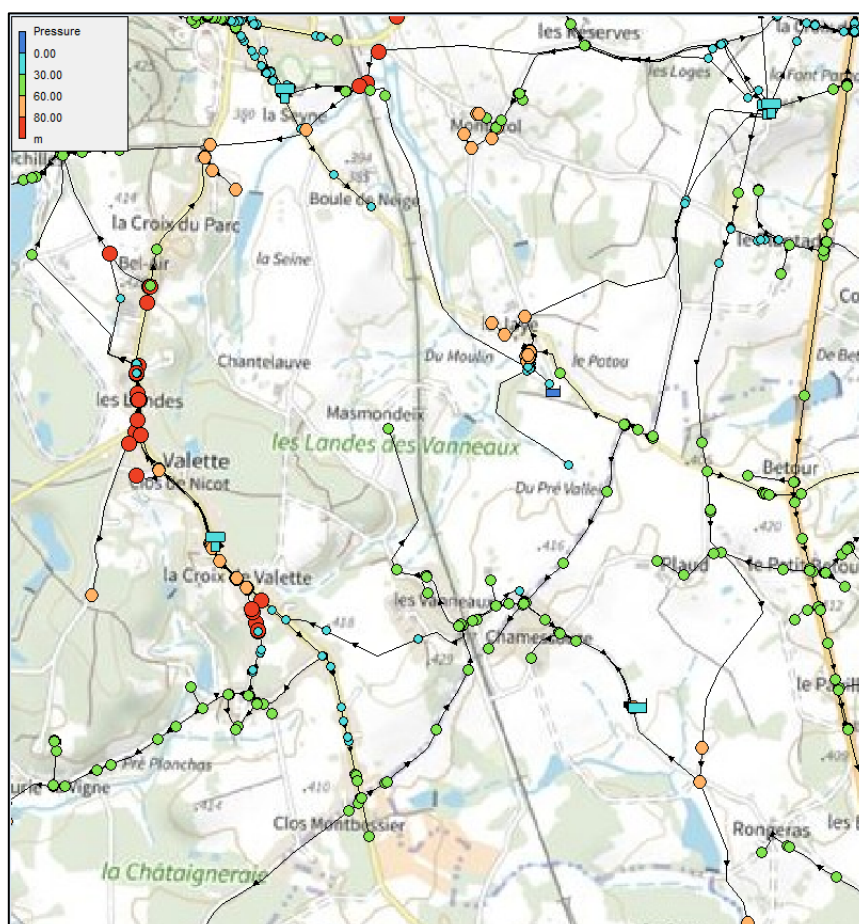
Pression au point d'interconnexion - Fonte DN 300 mm - Fonctionnement actuel

Simulation – Interconnexion entre la conduite syndicale et Chamessouze

Une simulation est réalisée avec une interconnexion en PVC DEN 140 mm entre la conduite syndicale en Fonte DN 300 mm et la conduite passant au pied de la station de neutralisation de Chamessouze. Dans ce cas, les pompes de reprise sont à l'arrêt. La ressource de Chamessouze est by-passée.

Dans le cas de cette simulation, la ressource de Veyrinas n'est pas utilisée. L'UDI de Croix de Valette est alimentée uniquement par la conduite syndicale en Fonte DN 300 mm.

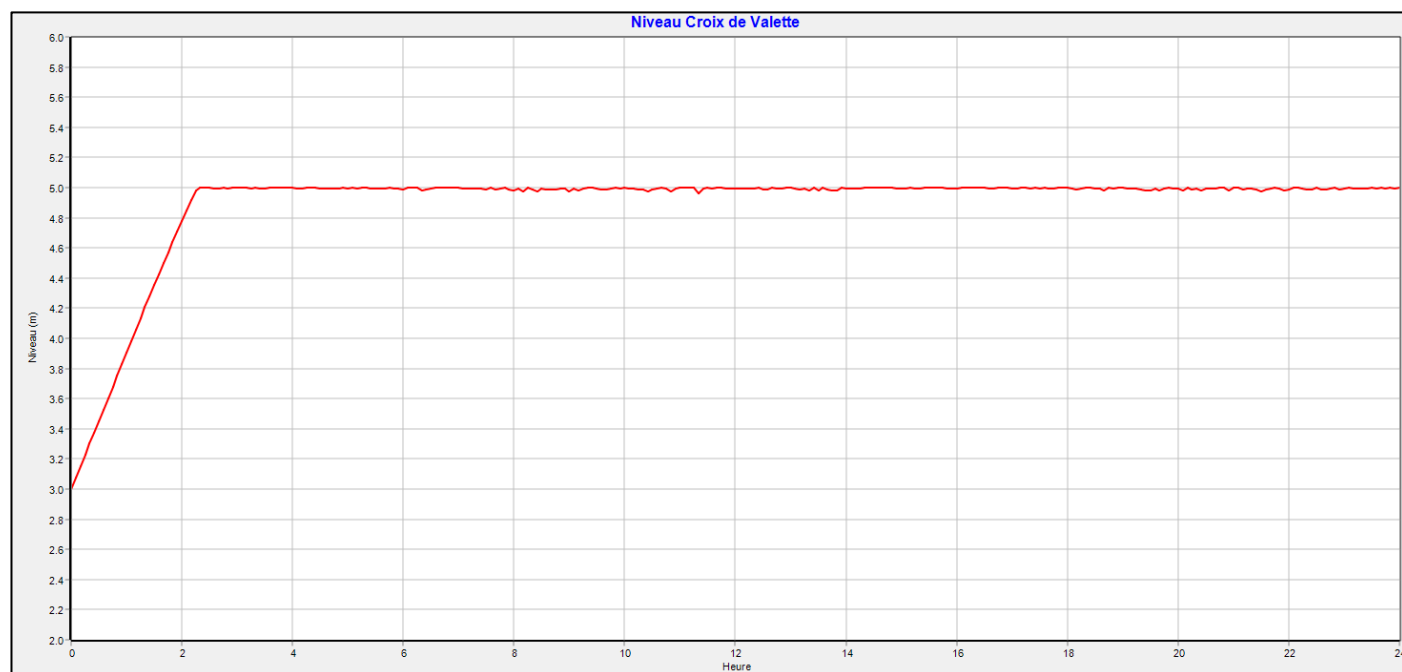
La carte suivante illustre les pressions sur le réseau de distribution en pointe à 7h30.



Pressions en pointe à 7h30 - Interconnexion en PVC DEN 140 mm

En pointe, cas le plus défavorable, l'interconnexion de sécurisation ne semble pas engendrer d'impact négatif sur les pressions dans le réseau en aval de la station de Chamessouze.

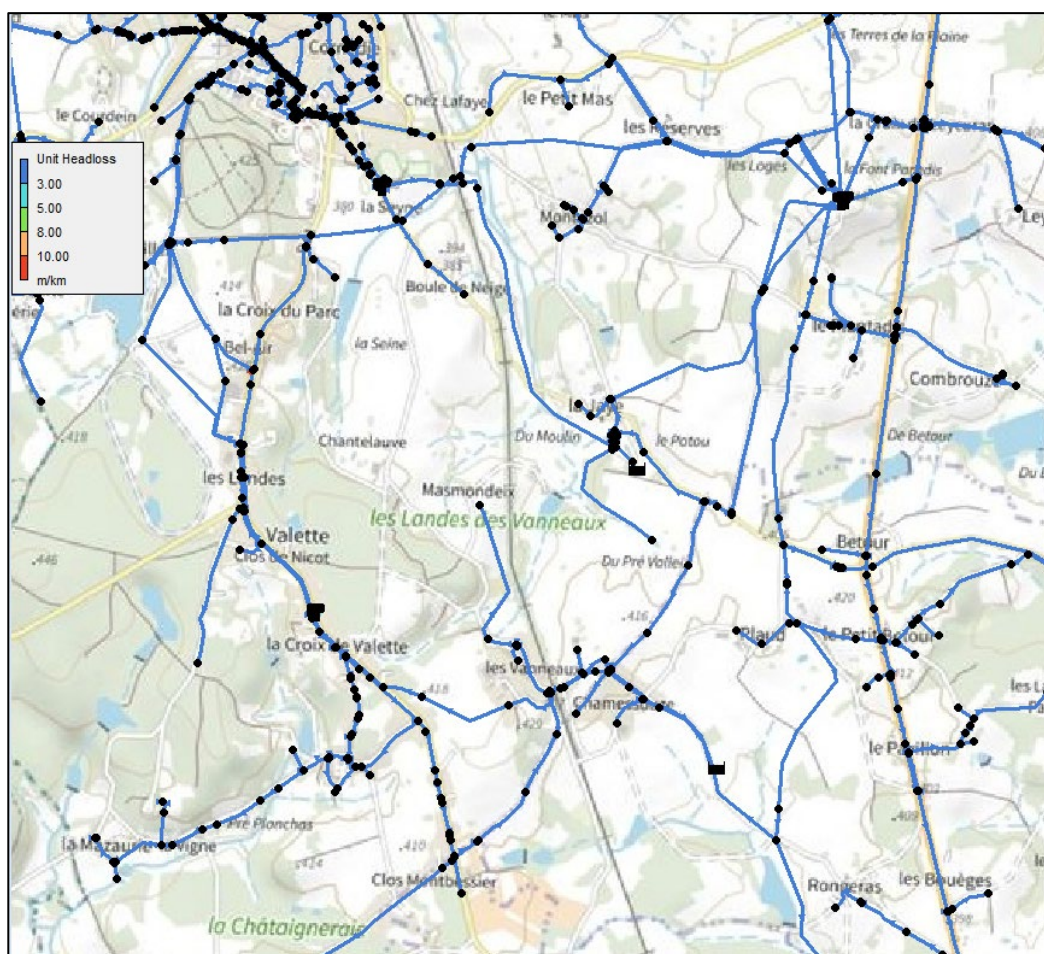
Le graphique représente le niveau dans le réservoir de Croix de Valette. Il est à noter que dans le cadre de cette simulation, le réservoir est alimenté en continu, cas le plus défavorable. Un asservissement sur niveau pourrait être mis en place pour éviter de solliciter le réservoir de Plantadis en continu.



Niveau réservoir Croix de Valette

Toutefois, la modélisation semble montrer que dans le cas le plus défavorable (alimentation en continu depuis la conduite syndicale en Fonte DN 300 mm, sans asservissement sur le remplissage du réservoir de Croix de Valette en pointe, ressources de Chamessouze et de Veyrinas à l'arrêt pour alimenter l'UDI de Croix de Valette, les pressions sur le réseau de desserte sont correctes.

La carte suivante illustre les pertes de charge sur le réseau de distribution en pointe.



Pertes de charges en pointe

L'interconnexion de sécurisation n'entraîne pas de pertes de charge importantes sur le réseau de distribution (perte de charge inférieure à 3 m/km).

Conclusions

La modélisation met en évidence que l'interconnexion de sécurisation ne semble pas engendrer d'impact négatif sur les pressions et pertes de charges dans le réseau de distribution en pointe. Par ailleurs, les réservoirs sont correctement alimentés et permettent de fournir les besoins en eau en aval.

Montant estimatif

Travaux	Caractéristiques	Montant estimatif (€ HT)
Interconnexion de sécurisation	460 ml en PVC DEN 140 mm	69 000
Vanne motorisée sur l'alimentation		10 000
TOTAL (€ HT)		79 000

La mise en place d'une vanne motorisée sur l'alimentation au réservoir de Croix de Valette est indispensable pour réguler l'alimentation et éviter un passage au trop-plein.

Le montant total de l'opérations s'élève à 79 000 € HT.

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

L'investissement s'élève à **79 000 €uros H.T.** et le financement de cette opération pourrait être le suivant :

- Subventions AELB (50 %) : 39 500,00 €
- Subventions DETR (20 %) : 15 800,00 €
- Conseil Départemental de la Haute Vienne (10 %) : 7 900,00 €
- Autofinancement par le Syndicat (20 %) : 15 800,00 €

Monsieur le Président invite les membres du bureau syndical à délibérer sur cette demande de subventions.

Projet de délibération

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n° 2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions,

Considérant le programme de travaux d'interconnexion et de sécurisation du réseau de distribution d'eau potable de l'EX SIAEP de NEXON– Programmes 2027-2028, dont le montant total s'élève à 79 000 € HT,

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE,

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- Subventions AELB (50 %) : 39 500,00 €
- Subventions DETR (20 %) : 15 800,00 €
- Conseil Départemental de la Haute Vienne (10 %) : 7 900,00 €
- Autofinancement par le Syndicat (20 %) : 15 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau, à.....des membres présents :

Article 1 : Décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution de subventions pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à l'interconnexion et à la sécurisation du réseau de distribution d'eau potable de l'Ex SIAEP de NEXON – Programmes 2027-2028, dont le montant total s'élève à 79 000 € HT,

Article 2 : Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2027 et suivants.

C. Gestion de crise « Briance » face au changement climatique – Interconnexion de secours pour assurer le maintien de l’approvisionnement en eau potable en cas de restriction ou d’arrêt de prélèvement d’eaux brutes en Briance – Programmes 2027-2028.

Monsieur Le Président rappelle au Bureau Syndical qu’en juillet 2026, la France comptait la majorité des départements en alerte sécheresse. La Haute Vienne a connu depuis cinq années consécutives des sécheresses estivales, ayant donné lieu à des restrictions d’eau de plus en plus importantes.

Les différents comités sécheresse et les actualités présentent une situation de plus en plus dégradée des ressources en eau avec une situation très particulière sur cette année 2026. Nous pouvons constater que les crises ne sont pas anticipées mais subies (manque d’eau, rupture de pompe, effondrement et dégradation d’ouvrages) générant ainsi, dans l’urgence, des surcoûts d’investissement importants (achat d’eau, coût de régénération des forages excessifs, création de nouveaux ouvrages).

Jusqu’à présent, le Syndicat VBG a pu maintenir une production d’eau potable suffisante pour répondre aux besoins des abonnés du fait du maintien des débits de prélèvements autorisés mais face au changement climatique des actions doivent être engagées pour anticiper un manque éventuel de « disponibilité » de la ressource pouvant entraîner une rupture d’approvisionnement en eau.

Pour rappel, les principales ressources du Syndicat Vienne Briance Gorre pour la production d’eau potable sont des eaux de surface :

- Prise d’eaux brutes en rivière VIENNE au lieu-dit « De LANAUD » sur la commune de PANAZOL avec un débit de prélèvement de 600 m³/h ;
- Et une prise d’eaux brutes dans la BRIANCE au lieu-dit « Pont du VIGEN » sur la commune du VIGEN avec un débit de prélèvement de 250 m³/h.

Ces deux points de production représentent respectivement pour :

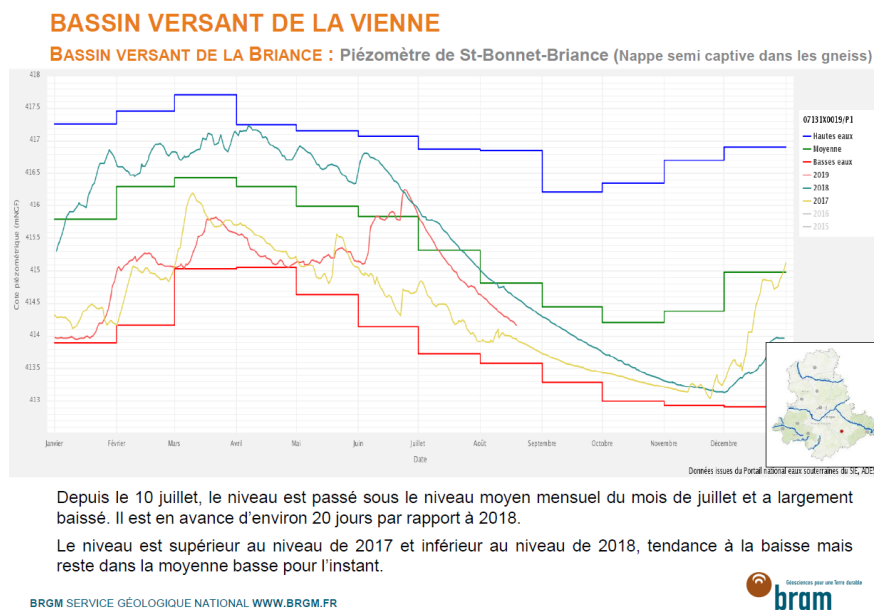
- Usine de Lanaud (Panazol) : 53,8% des volumes mis en distribution
- Usine de Solignac : 24,0 % des volumes mis en distribution.

Le suivi renforcé des ressources en eaux superficielles a mis en évidence une certaine vulnérabilité de la ressource « Briance » avec un effondrement des débits lors des étiages longs et sévères (extrait graphique de l’évolution du niveau piézométrique).

Il est à noter que dans certains cas, l’effondrement des débits des cours d’eau, peut entraîner des décisions de restrictions sur les débits prélevés voir un arrêt des prélèvements en cas d’assec avéré. L’atteinte des seuils de crise de plus en plus fréquente sur certains cours d’eau nécessite une prise de conscience de la dégradation des ressources.

Il faut tout de même rappeler que le Syndicat VBG dispose d’un arrêté de DUP sur la BRIANCE du 19 février 2019 pour un prélèvement à hauteur de 250 m³/h. Conformément aux prescriptions de cet arrêté, le Syndicat va engager des travaux

d’installation d’une station d’alerte et de construction d’une bache d’eaux brutes de 500 m³ permettant d’obtenir une autonomie de 2 heures en cas de pollution accidentelle de la ressource. Ce débit de prélèvement autorisé ne présente pas d’incidence sur le milieu. Cela est confirmé par l’étude de détermination du débit minimum biologique réalisée par ECCEL ENVIRONNEMENT sur la Briance en Mai 2018. D’un point de vue strictement quantitatif, le volume maximal de prélèvement de la prise d’eau du Vigen (250m³/h, soit 0.069m³/s) a une influence quasi imperceptible sur le fonctionnement hydrologique

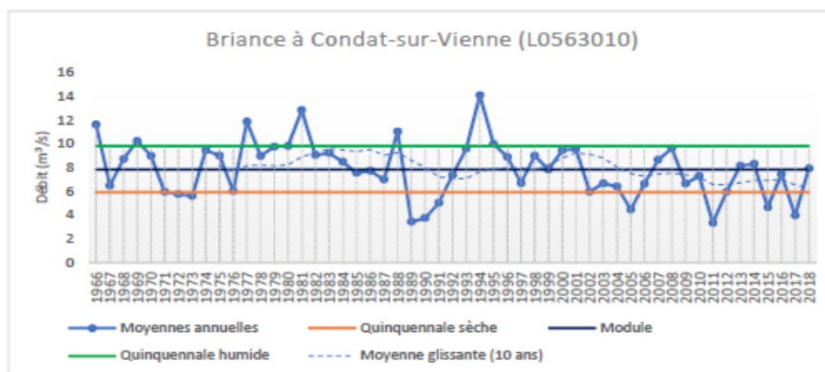


de la Briance sur ce secteur, puisque ce volume représente moins d'1% du module extrapolé. D'autre part, le débit réservé de 0.79m³/s fixé à 10% du module ne limite pas les potentialités de prélèvement. Ainsi, l'analyse des données hydrologiques sur les 10 dernières années met en évidence des restrictions théoriques de pompage de seulement 28 jours, toutes comprises durant l'étiage sévère de 2011.

Même si les données issues des conclusions précédentes sont rassurantes pour le service public de l'eau potable, les résultats de l'étude « HMUC » sur le bassin de la Vienne médiane réalisée par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la VIENNE prouvent une baisse significative des débits des cours d'eau depuis 2000. Les pertes cumulées sur la Briance depuis 2000 représentent 1/3 du module, soit 2.66 m³/s.

Analyse des tendances des débits moyens annuels

On remarque une diminution de la moyenne glissante sur 10 ans à partir de 2000, qui passe en dessous du module dès 2005 et se rapproche à l'heure actuelle de la quinquennale sèche. Une régression linéaire a donc été effectuée sur cette partie de la courbe, dont les paramètres sont récapitulés dans le tableau suivant :



On constate que les coefficients de détermination sont assez élevés (notamment pour la Briance) pour permettre de dire que cette moyenne observe une baisse significative depuis 2000. **Les pertes depuis 2000 pourraient représenter jusqu'à 1/3 du module d'ici 2020.**

Cours d'eau	Glane	Gorre	Briance	Aurence
Pente (%)	-5.25	-2.39	-13.33	-1.78
R ²	0.740	0.692	0.806	0.682
Perte cumulée sur 20 ans (m ³ /s)	1.05	0.478	2.66	0.356
Perte cumulée sur 20 ans (% du module)	27.5	23	34	29

Cela est confirmé par l'étude prospective de la ressource en eau lancée par le Conseil Départemental de la Haute Vienne.

Ci-dessous l'extrait du rapport de la phase 2 de l'étude prospective de la ressource en eau lancée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne qui présente notamment l'impact du changement climatique sur la ressource en eau de la BRIANCE.

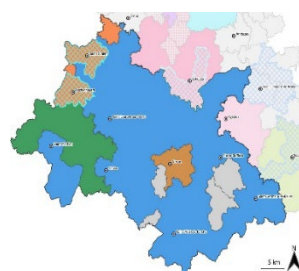
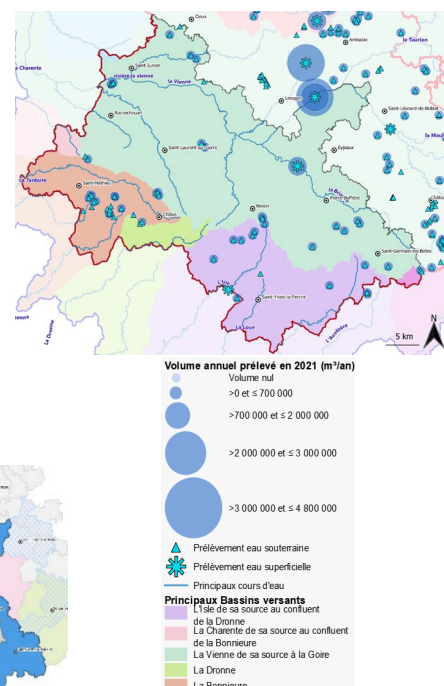
Etat des lieux

Bassins hydrographiques de prélèvement : 84 % BV de la Vienne et 12% BV de la Dronne, 3% le BV de la Charente et 1% le BV de la Vézère

Origine de l'eau : 70 % en eau superficielle

Ressources : total de 61 dont 3 ressources superficielles et 11 captages sensibles

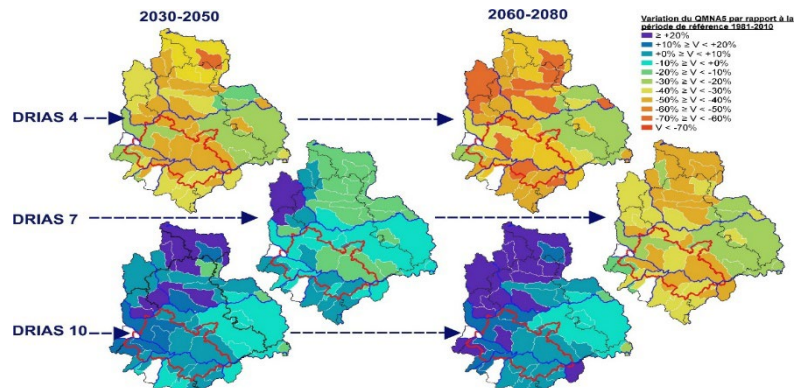
	Secteur est	Département 87
Type de territoire	Rural	Majoritairement rural
UGE	4 syndicats 4 communes 1 EPCI	12 syndicats* 42 communes 3 EPCI
Nombres d'abonnés	70 244	165 000
Linéaire de réseau	4 403 km	10 647 km
Nombre de réservoirs	142 pour 40 352 m ³	454 pour 130 030 m ³
Rendement déclaré moyen	81,8 % [73,4 – 93,6]	78,8 % [55,2 -100]



La prospective climatique locale

Impact du changement climatique sur les débits des cours d'eau :

Les scénarios médian et pessimiste prévoient des **baisses drastiques du QMNA5 (débit d'étiage)** à l'horizon 2060-2080 de -30% à -70% par rapport à l'année de référence 1981-2010



Exemple sur la Briançe

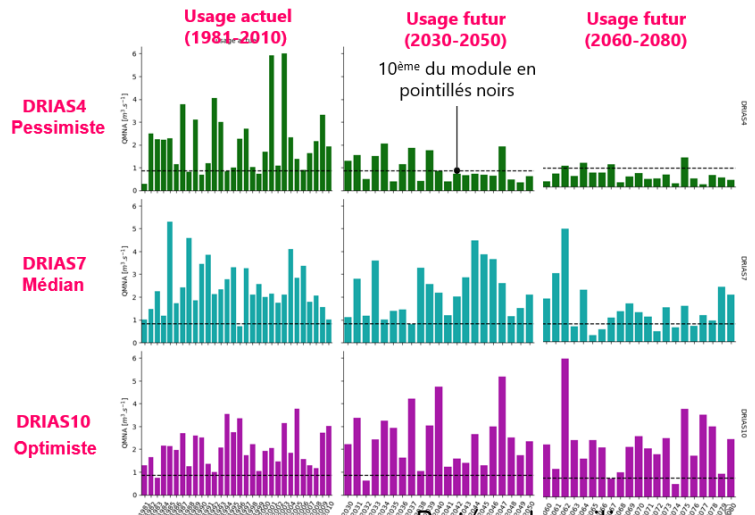
- Baisse des QMNA importante attendue sur le modèle pessimiste et médian < 10

Enjeux issus du diagnostic

Enjeu 1 : Résilience et sobriété, vers une gestion équilibrée de la ressource en eau

Diagnostic :

- Ressources en eau superficielles **très sensibles aux étiages** : résultats de l'Observatoire National des Etiages, atteinte fréquente des débits de crise
- Présence de masses d'eau superficielles avec un **état écologique et/ou chimique mauvais à médiocre** (La Vienne, La Roubarde, La Loue, La Valoine, L'Auzette, Les Villettes)
- **L'augmentation tendancielle de la température** des eaux de surface (résultats projet TIGRE)
- Des milieux aquatiques et humides **vulnérables aux pollutions** : présence de pesticides et métabolites, de Di(2-ethylhexyl) phtalate
- Présence **d'industriels gros consommateurs** en eau (usine de papeterie, usine de transformation agroalimentaire)
- Territoire est marqué par la présence de **nombreux plans d'eau** à phénomène d'évapotranspiration accru en période d'étiage et augmentation de la température de l'eau
- Activité d'irrigation sur le secteur de Saint-Yrieix-la-Perche
- Abreuvement du bétail



Protéger les milieux

Mettre en place un usage des sols en adéquation avec les objectifs de qualité de l'eau sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potable

Réduire les prélèvements par les économies d'eau

Enjeu 2 : Sécurisation de l'alimentation en eau potable en qualité et en quantité

Diagnostic :

- L'alimentation en eau potable repose majoritairement sur des ressources superficielles (Vienne et Briançe) or **une baisse importante des débits sur la Briançe est à prévoir** en raison du changement climatique (< débit réservé)
- **Incohérence entre les débits disponibles sur la ressource et les débits de prélèvement autorisés dans les DUP** : les débits disponibles sont souvent inférieurs aux débits autorisés et certaines UGE peuvent présenter des **déficits en eau potable en période d'étiage**

→Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

- **Absence d'interconnexion structurante sur la partie Sud-est**
(SMAEP VBG de Saint-Yriex-la-Perche à Saint-Germain-les-Belles,
Le Chalard, Château-Chervix et Vicq-sur-Breuilh)

Monsieur le Président explique que la croissance démographique et le changement climatique représentent une pression supplémentaire sur la disponibilité en eau. Dans la continuité de la politique engagée par le S.M.A.E.P. VIENNE BRIANCE GORRE en matière d'évaluation et de gestion des risques pour garantir la sécurité qualitative et quantitative de l'eau distribuée, des travaux d'interconnexion à la ressource de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole sont nécessaires pour palier à une éventuelle restriction de pompage sur la Briance ou à un arrêt de la production d'eau potable à la station de SOLIGNAC.

Différents scénarios de crise ont été simulés sur le modèle hydraulique du Syndicat VBG à partir des risques suivants :

- Pollution de la ressource « Briance » avec arrêt ponctuel de la production de Solignac ;
- Restriction des débits de prélèvements sur la Briance avec une extrapolation du débit de prélèvement à 2/3 du débit autorisé dans la DUP ;
- Casses sur les conduites de transfert.

Scénarios de crise :

Tableau 1 Analyse des risques de défaillance de la production et du réseau d'adduction réalisé avec la modélisation hydraulique

Cas	Problème	Solution apportée	Autonomie de distribution en moyenne
1	Pollution sur la Vienne	Alimentation de secours de la Ville de Limoges	Autonomie de 4 h sur l'usine le temps de basculer sur une autre ressource (intégration du volume bache eau filtrée).
2	Arrêt de la production : pollution sur toutes les ressources (VIENNE + BEAUNE), problème de traitement	Mode secours avec apport de l'usine de Solignac (2500 m3/j) + 1 500 m3/jr via MONTPLAISIR par VDL	Autonomie de 13 h sur la chaîne entre R1, R5 et R7 – La solution apportée ne permet pas un retour vers R5 et R1
3	Arrêt du pompage d'eau traitée de Lanaud	Mode secours avec apport de l'usine de Solignac (2500 m3/j) + 1 500 m3/jr via MONTPLAISIR par VDL	Autonomie de 13 h sur la chaîne entre R1, R5 et R7 – La solution apportée ne permet pas un retour vers R5 et R1
4	Casse sur un des deux refoulements entre l'usine et R1	Refoulement sur une conduite – débit réduit : 300 m3/h	Autonomie de 13 h sur la chaîne entre R1, R5 et R7
5	Casse sur une des deux conduites entre R1 et R5	Alimentation par une seule conduite	Autonomie de 13 h sur la chaîne
6	Casse sur une des deux conduites entre R5 et R7	Alimentation par une seule conduite	Autonomie de 13 h sur la chaîne
7	Arrêt de la Production à SOLIGNAC : Pollution sur la Briance	Alimentation de secours par la station de PANAZOL via R7 et l'accélérateur de PATISSOU (SOLIGNAC)	Autonomie de 10 h sur l'usine le temps de basculer sur une autre ressource

On constate une faible autonomie en cas de défaillance sur la production et/ou le réseau d'adduction. A partir de la modélisation du réseau AEP, voici l'autonomie obtenue en intégrant une bache au sol de 2000 m³ à proximité de TERCIE.

Bâche au sol avec une capacité de stockage de 2 000 m³					
Ouvrages	Capacité de stockage actuel (en m3)	Débit aval moyen (m3/j)	Autonomie (heures)	Débit aval moyen en mode dégradé (m3/jour)	Autonomie en mode dégradé (heures)
R1 LOUDOUGNOUX	300	3 645	2	565	13
R5 TERCIE + Bâche au sol	3 000	7 100	10	3 038	24

Pollution de la ressource Vienne : Arrêt de la production de Panazol

En cas d'impossibilité de prélèvement en période de vidange ou suite à une pollution de la VIENNE, un secours de l'alimentation en eaux brutes de la station de traitement du Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE peut être assuré par la Communauté Urbaine via l'interconnexion sur la conduite de 800 mm avec un retour des eaux brutes de BEAUNE.

Les actions :

1. Détection de la pollution par la station d'alerte ou au niveau de la prise d'eaux,
2. Mise à l'arrêt de la production de la station de PANAZOL avec fermeture de la vanne papillon au niveau du barrage,
3. Appel service de la Ville de LIMOGES (service de la BASTIDE) pour mise en service du retour d'eaux brutes après vérification des teneurs en cyanobactéries,
4. Lancement du rinçage de la conduite $\varnothing$ 800 Acier par les services de la Ville de LIMOGES,
5. Manœuvre du by-pass à l'entrée de l'usine de PANAZOL pour passage des eaux brutes via la vanne de régulation modulaire.

Pour réaliser les actions 1 + 2 + 3 + 4 + 5 : en moyenne 12 heures dont 8 heures pour rincer la conduite.

Maintien de la distribution :

Cette possibilité de retour d'eaux brutes de la Ville de LIMOGES permet de basculer sur une autre ressource et ainsi d'assurer la continuité de la production d'eau potable par la station de PANAZOL (ajustement de la filière en fonction de la qualité des eaux brutes de BEAUNE).

Néanmoins lors des échanges du comité de pilotage sur le volet « continuité de la distribution d'eau potable » pendant les travaux des différentes vidanges, l'Agence Régionale de la Santé de la HAUTE VIENNE rappelle que toutes les retenues d'eau et notamment celle de BEAUNE sont impactées cycliquement par les cyanobactéries les rendant inexploitable pour la production d'eau potable. Ainsi, le secours du Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE, constitué par le retour des eaux brutes de BEAUNE, pose question pendant ces périodes où les ressources en eaux sont limitées, voire insuffisante en cas de dégradation globale.

Cette remarque, soulignée par le secrétaire général de la Préfecture, fait état qu'aucune solution de sécurisation de la ressource en eau du Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE n'est envisageable et que les secteurs les plus critiques sont constitués par les communes de PANAZOL et de FEYTIAT.

Ce point fait partie des prescriptions des services de l'Etat dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de distribuer l'eau produite à la station de traitement de PANAZOL, délivré le 4 juillet 2014.

SOLUTION ENVISAGEE : RENFORCEMENT DU STOCKAGE EN TETE DU RESEAU D'ADDUCTION

Suite à ces remarques, le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE souhaite sécuriser l'approvisionnement en eau potable :

Les actions du Syndicat:

1. 2015 : construction d'une bache de stockage de 2000 m³ permettra, en cas d'arrêt ponctuel de la production d'eau potable, de continuer à desservir un départ important vers la commune de PANAZOL pris directement sur le refoulement de la station en amont des réservoirs. Le temps de séjour actuel est très faible surtout en période de fort tirage. La mise en service de la nouvelle bache de stockage d'eau traitée de 2000 m³ sur le site de PANAZOL a permis d'augmenter l'autonomie de stockage de 3 à 4 heures.
2. 2016 – 2017 : modernisation et rénovation de la station de reprise de PANAZOL avec asservissement des pompes aux différents besoins (services en route, réservoirs R1 et R5).
3. 2019-2020 : construction d'une bache au sol de 2000 m³ à proximité de R5 avec station de reprise pour maintenir l'alimentation de R6 (les CHEVAILLES – BOISSEUIL) et R7 (Grande COUTURE DE POUZOL – SOLIGNAC). L'autonomie de stockage apportée par cette solution permet ainsi de répondre à la notion de continuité de la distribution d'eau potable en cas de problème sur la production d'eau potable.

En effet, l'autonomie de stockage supplémentaire autorise :

- le basculement de la production de SOLIGNAC sur une partie de l'Unité de Distribution de PANAZOL via l'interconnexion entre les deux unités de production au réservoir de POUZOL (commune de SOLIGNAC),
- la possibilité de mise en charge du réservoir sur tour (R5) par la station de pompage de la future bache au sol de 2000 m³ permettant de distribuer de l'eau issue de SOLIGNAC sur les communes de PANAZOL et FEYTIAT,
- la distribution directe sur la commune de PANAZOL,
- l'isolement des réservoirs et l'utilisation des stockages disponibles pour desservir les secteurs de desserte,
- **l'ouverture de l'interconnexion aux réservoirs de MONTPLAISIR (commune d'ISLE) représentant un apport de 1500 m³/jr par la Ville de LIMOGES sur les communes d'ISLE, CONDAT sur VIENNE et AIXE sur VIENNE.**

Remarque : Ce renforcement de stockage de 2000 m³ permet de garantir une autonomie de 24 heures sur l'ensemble de l'Unité de Distribution de LANAUD en cas d'arrêt de la production de la station de traitement de PANAZOL.

Pollution de la ressource Briance : Arrêt de la production de Solignac

Actuellement, les stations de production de PANAZOL (600 m³/h) et de SOLIGNAC (250 m³/h) disposent d'une interconnexion au réservoir de Grande Couture de POUZOL à SOLIGNAC. Cela permet, en cas de pollution de la BRIANCE et/ou arrêt de la production de SOLIGNAC, de garantir le maintien de la distribution sur l'UDI BRIANCE et celle de BRIANCE/Les CROZES à raison de **2000 m³/jr, soit 24 heures d'autonomie**.

Les actions :

1. Détection de la pollution au niveau de la station,
2. Mise à l'arrêt de la production de la station de SOLIGNAC avec fermeture de la vanne d'entrée à l'usine,
3. Arrêt du refoulement vers Grande Couture de POUZOL et ouverture du by-pass à l'intérieur du réservoir,
4. Mise en service de l'accélérateur de PATISSOU (commune de SOLIGNAC) pour refoulement jusqu'au réservoir de tête de PLANTADIS (commune de NEXON),

Pour réaliser les actions 1 + 2 + 3 + 4 : en moyenne 8 heures.

Maintien de la distribution :

Le maintien de la distribution sera possible avec un basculement d'une partie de la production de PANAZOL sur l'Unité de Distribution de SOLIGNAC à hauteur de 2000 m³/jr représentant une autonomie moyenne de 24 heures. Lors de ce basculement, la nouvelle bache au sol de 2000 m³ permettra de tamponner les besoins en pointe avec un maintien de la distribution sur les 2 UDI.

En cas d'arrêt de la production de SOLIGNAC :

- le basculement de la production de PANAZOL sur tout ou partie de l'Unité de Distribution de SOLIGNAC via l'interconnexion entre les deux unités de production au réservoir de POUZOL (commune de SOLIGNAC).
- **l'ouverture de l'interconnexion de MONTPLAISIR avec LIMOGES METROPOLE pour assurer un apport de 1 500 m³/jr supplémentaires sur les communes d'ISLE, de CONDAT sur VIENNE et d'AIXE sur VIENNE.**

SOLUTION ENVISAGEE : CREATION D'UN STOCKAGE D'EAUX BRUTES DE 500 M3 (2 HEURES) + STATION D'ALERTE

Suite à ces remarques, le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE souhaite sécuriser l'approvisionnement en eau potable :

Les actions du Syndicat:

- 2020-2021 : construction d'une bache au sol au niveau de la prise d'eaux brutes de 500 m³ (2 h d'autonomie de pompage) et d'une station d'alerte pour suivre en continu la qualité des eaux brutes.

En effet, l'autonomie de stockage supplémentaire autorise :

- le basculement de la production de PANAZOL tout ou partie de l'Unité de Distribution de SOLIGNAC via l'interconnexion entre les deux unités de production au réservoir de POUZOL (commune de SOLIGNAC),
- **L'ouverture de l'interconnexion aux réservoirs de MONTPLAISIR (commune d'ISLE) représentant un apport de 1500 m³/jr par LIMOGES METROPOLE sur les communes d'ISLE, CONDAT sur VIENNE et AIXE sur VIENNE.**

Les différents scénarios envisagés avec un arrêt de la production de Panazol ou de Solignac nécessitent un apport d'une autre ressource de l'autre de 1 500 m³/jr en période de pointe. A ce jour, l'interconnexion existante avec la Communauté Urbaine au rond-point de Chez FAGOIS sur la commune d'ISLE n'apporte aucune sécurité d'approvisionnement sur les volumes souhaités. Suite aux derniers échanges avec les services de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, il s'avère que les capacités hydrauliques de cette interconnexion sont bien inférieures que les chiffres annoncés. L'alimentation de ce secteur présente des difficultés techniques de par la présence du Centre hospitalier de Limoges qui risque, à terme, nécessiter la construction d'un stockage supplémentaire au Puy La Rodas sur LIMOGES.

Une autre interconnexion de capacité suffisante doit être envisagée pour pouvoir assurer la continuité de service en cas de défaillance sur un des deux points de production.

Problématiques rencontrées dans la situation actuelle :

- Prise en compte d'une éventuelle restriction de prélèvement sur la BRIANCE en période d'étiage sévère ;
- Aucune certitude sur la capacité de la Communauté Urbaine de nous livrer 1 500 m³/jr à Monplaisir sur la commune d'ISLE.

Au vu de ce qui vient d'être évoqué, le Syndicat a étudié la possibilité de mobiliser une autre ressource sur le réservoir de POUZOL afin de compenser une éventuelle restriction de prélèvement dans la BRIANCE en période de sécheresse.

La Communauté Urbaine de Limoges Métropole dispose d'un réservoir d'eau potable au lieu-dit « Chemin du Grand Bois » sur la commune de FEYTIAT situé au sud de Limoges.

Ce réservoir avait deux Objectifs :

- Assurer la desserte en eau potable des secteurs de Crochat et Fontgeaudrant en vue de leur urbanisation future (besoins évalués à 1900 m³/jr),
- Sécuriser la distribution d'eau en rive gauche de la Vienne en cas d'une rupture d'alimentation partielle (besoins évalués à 1000 m³/jr).

Ce réservoir semi-enterré au lieu-dit « Les Vergnes de Moissac » (côte 358,23 niveau haut et 353 niveau bas) sur la commune de Feytiat présente une capacité de **2900 m³** d'eau traitée. A ce jour, il ne passe que 800 m³/jr laissant ainsi une disponibilité de 1 100 m³/jr à minima. Le Syndicat Vienne-Briance-Gorre souhaite éventuellement faire une interconnexion de secours sur cet ouvrage pour compenser une défaillance sur la station de SOLIGNAC. La situation géographique de cet ouvrage et la proximité des conduites d'adduction en direction de POUZOL permettent de limiter les coûts d'interconnexion.

La situation la plus critique pouvant être envisagée :

- Période de pointe de consommation (période estivale) et donc de production (pas d'excédent de production de LANAUD)
- Restriction du débit de prélèvement sur la Briance au 2/3 du débit autorisé, soit (150 m³/h)

BESOINS ESTIMES SUR LE RESERVOIR DE POUZOL DEPUIS LA CU EN CAS DE DEFAILLANCE SUR LA PRODUCTION DE SOLIGNAC

- Maintien de la production de SOLIGNAC à hauteur de 150 m³/h soit 3 000 m³/jr sur 20 h
- 4 574 m³/jour produit sur SOLIGNAC en période de pointe,

Soit un besoin global de 1 574 m³/jr d'une autre ressource.

Ces besoins estimés sont ceux équivalents évoqués dans les scénarios de crise avec un apport potentiel de 1500 m³/jr par l'interconnexion au réservoir de MONTPLAISIR.

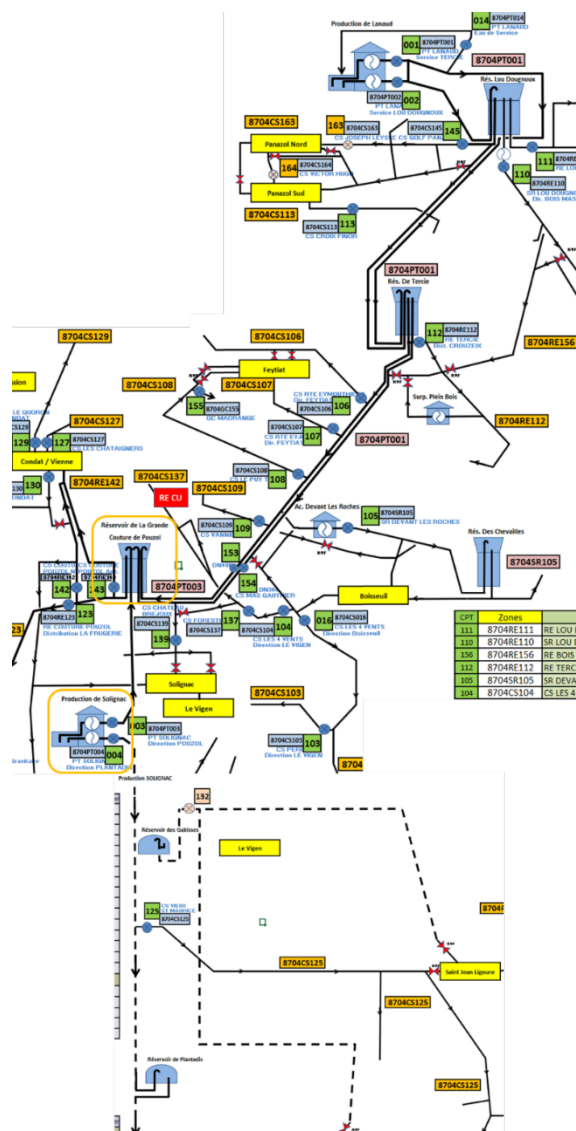
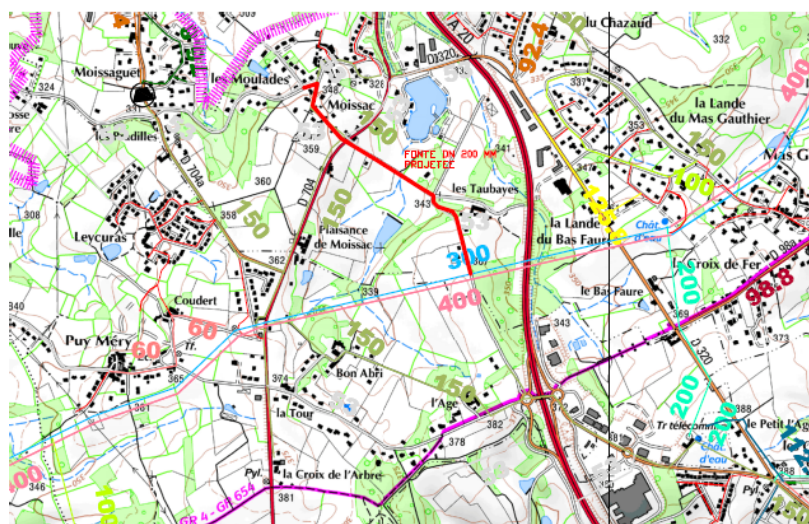
BESOINS ESTIMES SUR LE RESERVOIR DE POUZOL DEPUIS LA CU EN CAS DE DEFAILLANCE SUR LA PRODUCTION DE SOLIGNAC ET DES CROZES

Au-delà de ce point, nous pouvons simuler simultanément une défaillance simultanée sur les UDI les CROZES (Qpte : 1470 m³/jr) et SOLIGNAC. Cela nécessite un apport supplémentaire de 3044 m³/jr.

PROJET D'INTERCONNEXION AU RESERVOIR SUD DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Plan d'ensemble

Conduite projetée en Fonte de DN 200 mm



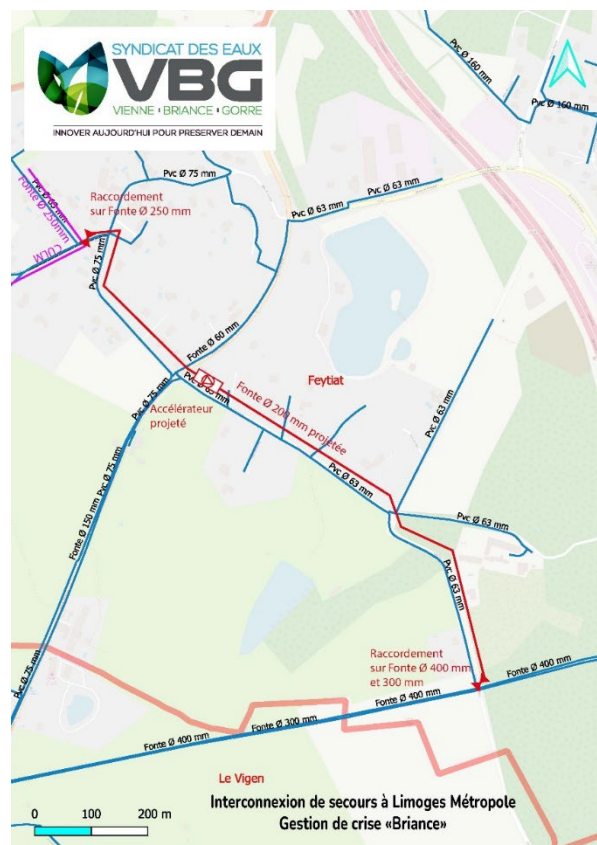
La conduite projetée sera en FONTE de DN 200 mm sur une distance de 1 200,00 ml environ. Elle permettra de transiter 1574 m³/jr à une vitesse de 0,58 m/s, soit 65,58 m³/h lissés sur 24h en cas de restriction de prélèvement sur la BRIANCE et de transiter 3044 m³/jr à une vitesse de 1.15 m/s, soit 126,8 m³/h lissés sur 24h.

La conduite sera raccordée :

- sur la conduite FONTE de DN 250 mm gravitaire de la communauté urbaine dans le carrefour de l'Allée de la Terrasse et de la Rue du Grand Bois ;
- Et sur la conduite d'adduction en FONTE de DN 300 mm du Syndicat VBG sur l'Allée des TAUBAYES.

La Route Départementale n°704 devra être traversée au niveau de la Rue Claire Fontaine par forage dirigé.

En amont du point de raccordement sur la FONTE de DN 300 mm, le Syndicat VBG prévoit un maillage de la conduite FONTE de 300 et 400 mm avec la mise en place d'un jeu de vannes papillons à installer dans des regards de visite. Ces vannes seront positionnées de manière à transiter la production de LANAUD sur le réservoir R7 par le biais du 400 et l'import de la CU par le biais du 300 en aval du point de raccordement avec la conduite FONTE de DN 200 mm.



Afin de pouvoir refouler sur le réservoir de Grande Couture de Pouzol (R7), **un accélérateur sous jupe** devra être mis en place sur cette conduite de transfert.

R7 la Grande Couture de Pouzol : CTP : 370,7 m NGF

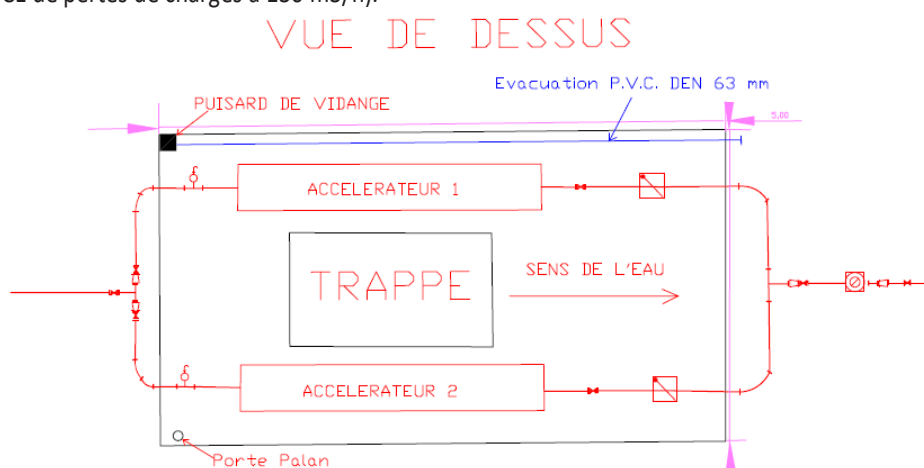
TN de l'implantation de l'accélérateur : 343,00 m NGF

Cote minimale de sécurité d'approvisionnement du réservoir de MOISSAC : 355.50 mNGF

Caractéristiques des pompes :

- 2 pompes en parallèle (avec fonctionnement alterné)
- Débit unitaire de 65 m³/h
- HMT : 40 mCE (compensation de 10 mCE de pertes de charges à 130 m³/h).

SCHEMA DE PRINCIPE ACCELERATEUR



Le montant total de l'opération s'élève à
641 120,00 €uros H.T. répartis comme suit :

Monsieur le Président rappelle que ce projet s'inscrit dans la catégorie d'opération éligible, à savoir « la sécurité d'approvisionnement en eau potable » et plus spécifiquement à la « sécurisation de la ressource en eaux ».

L'investissement s'élève à **641 120,00 €uros H.T.** et le financement de cette opération pourrait être le suivant :

- Subventions AELB (50 %) : 320 560,00 €
- Subventions DETR (20 %) : 128 224,00 €
- Conseil Départemental de la Haute Vienne (10 %) : 64 112,00 €
- Autofinancement par le Syndicat (20 %) : 128 224,00 €

GESTION DE CRISE "BRIANCE" - INTERCONNEXION CU / VBG		
Poste		Prix total
Travaux		
1	Canalisations et accessoires	295 000 €
2	Equipements (Pompage / Chambre de pompage / Electricité)	230 000 €
3	Voirie - Clôture	12 000 €
Sous total travaux H.T		537 000 €
Etudes et prestations diverses		
4	Etudes topographiques	1 800 €
5	Etudes géotechniques	1 600 €
6	Coordinateur SPS	1 800 €
7	Contrôle technique	1 200 €
8	Contrôle extérieur	2 400 €
9	Dossiers réglementaires (Permis de construire)	2 400 €
10	Acquisition de terrain	2 200 €
11	Amenée réseau EDF et FT	4 800 €
12	Maitrise d'œuvre (8 %)	42 960 €
13	Divers et imprévus (8 %)	42 960 €
Sous-Total H.T. Etudes et prestations diverses		104 120 €
TOTAL H.T.		641 120 €

Monsieur le Président invite les membres du bureau à délibérer.

Projet de délibération

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n° 2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions,

Considérant que la prise d'eaux brutes dans la BRIANCE au lieu-dit « Pont du VIGEN » sur la commune du VIGEN avec un débit de prélèvement de 250 m3/h représente une des principales ressources destinées à la production d'eau potable sur le Syndicat VBG, soit 24 % des volumes mis en distribution,

Considérant que le changement climatique entraine des étiages longs et sévères limitant fortement les débits de la BRIANCE pouvant entrainer une restriction du débit de prélèvement,

Considérant les différents scénarios de crise envisagés sur l'unité de production de SOLIGNAC avec la possibilité de mobiliser une autre ressource, à savoir celle de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, à partir du réservoir SUD des Vergnes de MOISSAC situé sur la commune de FEYTIAT,

Considérant que ce transfert de ressource nécessite la création d'une interconnexion en FONTE de DN 200 mm entre la FONTE de DN 250 mm de la Communauté Urbaine existante au lieu-dit « MOISSAC » et la conduite d'adduction en FONTE de DN 300 mm du Syndicat VBG (commune de FEYTAIT) et la mise en place d'un accélérateur pour pouvoir acheminer l'eau au réservoir de POUZOL (Commune de SOLIGNAC). Cette interconnexion permettra de renvoyer l'eau vers la bache eau traitée de la Station de SOLIGNAC et sécuriser l'alimentation des parties SUD et SUD OUEST du Syndicat VBG en cas de restriction de prélèvement sur la BRIANCE.

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- Subventions AELB (50 %) : 320 560,00 €
- Subventions DETR (20 %) : 128 224,00 €
- Conseil Départemental de la Haute Vienne (10 %) : 64 112,00 €
- Autofinancement par le Syndicat (20 %) : 128 224,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau, à.....des membres présents :

Article 1 : Décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution de subventions pour le programme prévisionnel de travaux d'interconnexion de secours pour assurer le maintien de l'approvisionnement en eau potable en cas de restriction de prélèvement d'eaux brutes en BRIANCE / GESTION DE CRISE «BRIANCE » FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE-PROGRAMMES 2027-2028 dont le montant total s'élève à 641 120,00 euros HT.

Article 2 : Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

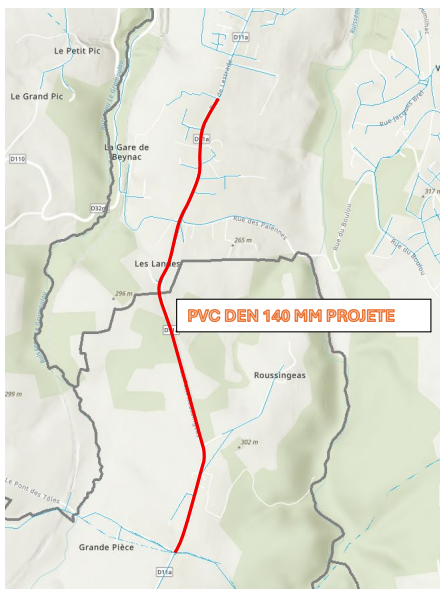
Article 3 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2027 et suivants.

D. Travaux d'interconnexion et de sécurisation du réseau de distribution d'eau potable entre les communes de Burgnac et de Bosmie- l'Aiguille – Programmes 2027-2028

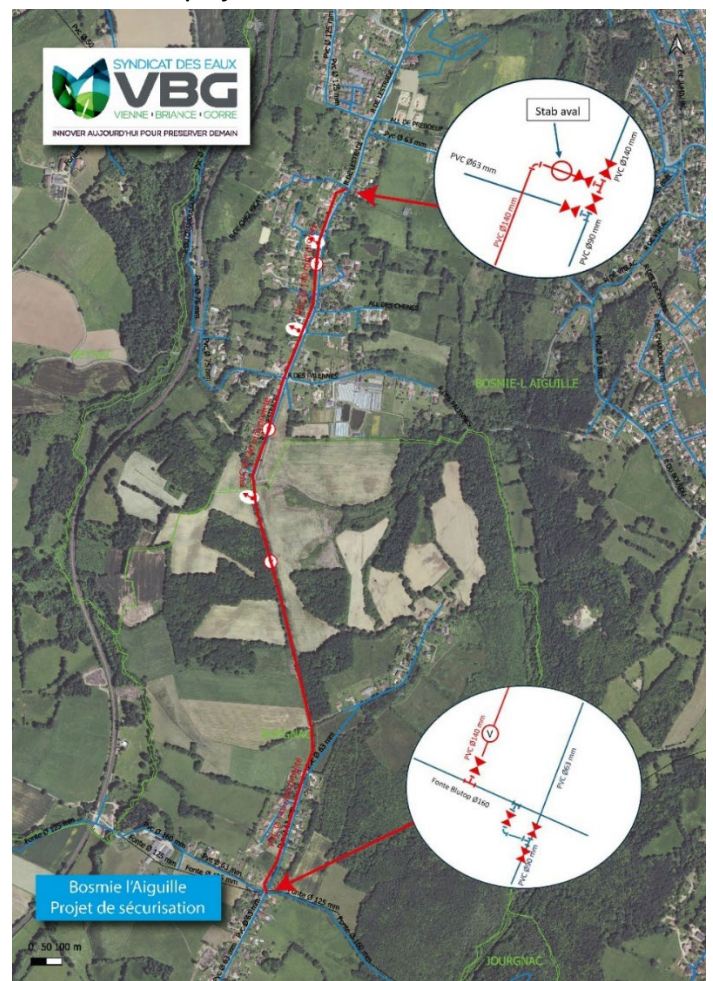
Le présent programme travaux 2027-2028 concerne des travaux nécessaires à l'interconnexion et à la sécurisation du réseau de distribution d'eau potable entre les communes de BURGNAC et BOSMIE L'AIGUILLE. Ces travaux ont pour objectif de sécuriser la desserte en eau de ces deux communes. En effet, actuellement l'alimentation du centre bourg de la commune de BOSMIE L'AIGUILLE est assurée par une artère principale en FONTE Grise de DN 125 mm en franchissement de la voie SNCF (au passage à niveau) « Rue de la Gare », actuellement sous-dimensionnée pour répondre aux besoins actuels et futurs en période de pointe notamment avec la présence d'un gros consommateur Avenue de la Vienne, « la cartonnerie LACAUX ». En période de fort tirage, nous constatons une fluctuation importante de la pression de service et du débit liée aux pertes de charges générées. De plus, la présence de cette artère principale en traversée de voie SNCF peut être considérée comme un point noir important en termes de sécurisation de l'approvisionnement en eau. Cette implantation présente de nombreuses difficultés : aucune réparation possible en cas de fuites et renouvellement de celle-ci en lieu et place quasi-impossible sur les plans techniques et administratifs. Afin d'améliorer les conditions de service (débit / pression) aux usagers mais aussi de sécuriser l'approvisionnement en eau du BOURG de la commune de BOSMIE L'AIGUILLE, le SMAEP VIENNE BRIANCE GORRE souhaite procéder à une sécurisation de ce secteur en réalisant la pose d'une conduite sur une distance de 2 400,00 ml environ permettant de créer ainsi une nouvelle artère d'alimentation en eau des communes de BURGNAC et de BOSMIE L'AIGUILLE. Ce renforcement en PVC de D.E.N 140 mm permettra de couvrir les besoins actuels et futurs du bourg de BOSMIE L'AIGUILLE. D'autre part, cette sécurisation permettra de garantir une sécurité d'alimentation de la commune de BOSMIE L'AIGUILLE dans le cas d'une défaillance de la conduite qui passe sous la voie SNCF mais également de réalimenter la commune de BURGNAC dans le cas d'une casse sur la conduite qui part du réservoir de La FRUGERIE. Ainsi, les travaux visent à sécuriser le réseau d'eau existant pour améliorer la desserte du secteur et ainsi garantir la qualité de l'eau distribuée.

Les travaux concernent la fourniture et pose de 2 400 ml de réseau en PVC D.E.N 140 mm, sous chaussée/ sous accotement.

Plan d'ensemble des travaux projetés



Plan de détail des travaux projetés



L'investissement s'élève à **465 000 €uros H.T.** et le financement de cette opération pourrait être le suivant :

■ Subvention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne :	50 % (232 500 €)
■ Subvention DETR :	20 % (93 000 €)
■ Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne :	10 % (46 500 €)
■ Autofinancement par le Syndicat :	20 % (93 000 €)

Monsieur le Président invite les membres du bureau syndical à délibérer sur cette demande de subventions.

Projet de délibération

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n° 2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions,

Considérant le programme de travaux d'interconnexion et de sécurisation du réseau de distribution d'eau potable des communes de BURGNAC et de BOSMIE L'AIGUILLE– Programmes 2027-2028, dont le montant total s'élève à 465 000 € HT,

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE,

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

■ Subventions AELB (50 %) :	232 500,00 €
■ Subventions DETR (20 %) :	93 000,00 €
■ Conseil Départemental de la Haute Vienne (10 %) :	46 500,00 €
■ Autofinancement par le Syndicat (20 %) :	93 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau, à.....des membres présents :

Article 1 : Décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution de subventions pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à l'interconnexion et à la sécurisation du réseau de distribution d'eau potable des communes de BOSMIE L'AIGUILLE et BURGNAC – Programmes 2027-2028, dont le montant total s'élève à 465 000 € HT,

Article 2 : Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2027 et suivants.

E. Mise en place d'actions correctives pour lutter contre les CVM sur le territoire syndical » - « Campagnes d'analyses, Travaux de renouvellement des conduites PVC collé posées avant 1980 relarguant des CVM » - Communes de La Chapelle Montbrandeix, Marval, Pensol et Oradour sur Glane – Programmes 2027-2028

La nouvelle réglementation incite les collectivités compétentes en matière d'eau, à acquérir une meilleure connaissance de leur réseau, à développer une gestion patrimoniale de leurs réseaux, en vue notamment de limiter les pertes en eau dans les canalisations de distribution et programmer leurs renouvellements. Pour y parvenir, les collectivités doivent établir et mettre à jour annuellement un « descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable » (L.2224-7-1 CGCT) et un « descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées » (L.2224-8 CGCT). Dans le cadre de cette démarche, le Syndicat a engagé, depuis 2015, une étude de connaissance patrimoniale visant à mettre à jour sa cartographie S.I.G. avec pour objectif une connaissance de l'âge ou de la période de pose à plus de 95 % des 3 670 kilomètres de canalisations réparties sur les 64 communes du syndicat. Cette étude, désormais achevée, comportait deux tranches :

- Une tranche ferme qui consistait, à partir des données existantes et des informations recueillies par tout type de moyens, à mettre à jour la cartographie SIG du Syndicat avec pour objectif d'avoir un inventaire des réseaux avec une connaissance de la date ou période de pose supérieure à 95 % ;
- Une tranche conditionnelle qui consistait, après inventaire des réseaux, d'extraire les tronçons en PVC « collé » anciens (< 1980) et les classer en fonction du facteur de risque « CVM ».

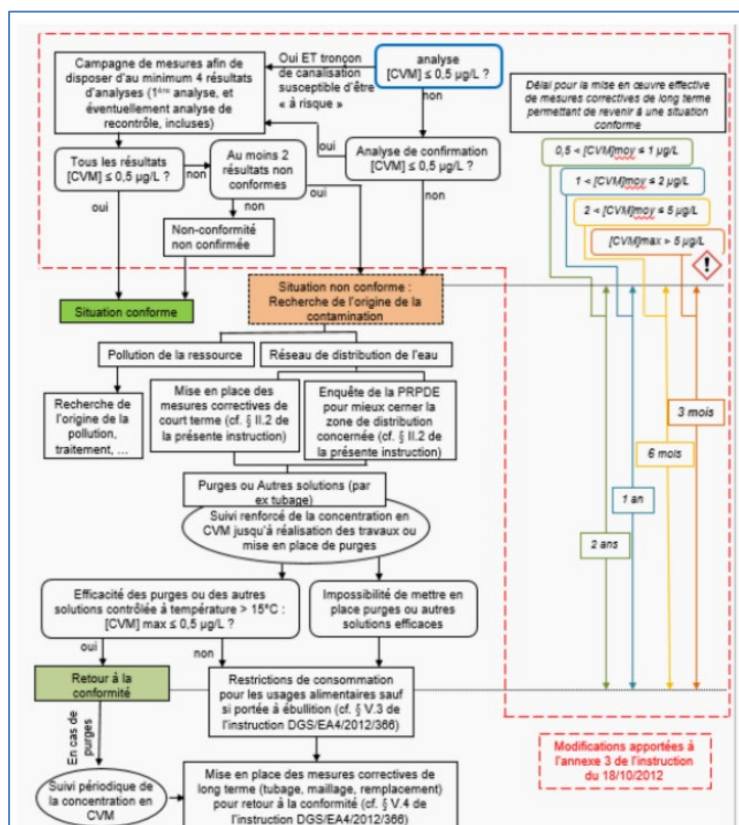
La plupart des réseaux d'alimentation du Syndicat Vienne Briance Gorre ont été majoritairement posés dans les années 50 à 90. Les conduites en PVC « collé » posées jusqu'à 1975 se sont notamment avérées très cassantes et vieillissent prématurément alors que des conduites plus anciennes en fonte grise sont moins altérées. L'intégralité du réseau de ces nouvelles communes a été positionné sur le SIG du Syndicat. A cette occasion, le champ « âge ou la période de pose » des tronçons a été renseigné afin d'identifier la vétusté du réseau ainsi que le facteur risque CVM pour les conduites PVC Collé posées avant 1980. Pour ce dernier, la modélisation hydraulique du réseau permet au Syndicat de déterminer les temps de contact.

Même si le CVM est présent plutôt sous forme gazeuse, la limite de qualité pour l'eau du robinet est fixée à 0.5 µg/L, en application de la réglementation européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (directive 98/83/CE et directive 2020/2184).

En lien avec le classement du CVM en agent cancérigène certain pour l'Homme, l'instruction DGS n°2012-366 du 18 octobre 2012, élaborée par la Direction Générale de la Santé (DGS) demande aux Agences Régionales de Santé (ARS) d'identifier les secteurs à risque du réseau de distribution d'eau potable et d'engager un plan d'échantillonnage pluriannuel avec l'appui de la PRPDE.

Puis, l'instruction DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020, modifiant l'instruction DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012, introduit des évolutions :

- notamment que la PRPDE est l'acteur principal de la gestion de la problématique du CVM dans les eaux destinées à la consommation humaine (assouplissement des modalités d'intervention des ARS)
- et les modalités et les délais de mise en œuvre des mesures de gestion : adaptation des délais selon les concentrations relevées en CVM.



Les ARS ont transmis aux PRPDE un guide méthodologique dont les objectifs sont de gérer la présence du CVM dans l'EDCH et d'atteindre des concentrations en rapport avec la limite de qualité fixée à 0.5 µg/L.

Ce guide précise les différentes étapes d'action sous la responsabilité de la PRPDE :

- Connaissance patrimoniale : Etablir un état des lieux de la présence de CVM dans l'eau distribuée sur l'ensemble du territoire
- Repérer les canalisations à risque
- Elaborer et mettre en œuvre un programme pluriannuel de prélèvements et d'analyses du CVM
- Etablir la liste de tous les points pressentis à risque, au plus tard le 29 avril 2022
- Gestion des risques sanitaires en situations non-conformes
- Pour être non conforme, il faut au moins 2 résultats > 0.5 µg/L
- Informer les consommateurs concernés
- Mettre en œuvre des actions de gestion adaptées pour restaurer la qualité de l'eau
- Mettre en œuvre des investigations complémentaires en cas de non-conformité confirmée
- Mettre en place des actions correctives de court terme pour rétablir la conformité de l'eau distribuée
- Moyen simple, de court terme : purges
- Purges automatiques indispensables selon l'ARS dans un délai de maximum 3 mois après l'identification de la non-conformité
- Campagnes d'analyses nécessaires pour valider l'efficacité des purges (responsabilité PRPDE)

En partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé, le SMAEP a ainsi mis en place une nouvelle campagne de prélèvements pour analyses de CVM sur les tronçons PVC posés avant 1980 et les plus susceptibles de relarguer du monochlorure de vinyle. Même si des actions de renouvellement de conduites ont été engagées sur les précédents programmes de travaux, l'examen des derniers résultats d'analyses a permis de mettre en évidence des concentrations en CVM sur certains points de distribution d'eau nécessitant la mise en place de nouvelles actions correctives.

Les ordres de priorité sont en lien avec l'instruction DGS du 29 avril 2020 :

- Concentration > 5 µg/L : Priorité 1, délai mise en conformité 3 mois
- 2 < concentration < 5 µg/L : Priorité 2, délai mise en conformité 6 mois
- 1 < concentration < 2 µg/L : Priorité 3, délai de mise en conformité 1 an
- 0.5 < concentration < 1 µg/L : Priorité 4, délai de mise en conformité 2 ans
- < 0.5 µg/L : Conforme

En 2026, le SMAEP VBG a engagé un nouveau programme de renouvellement des canalisations pour lesquelles la concentration CVM était supérieure à 1 µg/L considérée comme prioritaire. Les points de distribution pour lesquels des actions correctives de

Commune	Lieu-Dit	Actions réalisées ou en cours sur 2026
Marval	Le Clos de l'Etang	Renouvellement de réseau - CVM
Marval	Beaufet	Renouvellement de réseau - CVM
La Meyze	Puytavigne	Renouvellement de réseau - CVM
La Meyze	Lallet	Renouvellement de réseau - CVM
La Meyze	Font du vert	Renouvellement de réseau - CVM
Oradour sur Glane	La Maillerie	Renouvellement de réseau - CVM
St Germain Les Belles	La Flutas	Renouvellement de réseau - CVM
Verneuil / Vienne	Impasse de Greignac	Renouvellement de réseau - CVM

renouvellement de canalisations ont été engagées sur 2026 se situent sur les communes de MARVAL, LA MEYZE, ORADOUR SUR GLANE, Saint GERMAIN les BELLES et VERNEUIL sur VIENNE.

Par ailleurs des travaux de pose de purges automatiques ont été engagées sur 2025 et 2026.

Ces travaux concernent les antennes pour lesquelles la concentration en CVM est comprise entre 0.5 µg/l et 2 µg/l.

Le renforcement du suivi des CVM conduit logiquement à une augmentation du nombre de dépassements compte tenu de la structure du réseau avec des antennes favorisant le temps de séjour et le temps de contact avec le matériau responsable du relargage de CVM.

Les résultats des dernières campagnes d'analyses mettent en évidence des nouveaux points de distribution pour lesquels des actions correctives de travaux de renouvellement de canalisations doivent être engagées sur 2027. Ces interventions se situent sur les communes de La Chapelle Montbrandeix, Pensol, Marval et Oradour sur Glane.

Les ordres de priorité sont en lien avec l'instruction DGS du 29 avril 2020 :

- Concentration > 5 µg/L : Priorité 1, délai mise en conformité 3 mois
- 2 < concentration < 5 µg/L : Priorité 2, délai mise en conformité 6 mois
- 1 < concentration < 2 µg/L : Priorité 3, délai de mise en conformité 1 an
- 0.5 < concentration < 1 µg/L : Priorité 4, délai de mise en conformité 2 ans
- < 0.5 µg/L : Conforme

Communes	Lieu-dit	Etat des travaux
Saint Vitte sur Briance	Mont Gargan - Bregeat 2	Pose réalisée
Saint Mathieu	Les Perrieres	Pose réalisée
Saint Germain les Belles	Le Combeau	Pose réalisée
Saint Germain les Belles	Moulin de Siliem	Pose réalisée
Saint Germain les Belles	La Bachellerie	Pose réalisée
Saint Germain les Belles	Le Camp de César	Pose réalisée
Saint Germain les Belles	Le Catalat	Pose réalisée
Saint Germain les Belles	Sur le Croup	Pose réalisée
Pensol	Montibus	Pose réalisée
Marval	Les Charailles	Pose réalisée
Marval	La molle	Pose réalisée
Marval	Beaufet	Pose réalisée
Marval	L'Epinassie	Pose réalisée
Marval	Lafarge	Pose réalisée
Marval	Cimetière Marval	Pose réalisée
Marval	Le Theillou	Pose réalisée
Marval	Le Chatenet	Pose réalisée
Magnac Bourg	Rue du Chant des Oiseaux	Pose réalisée
Magnac Bourg	La Tamanie X 2	Pose réalisée
Ladignac le Long	Morterolle	Pose réalisée
Ladignac le Long	La Petite Domingeas	Pose réalisée
Ladignac le Long	Camping	Pose réalisée
Ladignac le Long	Bourdoulet X 2	Pose réalisée
La Porcherie	Le Moulin de la Valette	Pose réalisée
La Meyze	La font du vert	Pose réalisée
La Chapelle Montbrandeix	Salas	Pose réalisée
La Chapelle Montbrandeix	Champaubert	Pose réalisée
Glanges	Le Beau Bournia	Pose réalisée
Glandon	Moissac	Pose réalisée

La dernière campagne d'analyses s'est fait « purge automatique » fermée de manière à voir l'efficacité des purges. A ce jour, les priorités de renouvellement concernent les tronçons suivants :

LA CHAPELLE MONTBRANDEIX – « MASSELIEVRE » - Purge automatique existante

Commune	Lieu-dit	Date du prélèvement	Heure du prélèvement	T°C	[CVM] (µg/L)	pH	[Chlore] libre (mg/L)	[Chlore] total (mg/L)	Conforme(oui) / Non conforme (non)
La Chapelle Montbrandeix	Masselièvre	01/08/2025	10h23	19,3	0,0055	5,1	0	0,03	oui
		19/09/2025	11h50	18,9	1,2	7,89	0,27	0,29	non
		17/11/2025	11h55	14,7	1	7,78	0,41	0,45	non
		09/04/2026	9h30	12,2	0,45	7,53	0,31	0,32	oui
		30/06/2026	9h30	23,2	1,1	7,56	0,35	0,35	non

ORADOUR SUR GLANE « Le BREUIL » - Purge automatique existante :

Commune	Lieu-dit	Date du prélèvement	Heure du prélèvement	T°C	[CVM] (µg/L)	pH	[Chlore] libre (mg/L)	[Chlore] total (mg/L)	Conforme(oui) / Non conforme (non)
Oradour sur Glane	Le Breuil	04/08/2025	16h33	22,6	0,3	7,44	0,1	0,11	oui
		22/09/2025	11h10	18,9	1	7,3	0,19	0,21	non
		17/11/2025	9h30	17,6	2,9	7,31	0,25	0,25	non
		10/04/2026	15h10	13,4	0,73	6,32	0	0,07	non
		30/06/2026	11h40	22,3	1,3	7,26	0,02	0,05	non

PENSOL / MIALLET « Le MONTIBUS » - Purge automatique existante :

Commune	Lieu-dit	Date du prélèvement	Heure du prélèvement	T°C	[CVM] (µg/L)	pH	[Chlore] libre (mg/L)	[Chlore] total (mg/L)	Conforme(oui) /Non conforme (non)
Pensol	Montibus	08/08/2025	14h35	21,8	0,18	7,81	0,33	0,45	oui
		19/09/2025	11h14	19,4	0,29	7,86	0,3	0,31	oui
		17/11/2025	14h45	12,8	2,6	7,78	0,37	0,37	non
		15/01/2026	14h20	8,1	<0,004	7,63	0,3	0,37	oui
		30/06/2026	10h05	24,4	2,4	7,62	0,35	0,35	non

MARVAL « Le COUX » - Purge automatique existante :

Commune	Lieu-dit	Date du prélèvement	Heure du prélèvement	T°C	[CVM] (µg/L)	pH	[Chlore] libre (mg/L)	[Chlore] total (mg/L)	Conforme(oui) /Non conforme (non)
Marval	Le Coux	18/09/2025	13h45	19,3	0,34	7,44	0,27	0,29	oui
		14/11/2025	9h50	16	0,98	7,5	0,33	0,33	non
		15/01/2026	11h20	8,7	0,26	7,58	0,28	0,29	oui
		03/04/2026	10h55	11,2	0,5	7,29	0,02	0,03	non
		29/06/2026	14h00	24,5	3,7	7,46	0,13	0,13	non

Selon ces critères, les canalisations considérés à renouveler sur l'exercice 2027 concernent quatre opérations sur les communes de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, PENSOL, MARVAL et ORADOUR sur GLANE.

De plus, en lien avec les travaux et pour assurer un suivi du facteur risque CVM, le Syndicat VBG va continuer à confier au délégataire par une convention de prestation, la gestion des investigations des zones à risques CVM de son réseau de distribution d'eau potable, via la réalisation d'une campagne de mesures pluriannuelle. En effet, le Syndicat VBG souhaitant continuer à renforcer le contrôle de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution, demande au délégataire de prendre en charge le suivi annuel de 90 analyses points sur le réseau en lien avec l'instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 Avril 2020. Les campagnes d'analyses associées comprennent la réalisation de 4 mesures par point sur les nouveaux points à risque identifiés et la mise en place d'une autosurveillance sur les points de prélèvements identifiés comme non-conformes qui feront l'objet d'un suivi annuellement avec analyses pour vérifier l'efficacité des actions correctives entre autres. Il en est de même pour de nouveaux points de prélèvements identifiés comme non-conformes par des analyses ARS (prévisionnel de 7 analyses supplémentaires par/an). La gestion des CVM fait l'objet de la mise en place d'une procédure de gestion entre le Syndicat VBG et le délégataire jointe en annexe de la convention d'assistance.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX PROJETES

Cartographie et descriptif des tronçons à renouveler

- Renouvellement des canalisations PVC collé relarguant du CVM sur les communes membres du Syndicat Vienne Briançonnais. Ce programme concerne les communes suivantes : LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, PENSOL, MARVAL et ORADOUR sur GLANE.

1) Commune de la Chapelle Montbrandeix « Masselièvre » :

Contexte : Hameau alimenté par un PVC DEN 63 mm Collé posé avant 1980.

L'objectif serait de renouveler la conduite du hameau en conservant le même diamètre (une exploitation agricole en bout d'antenne). Le réseau se trouve essentiellement sous voie communale. Il y a une purge auto en bout d'antenne sur le secteur.

Linéaire à renouveler : environ 725 ml essentiellement sous voie communale

Environ 7 branchements à reprendre

2) Commune de Pensol - Miallet « Montibus » :

Contexte : Hameau alimenté par du PVC Collé posé avant 1980 : un PVC DN 90 mm avec plusieurs antennes en PVC DN 63, 50 et 40 mm. Nécessité de garder le PVC DN 90 mm car présence d'un PI sur le secteur (en bout d'antenne du 90).

L'objectif serait de renouveler l'ensemble des conduites du hameau en conservant les mêmes diamètres. Le réseau se trouve essentiellement sous voie communale. Une vanne de sectionnement pourrait être posée au début de l'antenne, pour sectoriser. Il y a plusieurs purges en bout d'antenne sur le secteur.

Linéaire à poser/renouveler : environ 660 ml essentiellement sous voie communale dont 240 ml en DN 90, 255 ml en DN 63, 125 ml en DN 50 et 40 ml en DN 40.

Environ 13 branchements à reprendre.

3) Commune de Marval « Le Coux » :

Contexte : Hameau alimenté par un PVC Collé de DN 50 mm posé avant 1980 en domaine privé, l'antenne ouest du village est en PE de DN 32 mm.

L'objectif serait d'abandonner le PVC DN 50 mm et d'alimenter le village par un PVC DN 40 mm à poser en passant par le chemin communal (cf plan). Le tronçon de PEHD DN 32 mm pourra être remplacé par un PVC DN 40 mm. L'antenne en PVC DN 50 mm pourrait être fermée via la VS située à proximité de la RD 73. Le réseau en PVC DN 50 mm pourrait être purgé avant raccordement via la purge d'extrémité.

Linéaire à poser/renouveler : environ 860 ml en passant par le chemin communal, environ 11 branchements à reprendre

4) Commune d'Oradour sur Glane « Le Breuil » :

Contexte : Hameau alimenté par un PVC Collé de DN 63 mm depuis la D 101. Un maillage a été créé en 2025 en PVC DN 63 mm entre Les Cros et Le Breuil.

L'objectif serait de renouveler la conduite qui descend vers La Glane en partant de la vanne de sectionnement posée lors du maillage (environ 25 ml entre Le Breuil et le maillage en PVC ancien).

Linéaire à poser/renouveler : environ 480 ml essentiellement sous chemin jusqu'aux dernières maisons à proximité de La Glane (environ 100 ml à poser sous voie communale entre le maillage et le début du chemin).

Environ 7 branchements à reprendre

Les tronçons concernés sont les suivants :

Communes	Lieu-dit	Libellé du projet	Conduites projetées	Linéaire à poser (ml)	Nbre brchs à reprendre estimés	de à
La Chapelle Montbrandeix	Masselièvre	Renouvellement de réseau - CVM	725 ml - PVC DN 63 mm	725		7
Pensol / Miallet	Montibus	Renouvellement de réseau - CVM	660 ml - PVC DN 90/63/50/40 mm	660		13
Marval	Le Coux	Dévoisement de réseau et renouvellement de réseau CVM	860 ml - PVC DN 40 mm	860		11
Oradour sur Glane	Le Breuil	Dévoisement de réseau	480 ml - PVC DN 63 mm	460		7
Total Renouvellement				2 705		38

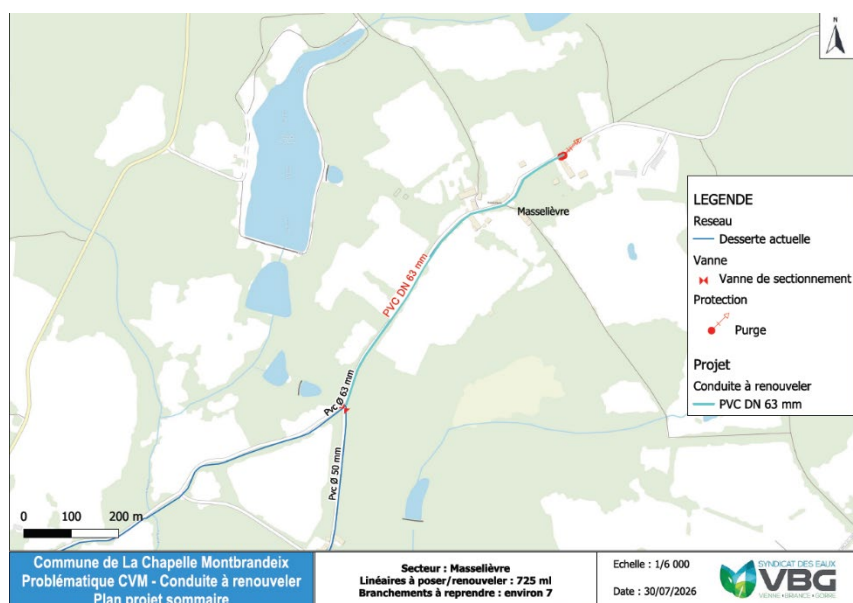
Les plans de projetés détaillés sont joints en annexe 2 (7.2 - Plan de détail des travaux projetés « Renouvellement des canalisations »).

Commune la Chapelle Montbrandeix – Masselièvre

- Lieu-dit « Masselièvre » - Renouvellement de réseau. Les travaux concernent la fourniture et mise en place d'une conduite en P.V.C. de DN 63 mm sur une distance de 725 ml et la reprise des branchements existants.

Ces travaux seront réalisés sur l'Accord-Cadre PRADEAU TP.

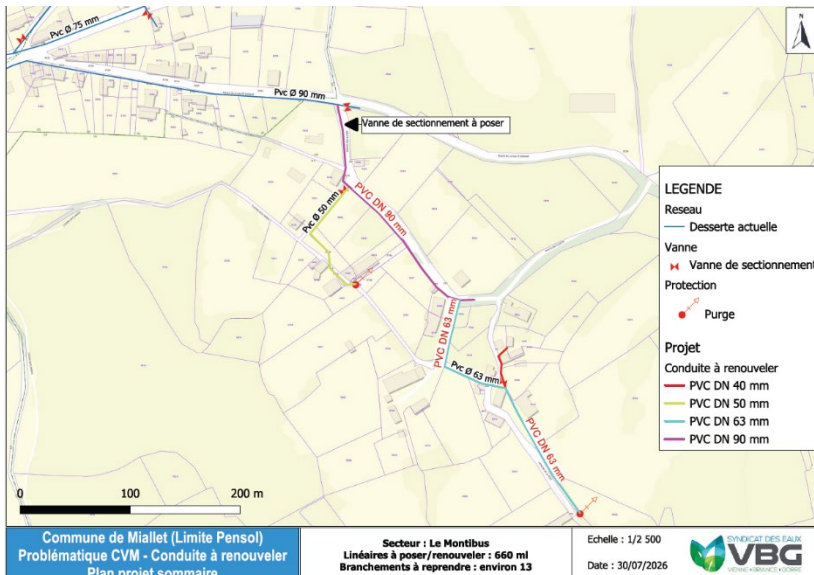
COMMUNE	LIEUDITS	MONTANT ESTIME (€ HT)	MONTANT REVISE (€ HT)
La Chapelle Montbrandeix	Masselièvre	66 001,50 €	69 961,59 €



Communes de Pensol/Miallet - Le Montibus

- Lieu-dit « Le Montibus » - renouvellement du réseau. Les travaux concernent la fourniture et mise en place de conduites en P.V.C. de DEN 90 mm sur 240 ml essentiellement sous voie communale, 255 ml en DN 63, 125 ml en DN 50 et 40 ml en DN 40 et la reprise des branchements existants.

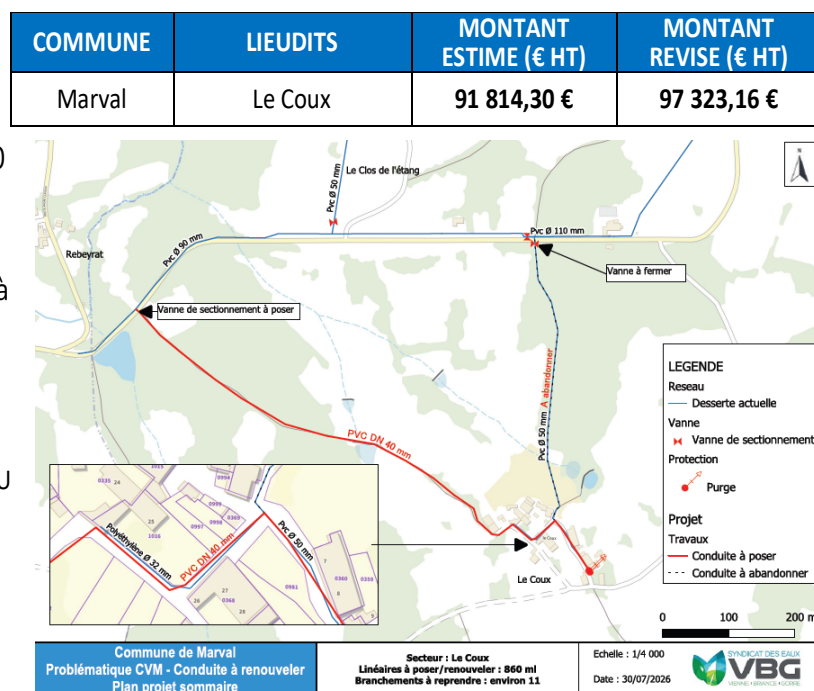
Ces travaux seront réalisés sur l'Accord-Cadre PRADEAU TP.



Commune de Marval – Le Coux

- Lieu-dit « Le Coux » - Renouvellement et dévoiement de réseau. Les travaux concernent la fourniture et mise en place d'une conduite en P.V.C. de DN 40 mm sur une distance de 860 ml, la reprise des branchements existants, la pose d'une plaque pleine sur le réseau à abandonner et la conservation de la purge existante.

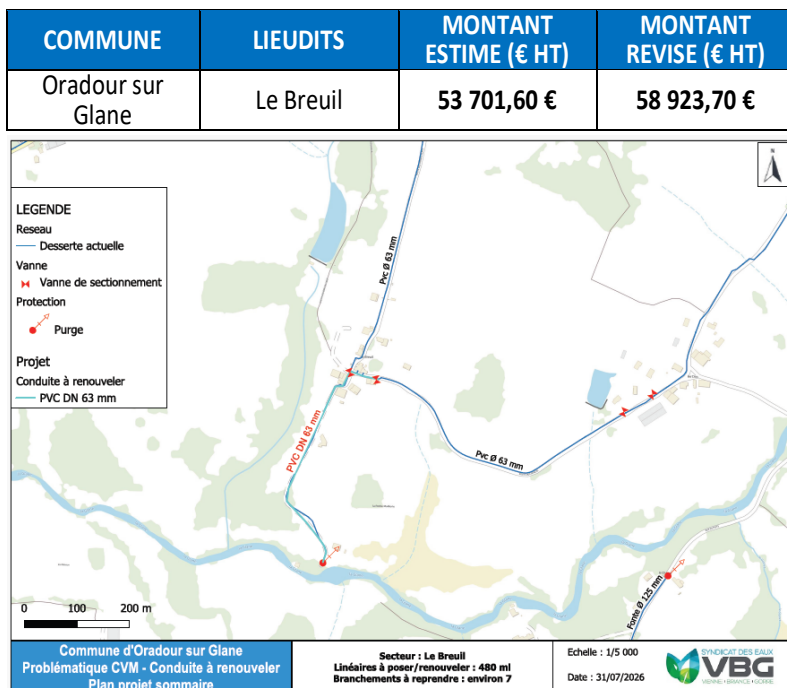
Ces travaux seront réalisés sur l'Accord-Cadre PRADEAU TP.



Commune d'ORADOUR sur GLANE – Le Breuil

- Lieu-dit « Le Breuil » - Renouvellement du réseau. Les travaux concernent la fourniture et mise en place d'une conduite en P.V.C. de DN 63 mm sur une distance de 480,00 ml et la reprise des branchements existants.

Ces travaux seront réalisés sur l'Accord-Cadre PRADEAU TP.



Analyse et Surveillance

Frais d'analyses (autosurveillance et campagnes d'analyses sur les nouveaux points)

Parallèlement à ces travaux, le Syndicat doit engager des campagnes d'analyses CVM sur de nouveaux points de prélèvements identifiés et assurer de l'autosurveillance sur les points ayant faits l'objet d'actions correctives. Après analyse des premiers résultats de modélisation, il en est ressorti 73 nouveaux points de prélèvements suite à l'intégration des communes de Nexon, Saint Maurice Les Brousses, Janailhac et Vicq sur Breuilh. Selon l'instruction du 29 avril 2020 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine, il est nécessaire de disposer d'au moins 4 analyses avec une concentration inférieure à 0,5 µg/l pour obtenir une situation conforme. Pour les 73 points de prélèvements, il faudra exécuter au moins 146 analyses pour les situations non conformes et au plus 292 analyses pour les situations conformes.

L'autosurveillance se fera en comptant au moins deux analyses par points de prélèvements et par an, soit $138 \times 2 = 276$ analyses.

Le coût maximum des analyses à réaliser s'élève à $357 \times 95,3 \text{ €}$ (coût unitaire d'une analyse) = 34 022 € HT pour l'année 2027.

Ces prestations seront réalisées dans le cadre d'une convention de prestations avec SE3R. A cette convention, un protocole de gestion de la problématique CVM sera annexé. Ce protocole prévoit les éléments suivants :

Dépassement de la limite de qualité (seuil <0.5µg/L en distribution)

Purge de réseau existante : Communication sortante ciblée par le Syndicat VBG à la population concernée (courriers) – Copie ARS

Modélisation du volume de purge à mettre en œuvre par SE3R pour diminuer le temps de séjour <48H

Intervention de SE3R pour purger le réseau

Réalisation d'analyses de recontrôle pour voir l'efficacité de la purge

Communication sortante à la population concernée par le Syndicat VBG suite aux résultats d'analyses (Copie ARS)

Dépassement de la limite de qualité (seuil <0.5µg/L en distribution)

Purge de réseau non existante : Communication sortante ciblée par le Syndicat VBG à la population concernée (courriers) – Copie ARS

Commande à PRADEAU TP pour la mise en place de purges automatiques, par le Syndicat VBG

Modélisation du volume de purge à mettre en œuvre par SE3R pour diminuer le temps de contact <48H

Intervention de SE3R pour purger le réseau

Réalisation d'analyses de recontrôle pour voir l'efficacité de la purge

Communication sortante à la population concernée par le Syndicat VBG suite aux résultats d'analyses (Copie ARS)

NOTA : Le délégataire devra fournir au Syndicat VBG les coordonnées des usagers concernés par le tronçon de canalisations révélant la non-conformité. Les purges du réseau seront réalisées dans le sens de l'eau. L'analyse de recontrôle ou d'autocontrôle de la concentration en CVM permet de caractériser le retour du service à la normale.

MONTANT DE L'OPERATION

RECAPITULATIF	
TRONÇON A RENOUVELER	
La Chapelle Montbrandeix - Masselièvre	69 961,59 €
Pensol / Miallet – le Montibus	95 592,71 €
Marval – le Coux	97 323,16 €
Oradour sur Glane – le Breuil	58 923,70 €
Sous total Renouvellement de canalisation	321 801,16 €
FRAIS D'ANALYSE CVM	
Réalisation et contrôle des analyses	34 022,00 €
FRAIS DIVERS	
Frais Divers (publicité, communication abonnés, recherches amiante et HAP, imprévus)	4 176,84 €
Montant HT	360 000,00 €

Le montant total de l'opérations s'élève à 360 000 € HT.

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

L'investissement s'élève à 360 000 €uros H.T. et le financement de cette opération pourrait être le suivant :

- Subventions DETR (25 % d'une dépense de 360 000 € HT) : 90 000,00 €
- Subvention AELB (25 % d'une dépense estimée à 60 000 € HT – Oradour sur Glane) : 15 000,00 €
- Autofinancement par le Syndicat (71 % d'une dépense de 360 000 € HT) : 255 000,00 €

Ces travaux seront intégrés à l'Accord-Cadre à bons de commande réhabilitation des équipements hydrauliques. Une commande sera passée pour chaque intervention de renouvellement.

Monsieur le Président invite les membres du bureau syndical à délibérer sur cette demande de subventions.

Projet de délibération

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020, modifiant l'instruction DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012,

Vu la délibération du comité syndical n° 2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions,

Considérant que l'instruction DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020, modifiant l'instruction DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012, introduit des évolutions notamment que la PRPDE est l'acteur principal de la gestion de la problématique du CVM dans les eaux destinées à la consommation humaine (assouplissement des modalités d'intervention des ARS) et fixe les modalités et les délais de mise en œuvre des mesures de gestion : adaptation des délais selon les concentrations relevées en CVM.

Considérant que le Syndicat VBG, en tant que PRDE, doit poursuivre ses actions pour la gestion du risque CVM sur le territoire syndical au travers de campagnes d'analyses et de travaux sur le réseau.

Considérant que les actions à engager sur 2027-2028 concernent des travaux de renouvellement sur les secteurs identifiés comme non-conformes CVM identifiés sur les précédents programmes d'analyses et de nouvelles campagnes d'analyses (autosurveillance) doivent être poursuivies pour un montant global estimé à 360 000 € HT ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à des subventions de l'Etat au titre de la DETR et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur les actions programmées sur la commune d'ORADOUR sur GLANE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- Subventions DETR (25 % d'une dépense de 360 000 € HT) : 90 000,00 €
- Subvention AELB (25 % d'une dépense estimée à 60 000 € HT – Oradour sur Glane) : 15 000,00 €
- Autofinancement par le Syndicat (71 % d'une dépense de 360 000 € HT) : 255 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau, à.....des membres présents :

Article 1 : Décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Etat au titre de la DETR pour l'attribution de subventions pour le programme prévisionnel de « Mise en place d'actions correctives pour lutter contre les CVM sur le territoire syndical » - « Campagnes d'analyses, Travaux de renouvellement des conduites PVC collé posées avant 1980 relarguant des CVM » - Communes de la Chapelle Montbrandeix, Pensol / Miallet, Marval et Oradour sur Glane, - Programmes 2027 - 2028 dont le montant total s'élève à 360 000 € HT,

Article 2 : Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2027 et suivants.

F. Travaux de dévoiement et de restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur le secteur du « Coux » - Commune de MARVAL – Programme 2027

Le présent programme travaux 2027 concerne des travaux nécessaires au dévoiement et à la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur le secteur de « COUX » sur la commune de MARVAL.

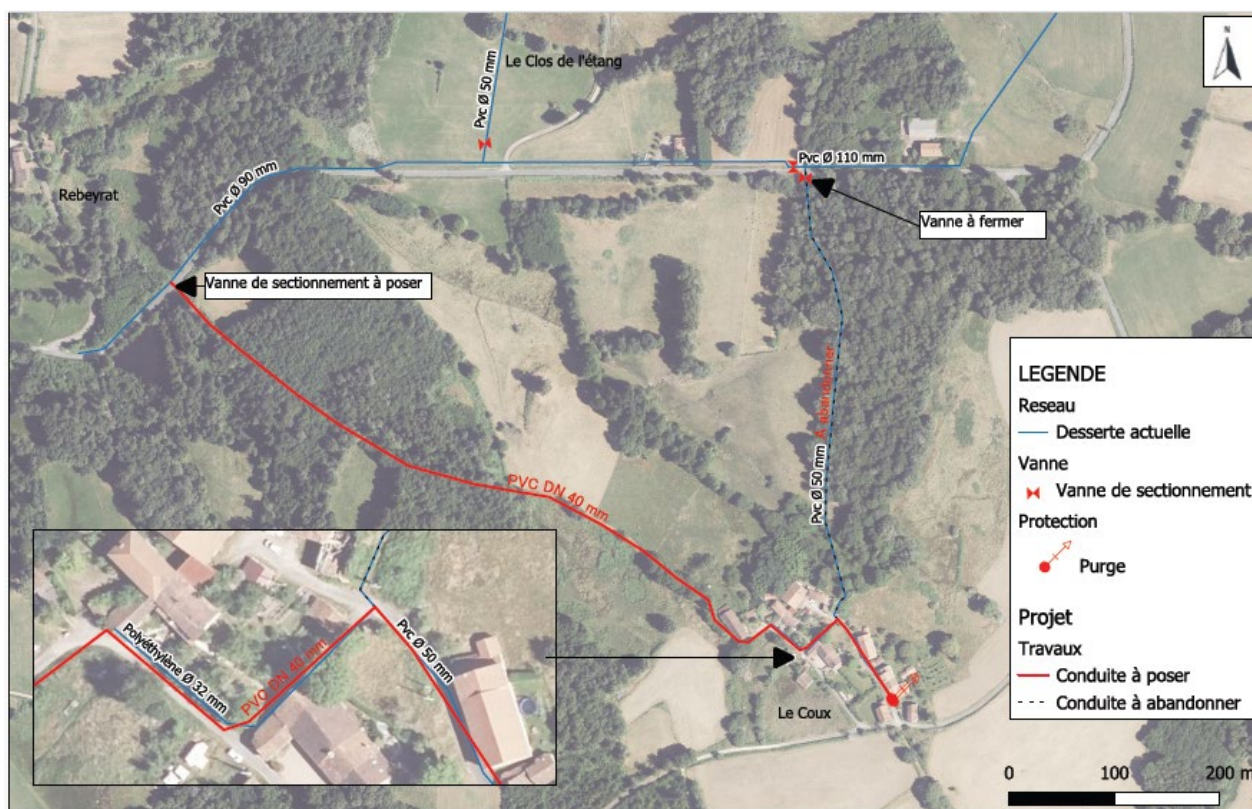
Actuellement le secteur indiqué ci-dessus est desservi par une conduite PVC de DEN 50 mm existante en domaine privé entre le hameau du « Clos de l'étang » et le village du « Coux ». Cette conduite passe actuellement dans une zone boisée, la rendant difficilement accessible pour des opérations de réparation en cas de casses de celle-ci.

A ce titre, les travaux projetés consistent à réalimenter ce secteur par le réseau existant sous accotement de la RD 73 au lieu-dit « Rebeyrat », pour permettre l'abandon définitif de la conduite en domaine privé.

Les travaux concernent :

- la fourniture et pose de 860 ml de réseau en PVC DEN 63 mm pour le maillage du réseau « le Coux »,
- une traversée de la RD 73 par fonçage,
- la déconnexion du réseau PVC 50 en domaine privé,
- et la reprise des branchements existants sur le tronçon à déconnecter.

Plan de détail des travaux projetés



Le montant des travaux de canalisations de cette opération de dévoiement et de restructuration de réseau s'élève à 97 323,16 € HT.

MONTANT DE L'OPERATION

Le montant total de l'opérations s'élève à 100 000 € HT.

L'investissement s'élève à 100 000 €uros H.T. et le financement de cette opération pourrait être le suivant :

- Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne : 40 % (40 000 €)
- Autofinancement par le Syndicat : 60 % (60 000 €).

RECAPITULATIF	
CANALISATIONS	
Marval – le Coux	97 323,16 €
Sous total canalisations	97 323,16 €
FRAIS DIVERS	
Recherches amiante et HAP, imprévus	2 676,84 €
Montant HT	100 000,00 €

Concernant ce programme travaux, le Syndicat doit déposer une demande d'aide au Conseil Départemental de la Haute Vienne.

Monsieur le Président invite les membres du bureau syndical à délibérer sur cette demande de subventions.

Projet de délibération

Sur le rapport du Président,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération du comité syndical n° 2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions,
- Considérant** le programme de travaux nécessaires au dévoiement et à la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur le secteur de Coux » sur la commune de MARVAL – Programme 2027 dont le montant total s'élève à 100 000 € HT,
- Considérant** que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE,
- Considérant** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :
- Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne : 40 % (40 000 €)
 - Autofinancement par le Syndicat : 60 % (60 000 €).

Après en avoir délibéré, le Bureau, à.....des membres présents :

- Article 1 :** Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires au dévoiement et à la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur le secteur de Coux » sur la commune de MARVAL – Programme 2027 dont le montant total s'élève à 100 000 € HT,
- Article 2 :** Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.
- Article 3 :** Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2027.

G. Renforcement du stockage d'eau traitée au niveau de l'interconnexion de l'UDI de Lanaud et de l'UDI Briance pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable du Syndicat Vienne Briance Gorre Face au changement climatique - Projet de construction d'une bache de stockage d'eau traitée de 3000 m3 de capacité utile et d'une station de reprise - commune de Solignac - lieu-dit « Pouzol » - Programmes 2027-2029

Préambule

En juillet 2026, la France comptait la majorité des départements en alerte sécheresse. La Haute Vienne a connu depuis cinq années consécutives des sécheresses estivales, ayant donné lieu à des restrictions d'eau de plus en plus importantes.

Les différents comités sécheresse et les actualités présentent une situation de plus en plus dégradée des ressources en eau avec une situation très particulière sur cette année 2026. Nous pouvons constater que les crises ne sont pas anticipées mais subies (manque d'eau, rupture de pompe, effondrement et dégradation d'ouvrages) générant ainsi, dans l'urgence, des surcoûts d'investissement importants (achat d'eau, coût de régénération des forages excessifs, création de nouveaux ouvrages).

Jusqu'à présent, le Syndicat VBG a pu maintenir une production d'eau potable suffisante pour répondre aux besoins des abonnés du fait du maintien des débits de prélèvements autorisés mais face au changement climatique des actions doivent être engagées pour anticiper un manque éventuel de « disponibilité » de la ressource pouvant entraîner une rupture d'approvisionnement en eau.

Pour rappel, les principales ressources du Syndicat Vienne Briance Gorre pour la production d'eau potable sont des eaux de surface :

- Prise d'eaux brutes en rivière VIENNE au lieu-dit « De LANAUD » sur la commune de PANAZOL avec un débit de prélèvement de 600 m3/h ;
- Une prise d'eaux brutes dans la BRIANCE au lieu-dit « Pont du VIGEN » sur la commune du VIGEN avec un débit de prélèvement de 250 m3/h.

Ces deux points de production représentent respectivement pour :

- Usine de Lanaud (Panazol) : 53,8% des volumes mis en distribution
- Usine de Salignac : 24,0 % des volumes mis en distribution.

Le suivi renforcé des ressources en eaux superficielles a mis en évidence une certaine vulnérabilité de la ressource « Briance » avec un effondrement des débits lors des étiages longs et sévères (extrait graphique de l'évolution du niveau piézométrique).

Il est à noter que dans certains cas, l'effondrement des débits des cours d'eau, peut entraîner des décisions de restrictions sur les débits prélevés voir un arrêt des prélèvements en cas d'assec avéré. L'atteinte des seuils de crise de plus en plus fréquente sur certains cours d'eau nécessite une prise de conscience de la dégradation des ressources.

Il faut tout de même rappeler que le Syndicat VBG dispose d'un arrêté de DUP sur la BRIANCE du 19 février 2019 pour un prélèvement à hauteur de 250 m³/h. Conformément aux prescriptions de cet arrêté, le Syndicat va engager des travaux d'installation d'une station d'alerte et de construction d'une bache d'eaux brutes de 500 m³ permettant d'obtenir une autonomie de 2 heures en cas de pollution accidentelle de la ressource. Ce débit de prélèvement autorisé ne présente pas d'incidence sur le milieu. Cela est confirmé par l'étude de détermination du débit minimum biologique réalisée par ECCEL ENVIRONNEMENT sur la Briance en Mai 2018. D'un point de vue strictement quantitatif, le volume maximal de prélèvement de la prise d'eau du Vigen (250 m³/h, soit 0.069 m³/s) a une influence quasi imperceptible sur le fonctionnement hydrologique de la Briance sur ce secteur, puisque ce volume représente moins d'1% du module extrapolé. D'autre part, le débit réservé de 0.79 m³/s fixé à 10% du module ne limite pas les potentialités de prélèvement. Ainsi, l'analyse des données hydrologiques sur les 10 dernières années met en évidence des restrictions théoriques de pompage de seulement 28 jours, toutes comprises durant l'étiage sévère de 2011.

Même si les données issues des conclusions précédentes sont rassurantes pour le service public de l'eau potable, les résultats de l'étude « HMUC » sur le bassin de la Vienne médiane réalisée par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la VIENNE prouvent une baisse significative des débits des cours d'eau depuis 2000. Les pertes cumulées sur la Briance depuis 2000 représentent 1/3 du module, soit 2.66 m³/s.

Cette situation se confirme avec les conclusions de la phase 2 de l'étude prospective de la ressource en eau lancée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Cela est confirmé par l'étude prospective de la ressource en eau lancée par le Conseil Départemental de la Haute Vienne.

Ci-dessous l'extrait du rapport de la phase 2 de l'étude prospective de la ressource en eau lancée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne qui présente notamment l'impact du changement climatique sur la ressource en eau de la BRIANCE.

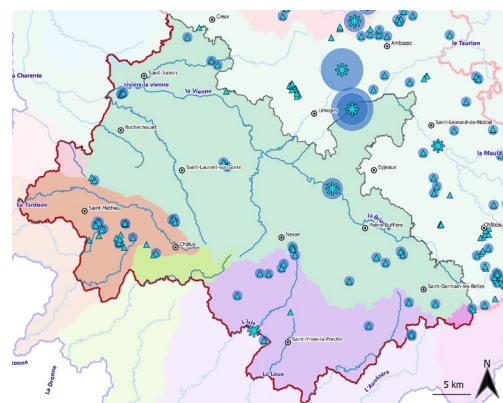
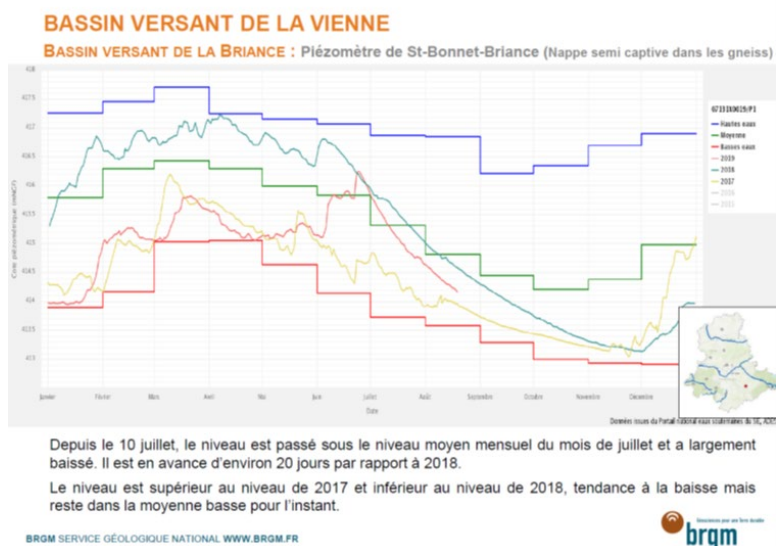
Etat des lieux

Bassins hydrographiques de prélèvement : 84 % BV de la Vienne et 12% BV de la Dronne, 3% le BV de la Charente et 1% le BV de la Vézère

Origine de l'eau : 70 % en eau superficielle

Ressources : total de 61 dont 3 ressources superficielles et 11 captages sensibles

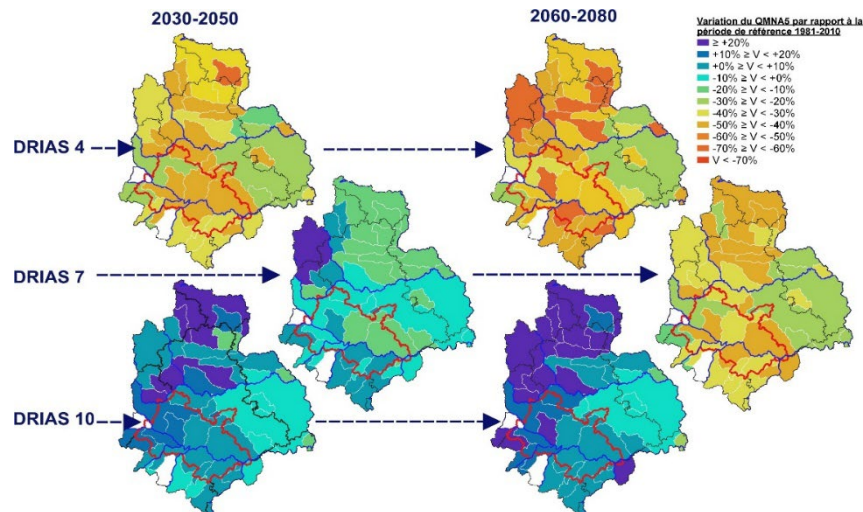
	Secteur est	Département 87
Type de territoire	Rural	Majoritairement rural
UGE	4 syndicats 4 communes 1 EPCI	12 syndicats* 42 communes 3 EPCI
Nombres d'abonnés	70 244	165 000
Linéaire de réseau	4 403 km	10 647 km
Nombre de réservoirs	142 pour 40 352 m ³	454 pour 130 030 m ³
Rendement moyen déclaré	81,8 % [73,4 – 93,6]	78,8 % [55,2 - 100]



La prospective climatique locale

Impact du changement climatique sur les débits des cours d'eau :

Les scénarios médian et pessimiste prévoient des baisses drastiques du QMNA5 (débit d'étiage) à l'horizon 2060-2080 de -30% à -70% par rapport à l'année de référence 1981-2010



Exemple sur la Briance

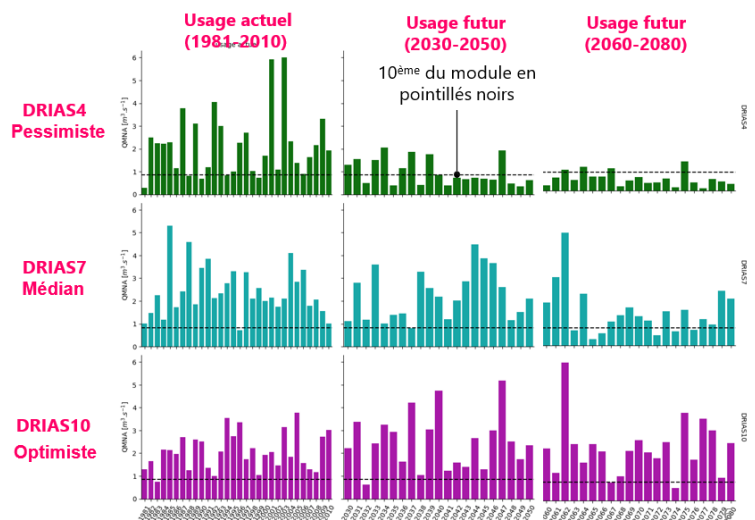
- Baisse des QMNA importante attendue sur le modèle pessimiste et médian < 10

Enjeux issus du diagnostic

Enjeu 1 : Résilience et sobriété, vers une gestion équilibrée de la ressource en eau

Diagnostic :

- Ressources en eau superficielles **très sensibles aux étiages** : résultats de l'Observatoire National des Etiages, atteinte fréquente des débits de crise
- Présence de masses d'eau superficielles avec un **état écologique et/ou chimique mauvais à médiocre** (La Vienne, La Roubarde, La Loue, La Valoine, L'Auzette, Les Villettes)
- **L'augmentation tendancielle de la température** des eaux de surface (résultats projet TIGRE)
- Des milieux aquatiques et humides **vulnérables aux pollutions** : présence de pesticides et métabolites, de Di(2-ethylhexyl) phtalate
- Présence **d'industriels gros consommateurs** en eau (usine de papeterie, usine de transformation agroalimentaire)
- Territoire est marqué par la présence de **nombreux plans d'eau** à phénomène d'évapotranspiration accru en période d'étiage et augmentation de la température de l'eau
- Activité d'irrigation sur le secteur de Saint-Yrieix-la-Perche
- Abreuvement du bétail



Protéger les milieux
Mettre en place un usage des sols en adéquation avec les objectifs de qualité de l'eau sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potable

Réduire les prélèvements par les économies d'eau

Enjeu 2 : Sécurisation de l'alimentation en eau potable en qualité et en quantité

Diagnostic :

- L'alimentation en eau potable repose majoritairement sur des ressources superficielles (Vienne et Briance) or **une baisse importante des débits sur la Briance est à prévoir** en raison du changement climatique (< débit réservé)
- **Incohérence entre les débits disponibles sur la ressource et les débits de prélèvement autorisés dans les DUP** : les débits disponibles sont souvent inférieurs aux débits autorisés et certaines

→Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

UGE peuvent présenter des **déficits en eau potable en période d'été**

► **Absence d'interconnexion structurante sur la partie Sud-est**

(SMAEP VBG de Saint-Yriex-la-Perche à Saint-Germain-les-Belles, Le Chalard, Château-Chervix et Vicq-sur-Breuilh)

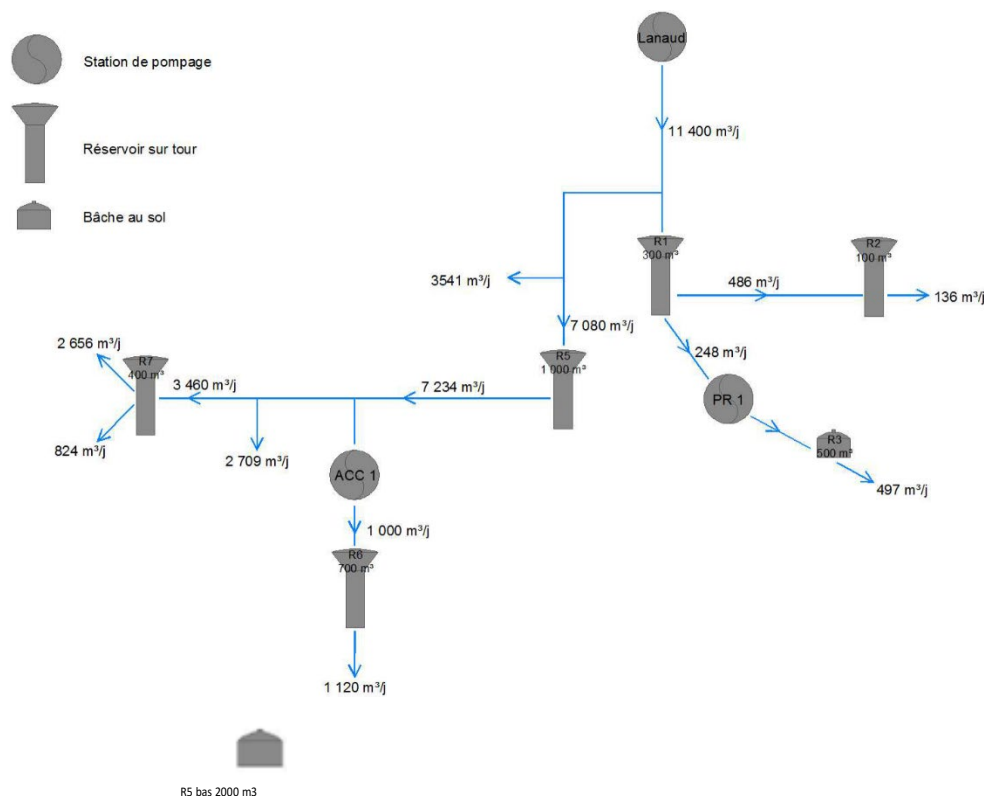
Pour répondre à des enjeux de continuité de service et ainsi anticiper les conséquences résultantes de la sécheresse, le SMAEP Vienne Briance Gorre a donc simulé un scénario crise « arrêt de la production d'eau potable » sur la ressource « BRIANCE » afin d'établir un protocole de crise tenant compte des capacités hydrauliques des interconnexions existantes et à créer et des excédents de production pouvant être transférés. Cela a permis de mettre en évidence la nécessité de créer un stockage supplémentaire de 3000 m³ avec station de reprise au niveau du réservoir de POUZOL sur la commune de SOLIGNAC où se situe l'interconnexion entre l'UDI de LANAUD et l'UDI BRIANCE pour bénéficier d'un complément de stockage d'eau traitée en quantité suffisante pour palier à un arrêt de la production de SOLIGNAC.

BUT DU PROJET :

La croissance démographique et le changement climatique représentent une pression supplémentaire sur la disponibilité en eau. Dans la continuité de la politique engagée par le S.M.A.E.P. VIENNE BRIANCE GORRE en matière d'évaluation et de gestion des risques pour garantir la sécurité qualitative et quantitative de l'eau distribuée, le Présent Avant- Projet Sommaire a pour but la présentation des travaux nécessaires au renforcement du stockage au niveau de l'interconnexion entre l'UDI de PANAZOL et l'UDI BRIANCE. Ce nouveau stockage assurera une sécurité de distribution suffisante en eau traitée pour pallier à toute éventualité de rupture d'alimentation : arrêt de production de PANAZOL ou SOLIGNAC. Ces travaux viennent en complément du renforcement du stockage réalisé en 2015 à la station de traitement de PANAZOL, en 2020 au BAS MORY à FEYTIAT et en 2025 à la station de production de SOLIGNAC.

Concernant l'UDI de LANAUD, la production journalière actuelle de la station de traitement de Lanaud en situation de pointe estivale peut être estimée, sur un temps de fonctionnement de 20 heures par jour, à 12 500 m³/j. Une analyse de l'autonomie moyenne des réservoirs a été faite. Une simulation a été effectuée avec une production journalière de 11 400 m³, soit

un volume proche du maximum (12 500 m³/j). La répartition des débits dans les différentes branches est synthétisée sur le synoptique suivant :



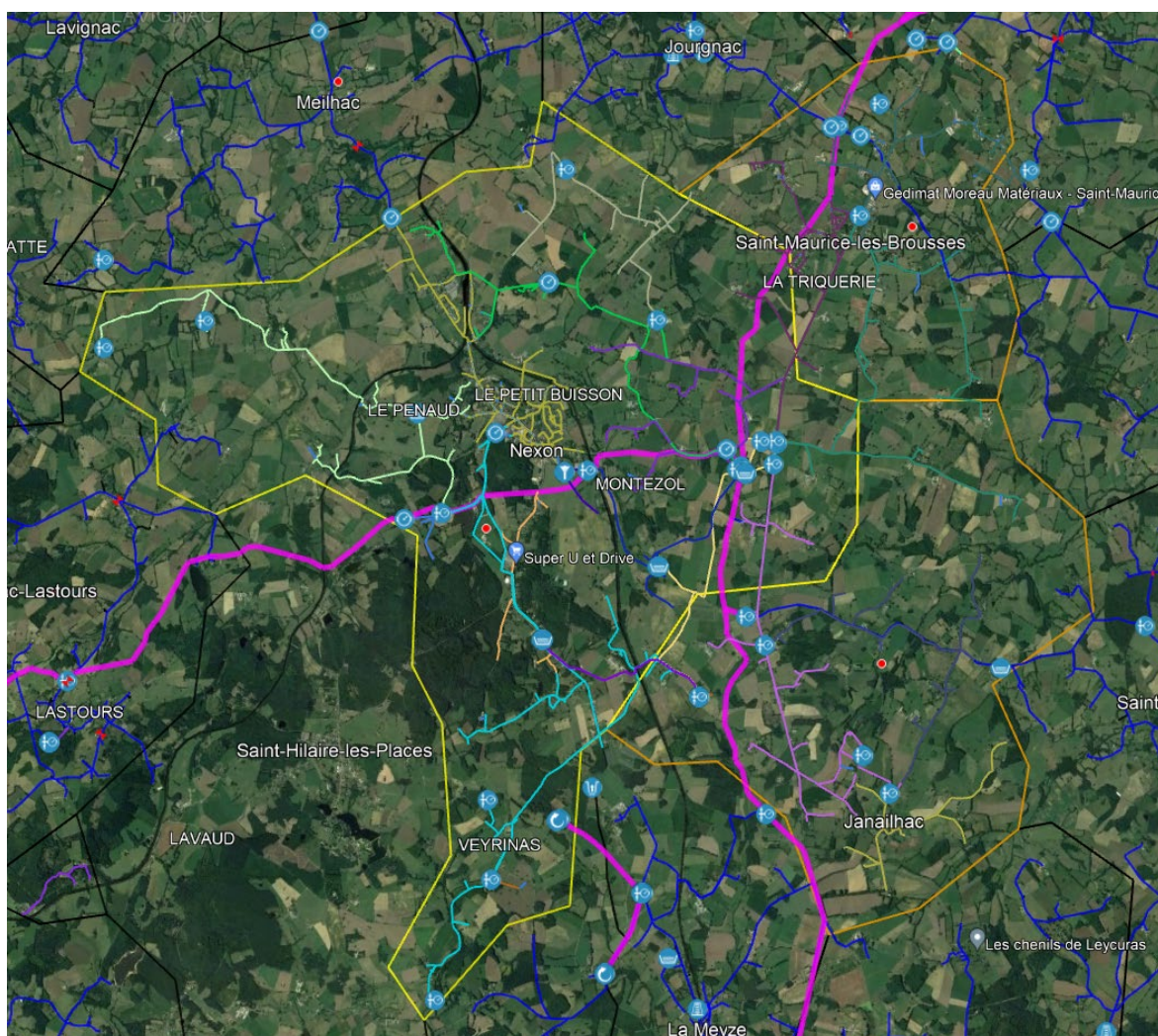
A partir des volumes de chaque réservoir et en considérant ces volumes comme mobilisables, il est possible de calculer une autonomie moyenne des principaux réservoirs en tête du réseau de distribution :

Numérotation des ouvrages	APPELATION des ouvrages	Capacité - Ouvrage seul en m ³	Débit aval (m ³ /j)	Autonomie (heures)
R05 et R05 bis	TERCIE + BAS MORY	3 000	7 234	9,95
R07	Grande COUTURE de POUZOL	400	3480	2,76

On retrouve une autonomie très faible sur le réservoir R07 « Grande Couture de Pouzol ».

Dans l'absolu, il est recommandé de pouvoir disposer en tête de réseau d'un volume de stockage offrant une sécurité de distribution de 24 heures. Le réservoir actuel R7 (GRANDE COUTURE DE POUZOL), qui joue le rôle de stockage de tête au niveau de l'interconnexion de l'UDI LANAUD et l'UDI BRIANCE, offre un volume de 400 m³ et un volume cumulé de 1 400 m³ seulement avec la bâche de stockage d'eau traitée de l'usine de SOLIGNAC. Le déficit de stockage à échéance serait donc de l'ordre de 3000 m³ si la sécurité de distribution de 24 heures en tête de réseau était visée au niveau de l'interconnexion entre l'UDI LANAUD et l'UDI BRIANCE.

Concernant l'UDI BRIANCE, la production journalière actuelle de la station de traitement de SOLIGNAC en situation de pointe estivale peut être estimée, sur un temps de fonctionnement de 20 heures par jour, à 5 000 m³/j. Une analyse de l'autonomie moyenne des réservoirs a été faite. Une simulation a été effectuée avec une production journalière de 2 500 m³, soit un volume moyen refoulé sur le réservoir de PLANTADIS (NEXON).



Implantation du réservoir de PLANTADIS

Les ouvrages de stockage de Plantadis ont les caractéristiques suivantes :

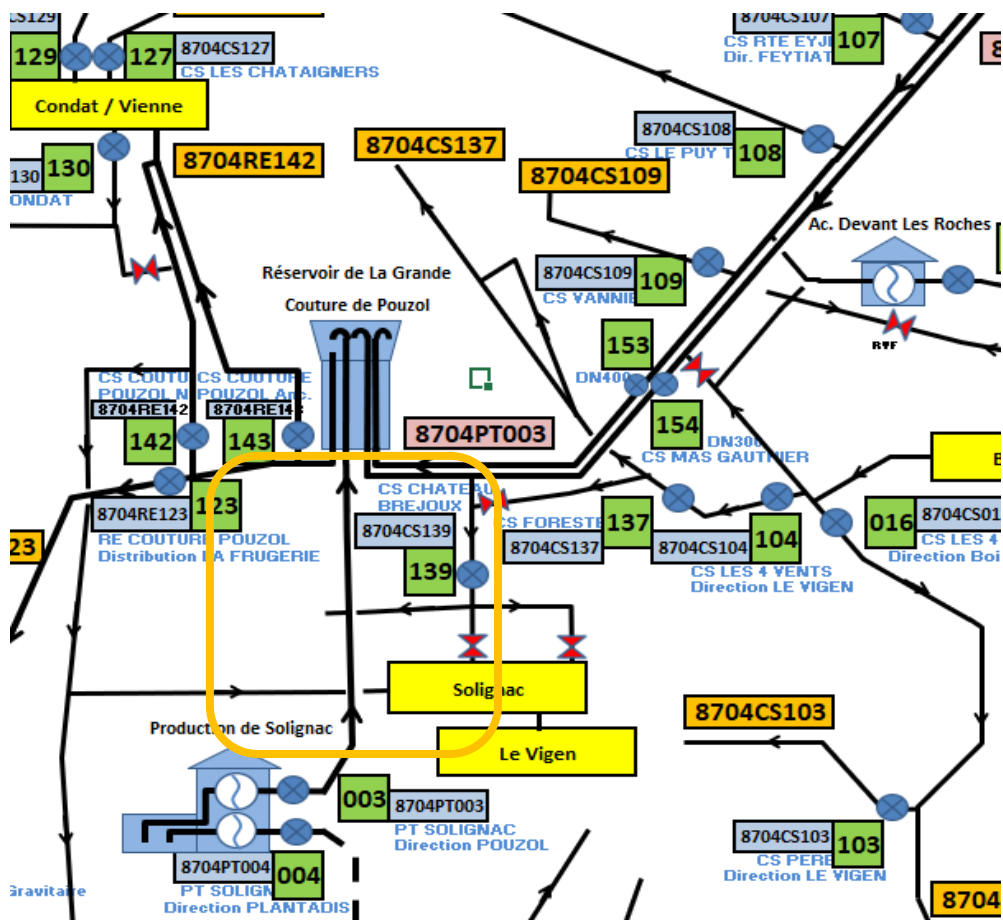
Ouvrage	Réservoir Font Paradis (Plantadis) VBG
Volumes	2 Cuves de 1000 m³
Débit Journalier Moyen	2500 m³
Côte au sol	444
Côte au radier	444
Côte au Trop Plein	449.6

A partir des volumes de chaque réservoir et en considérant ces volumes comme mobilisables, il est possible de calculer une autonomie moyenne de ce réservoir en tête du réseau de distribution :

APPELATION des ouvrages	Capacité - Ouvrage seul en m3	Débit aval (m3/j)	Autonomie (heures)
PLANTADIS	2 000	2 500	19,2

A ce titre, la construction d'une bache de stockage de 3000 m³ avec station de reprise à proximité du réservoir de POUZOL permet, en mode dégradé, d'assurer une autonomie de plus de 24 heures en tête du réseau sur l'Unité de Distribution BRIANCE tenant compte du stockage d'eau traitée sur l'Usine de SOLIGNAC. En effet, cette opération de stockage supplémentaire permettra, en cas d'arrêt de la production de SOLIGNAC (pollution de la ressource, ...), d'assurer le maintien de l'alimentation en eau potable du secteur SUD du Syndicat (UDI de SOLIGNAC) via l'accélérateur de PATISSOU assurant le transfert de l'eau produite par PANAZOL vers le réservoir de tête de PLANTADIS situé sur la commune de NEXON.

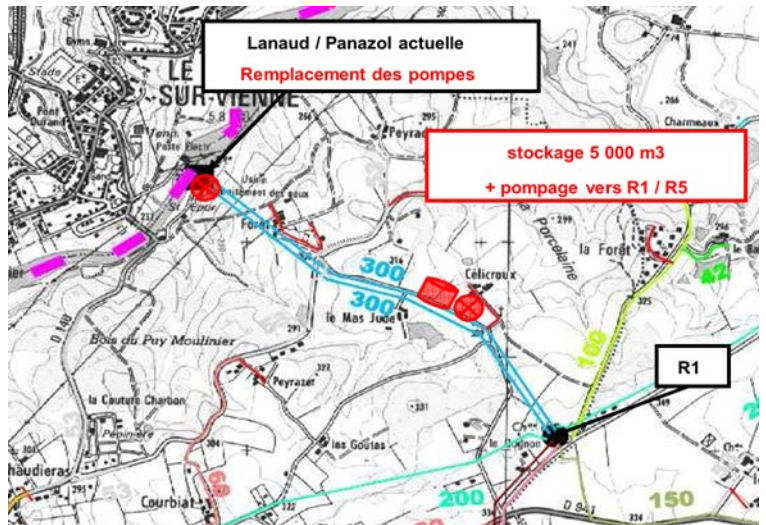
De même, cette opération permettra aussi, en cas d'arrêt de la production de PANAZOL (pollution de la ressource,...), d'assurer le maintien de l'alimentation en eau potable du secteur Nord-Est du Syndicat (UDI de LANAUD) via la bache de reprise du BAS MORY à FEYTIAT assurant le transfert de l'eau produite par SOLIGNAC vers le réservoir de tête de TERCIE situé sur la commune de FEYTIAT. Ce réservoir permet une alimentation gravitaire des communes de FEYTIAT et de PANAZOL.



ACTIONS MENÉES PAR LE SYNDICAT VIENNE BRIANCE GORRE

Le schéma directeur d'eau potable du S.I.A.E.P. VIENNE BRIANCE GORRE, réalisé en **2009** par le bureau d'études EGIS, a mis en évidence un manque de volume de stockage disponible en tête de réseau, sur les réservoirs R1 (PANAZOL – Lou Dougnoux) et R5 (FEYTIAT- Tercie). En effet, le volume est insuffisant pour faire face aux débits sortants au jour de pointe. Suivant les comparatifs techniques et financiers présentés par le schéma directeur, le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE s'est orienté vers une **adhésion au SYTEPOL** pour un achat d'eau de **900 000 m³/an** sur la partie Ouest du territoire syndical permettant d'équilibrer le bilan besoins/ressources tout en restant sur une production de **600 m³/h** sur la station de traitement de PANAZOL.

De même, le schéma directeur prévoyait d'augmenter le stockage en tête de réseau, pour avoir une sécurité de distribution suffisante en cas de rupture d'alimentation. Il avait été proposé de réaliser **une bâche au sol semi-enterrée de 5 000 m³**, avec station de reprise, équivalent à près de 12 heures de production en pointe. La création d'une **station de pompage** était nécessaire pour alimenter les réservoirs R1 et R5. Le montant de cette opération avait été évalué à **2 800 000 € HT**.



En **2013**, une étude complémentaire du stockage en tête du réseau, confié au cabinet Hydraulique Environnement, a montré **qu'en prenant en compte les volumes des réservoirs actuels R1, R5 et R7 (SOLIGNAC - Pouzol)**, un volume supplémentaire sur la station de PANAZOL de l'ordre de **2 000 m³** permettait d'avoir une **autonomie de 12 heures** pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable de l'Unité de Distribution de LANAUD (bassin de population : 48 000 habitants).

Par conséquent, pour des questions techniques et économiques, le Syndicat s'est orienté vers :

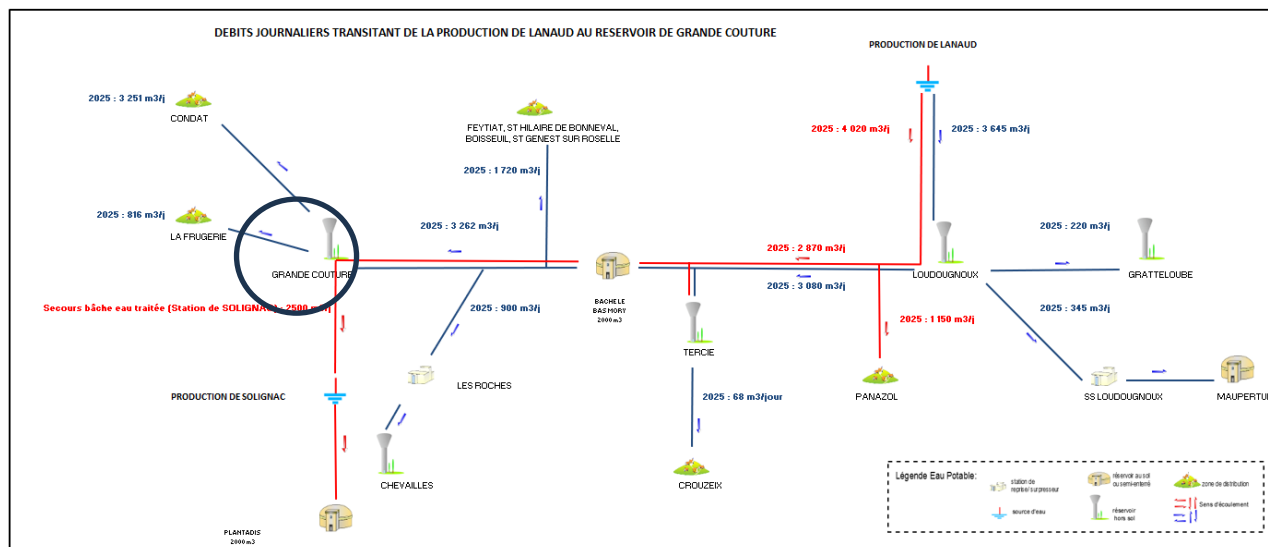
- la création d'une **bâche de stockage de 2 000 m³ sur le site de la Station de PANAZOL** permettant de bénéficier de 12 heures d'autonomie en cas de casses sur le réseau d'adduction. Ce nouveau stockage sur l'usine est entièrement sécurisé (groupe électrogène, présence permanente de l'exploitant) ;
- la **modernisation et la rénovation de la station de reprise de PANAZOL** située à la station de LANAUD afin d'optimiser la mise en charge du réseau d'adduction : renouvellement des pompes et conduites de refoulement et installation de variateurs de vitesse.
- la création d'une **bâche de stockage de 2 000 m³ avec station de reprise** à proximité du réservoir de TERCIE au **BAS MORY à FEYTIAT** qui permet, en mode dégradé, d'assurer une autonomie de 24 heures en tête du réseau sur l'Unité de Distribution de PANAZOL
- la création d'une **bâche de stockage de 1 000 m³ sur le site de la Station de SOLIGNAC** permettant de bénéficier de 10 heures d'autonomie en cas de casses sur le réseau d'adduction. Ce nouveau stockage sur l'usine est entièrement sécurisé ;
- la **modernisation et la rénovation de la station de reprise de SOLIGNAC** (hors zone inondable) située à la station de SOLIGNAC afin d'optimiser la mise en charge du réseau d'adduction : renouvellement des pompes et conduites de refoulement et installation de variateurs de vitesse.

De même, pour répondre à des enjeux de continuité de service et ainsi anticiper les conséquences résultantes de la sécheresse, le SMAEP Vienne Briance Gorre a donc simulé un scénario crise « arrêt de la production d'eau potable » sur la ressource « BRIANCE » afin d'établir un protocole de crise tenant compte des capacités hydrauliques des interconnexions existantes et à créer et des excédents de production pouvant être transférés. Cela a permis de mettre en évidence la nécessité de créer une interconnexion avec le réservoir sud « les Vergnes de Moissac » de la Communauté Urbaine de LIMOGES METROPOLE pour bénéficier d'un complément de ressource en quantité suffisante pour palier à un arrêt de la production de SOLIGNAC. **Le transfert de cet excédent de production est de l'ordre de 1 500 m³/jr = APPORT D'UNE RESSOURCE COMPLEMENTAIRE**

ACTIONS A ENGAGER PAR LE SYNDICAT VIENNE BRIANCE GORRE

Dans la continuité de la politique engagée par le S.M.A.E.P. VIENNE BRIANCE GORRE en matière de sécurité d'approvisionnement du secteur Nord-Est du territoire syndical, il a été programmé la construction d'une bache de stockage de 3000 m³ avec station de reprise à proximité du réservoir de POUZOL qui permettra, en mode dégradé, d'assurer une autonomie de 24 heures en tête du réseau sur l'Unité de Distribution de PANAZOL et sur l'Unité de Distribution de Briance. En effet, cette opération permettra, en cas d'arrêt de la production de SOLIGNAC (pollution de la ressource, arrêt du prélèvement en BRIANCE...), d'assurer le maintien de l'alimentation en eau potable du secteur SUD du Syndicat (UDI de BRIANCE) assurant le transfert de l'eau produite par PANAZOL vers le réservoir de tête de PLANTADIS situé sur la commune de NEXON.

Ci-dessous le calcul de l'autonomie de stockage en cas d'arrêt de la production de SOLIGNAC avec la construction d'une bache au sol de 3 000 m³ comprenant une station de reprise :



Numérotation des ouvrages	APPELATION des ouvrages	Capacité - Ouvrage seul en m3	Débit aval (m3/j)	Autonomie (heures)
R07 + Nouvelle Bache R07 bis avec station de reprise	Grande COUTURE de POUZOL	3 400	5 762	14,16
Bache usine de SOLIGNAC	Bache d'eau traitée Usine de SOLIGNAC	1000	2 500	9,6
PLANTADIS	PLANTADIS (2 CUVES)	2000	2 500	19,2

Nous pouvons constater une nette amélioration des autonomies de stockage au niveau de l'interconnexion des deux UDI. Cette autonomie de stockage passe à 24 heures au niveau de POUZOL en mode dégradé. Ce mode dégradé tient compte notamment de l'ouverture de l'interconnexion à MONTPLAISIR (1500 m³/jr).

Dans le cadre des différentes actions menées par le Syndicat VBG, une analyse des risques de défaillance a été établie à partir de la modélisation hydraulique.

Bilan besoins/ressources par UDI (données moyennes)

UDI LANAUD : Données de Fonctionnement

Communes	Unités	UDI LANAUD	UDI SOLIGNAC
Nombre d'abonnés (A)		24 958	8 666
Production (B)	m3/an	3 177 362	1 219 711
Achat (C)	m3/an	8 492	5 754
Vente (D)	m3/an	1 805	71 008
Vol. mis en distribution (E = B+C-D)	m3/an	3 184 049	1 154 457
Vol. facturé (F)	m3/an	2 526 481	828 546
Vol. perdu (G = E-F)	m3/an	657 568	325 911
Conso/abonné (F/A)	m3/an/ab	101,23	95,61
Rendement primaire du réseau (F/E*100)	%	79,35	71,77
Besoin journalier (E/365)	m3/j	8 723	3 163
Besoin journalier de pointe (Pointe du 06/08/2018)	m3/j	12 457	4 574
Capacité de production (* = capacité de pompage)	m3/j	13 200 (600 m ³ /h * 22h)	5500 (250 m ³ /h * 22h) Station de SOLIGNAC + station la Roche blanche 90 m ³ /jr (Dilution)
Capacité de stockage	m3	9 200	7 050

Excédent de production sur l'UDI Lanaud

L'excédent de production de la station de LANAUD pouvant être basculé sur l'UDI de SOLIGNAC s'élève à :

- 4 477 m³/jour en période normale
- Et de 743 m³/jour en période de pointe.

En cas d'arrêt de la production de SOLIGNAC, l'excédent de production de PANAZOL permet de couvrir les besoins de l'UDI BRIANCE sur la base de besoins moyens.

La situation la plus critique pouvant être envisagée :

- Période de pointe de consommation (période estivale) et donc de production (pas d'excédent de production de LANAUD)
- Restriction du débit de prélèvement sur la Briance au 2/3 du débit autorisé, soit (150 m³/h)

Besoins estimés sur le réservoir de Pouzol en cas de défaillance sur la production de Solignac

- Maintien de la production de SOLIGNAC à hauteur de 150 m³/h soit 3 000 m³/j sur 20 h
- 4 574 m³/jour produit sur SOLIGNAC en période de pointe,

Soit un besoin de 1 574 m³/j d'une autre ressource.

Ces besoins estimés sont ceux équivalents évoqués dans les scénarios de crise avec un apport potentiel de 1500 m³/j par l'interconnexion au réservoir de MONTPLAISIR.

Solutions :

- Apport de 1 500 m³/jr par Limoges Métropole depuis le réservoir de MOISSAC (en cours de programmation)
- Apport de 1 500 m³/jr par Limoges Métropole sur les réservoirs des CAILLOUX (interconnexion existante)

Besoins estimés sur le réservoir de pouzol en cas de défaillance sur la production de Solignac et des Crozes

UDI LES CROZES : Données de Fonctionnement

Communes	Unités	UDI LES CROZES
Nombre d'abonnés (A)		3 774
Production (B)	m ³ /an	318 700
Achat (C)	m ³ /an	0
Vente (D)	m ³ /an	1 248
Vol. mis en distribution (E = B+C-D)	m ³ /an	317 452
Vol. facturé (F)	m ³ /an	273 103
Vol. perdu (G = E-F)	m ³ /an	44 349
Conso/abonné (F/A)	m ³ /an/ab	72,36
Rendement primaire du réseau (F/E*100)	%	86,02
Besoin journalier (E/365)	m ³ /j	870
Besoin journalier de pointe	m ³ /j	1 470
Capacité de production (* = capacité de pompage)	m ³ /j	1 650 (75 m ³ /h * 22h)
Capacité de stockage	m ³	3 100

Au-delà de ce point, nous pouvons simuler simultanément une défaillance simultanée sur les UDI les CROZES (Qpte : 1470 m³/j) et SOLIGNAC. Cela nécessite un apport supplémentaire de 3 044 m³/j.

Solutions :

Transfert de l'excédent de production de la station de PANAZOL via le réservoir de POUZOL (existant)

Apport de 1 500 m³/jr par Limoges Métropole depuis le réservoir de MOISSAC (en cours de programmation)

Apport de 1 500 m³/jr par Limoges Métropole sur les réservoirs des CAILLOUX (interconnexion existante)

NOTA : cette solution permet également de répondre aux besoins de l'EX SIAEP de NEXON de l'ordre de 600 m³/jr si les productions locales sont arrêtées.

Scénarios de crise :

Analyse des risques de défaillance de la production et du réseau d'adduction réalisé avec la modélisation hydraulique du réseau AEP

Cas	Problème	Solution apportée	Autonomie de distribution en moyenne
1	Pollution sur la Vienne	Alimentation de secours par LIMOGES METROPOLE (Retour par conduite d'eaux brutes)	Autonomie de 4 h sur l'usine le temps de basculer sur une autre ressource (intégration du volume bache eau filtrée).
2	Arrêt de la production : pollution sur toutes les ressources (VIENNE + BEAUNE), problème de traitement	Mode secours avec apport de l'usine de Solignac (2500 m3/j) + 1 500 m3/jr via MONTPLAISIR par LIMOGES METROPOLE	Autonomie de 13 h sur la chaîne entre R1, R5 et R7 – La bache au sol du BAS MORY permet un retour vers R5 et R1 de l'eau produite à SOLIGNAC
3	Arrêt du pompage d'eau traitée de Lanaud	Mode secours avec apport de l'usine de Solignac (2500 m3/j) + 1 500 m3/jr via MONTPLAISIR par LIMOGES METROPOLE	Autonomie de 13 h sur la chaîne entre R1, R5 et R7 La bache au sol du BAS MORY permet un retour vers R5 et R1 de l'eau produite à SOLIGNAC
4	Casse sur un des deux refoulements entre l'usine et R1	Refoulement sur une conduite – débit réduit : 300 m3/h	Autonomie de 13 h sur la chaîne entre R1, R5 et R7
5	Casse sur une des deux conduites entre R1 et R5	Alimentation par une seule conduite	Autonomie de 13 h sur la chaîne
6	Casse sur une des deux conduites entre R5 et R7	Alimentation par une seule conduite	Autonomie de 13 h sur la chaîne
7	Arrêt de la Production à SOLIGNAC	Alimentation de secours par la station de PANAZOL via R7 et l'accélérateur de PATISSOU (SOLIGNAC)	Autonomie de 10 h sur l'usine le temps de basculer sur une autre ressource (intégration du volume bache eau de 1000 m3).

A partir de la modélisation du réseau AEP, voici l'autonomie obtenue après intégration de la bache au sol au BAS MORY de 2000 m³ à proximité de TERCIE.

Bache au sol du BAS MORY avec une capacité de stockage de 2 000 m³					
Ouvrages	Capacité de stockage actuel (en m3)	Débit aval moyen (m3/j)	Autonomie (heures)	Débit aval moyen en mode dégradé (m3/jour)	Autonomie en mode dégradé (heures)
R1 LOUDOUNGNOUX	300	3 645	2	565	13
R5 TERCIE + Bache au sol	3 000	7 100	10	3 038	24

Pollution de la ressource Vienne : Arrêt de la production de Panazol

En cas d'impossibilité de prélèvement en période de vidange ou suite à une pollution de la VIENNE, un secours de l'alimentation en eaux brutes de la station de traitement du Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE peut être assuré par la Communauté Urbaine via l'interconnexion sur la conduite de 800 mm avec un retour des eaux brutes de BEAUNE.

Les actions :

1. Détection de la pollution par la station d'alerte ou au niveau de la prise d'eaux,
2. Mise à l'arrêt de la production de la station de PANAZOL avec fermeture de la vanne papillon au niveau du barrage,
3. Appel service de LIMOGES METRPOLE (service de la BASTIDE) pour mise en service du retour d'eaux brutes après vérification des teneurs en cyanobactéries,
4. Lancement du rinçage de la conduite Ø 800 Acier par les services de la Ville de LIMOGES,
5. Manœuvre du by-pass à l'entrée de l'usine de PANAZOL pour passage des eaux brutes via la vanne de régulation modulaire.

Pour réaliser les actions 1 + 2 + 3 + 4 + 5 : en moyenne 12 heures dont 8 heures pour rincer la conduite.

Maintien de la distribution :

Cette possibilité de retour d'eaux brutes de LIMOGES METRPOLE permet de basculer sur une autre ressource et ainsi d'assurer la continuité de la production d'eau potable par la station de PANAZOL (ajustement de la filière en fonction de la qualité des eaux brutes de BEAUNE).

Néanmoins lors des échanges du comité de pilotage sur le volet « continuité de la distribution d'eau potable » pendant les travaux des différentes vidanges, l'Agence Régionale de la Santé de la HAUTE VIENNE rappelle que toutes les retenues d'eau et notamment celle de BEAUNE sont impactées cycliquement par les cyanobactéries les rendant inexploitable pour la production d'eau potable. Ainsi, le secours du Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE, constitué par le retour des eaux brutes de BEAUNE, pose question pendant ces périodes où les ressources en eaux sont limitées, voire insuffisante en cas de dégradation globale.

Cette remarque, soulignée par le secrétaire général de la Préfecture, fait état qu'aucune solution de sécurisation de la ressource en eau du Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE n'est envisageable et que les secteurs les plus critiques sont constitués par les communes de PANAZOL et de FEYTIAT. A ce titre, la nouvelle bache au sol du BAS MORY permet ce retour d'eau traitée depuis la station de SOLIGNAC.

Ce point faisait partie des prescriptions des services de l'Etat dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de distribuer l'eau produite à la station de traitement de PANAZOL, délivré le 4 juillet 2014.

SOLUTION REALISEE : RENFORCEMENT DU STOCKAGE EN TETE DU RESEAU D'ADDUCTION

Suite à ces remarques, le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE a souhaité sécuriser l'approvisionnement en eau potable :

Les actions du Syndicat :

- 2015 : construction d'une bache de stockage de 2000 m³ permettra, en cas d'arrêt ponctuel de la production d'eau potable, de continuer à desservir un départ important vers la commune de PANAZOL pris directement sur le refoulement de la station en amont des réservoirs. Le temps de séjour actuel est très faible surtout en période de fort tirage. La mise en service de la nouvelle bache de stockage d'eau traitée de 2000 m³ sur le site de PANAZOL a permis d'augmenter l'autonomie de stockage de 3 à 4 heures.
- 2016 – 2017 : modernisation et rénovation de la station de reprise de PANAZOL avec asservissement des pompes aux différents besoins (services en route, réservoirs R1 et R5).
- 2019-2020 : construction d'une bache au sol de 2000 m³ à proximité de R5 avec station de reprise pour maintenir l'alimentation de R6 (les CHEVAILLES – BOISSEUIL) et R7 (Grande COUTURE DE POUZOL – SOLIGNAC). L'autonomie de stockage apportée par cette solution permet ainsi de répondre à la notion de continuité de la distribution d'eau potable en cas de problème sur la production d'eau potable.

En effet, l'autonomie de stockage supplémentaire autorise :

- La mise en service du retour d'eaux brutes de Limoges Métropole sur l'usine de PANAZOL
- Et/ou le basculement de la production de SOLIGNAC sur une partie de l'Unité de Distribution de PANAZOL via l'interconnexion entre les deux unités de production au réservoir de POUZOL (commune de SOLIGNAC),
- la possibilité de mise en charge du réservoir sur tour (R5) par la station de pompage de la future bache au sol de 2000 m³ permettant de distribuer de l'eau issue de SOLIGNAC sur les communes de PANAZOL et FEYTIAT,
- la distribution directe sur la commune de PANAZOL,
- l'isolement des réservoirs et l'utilisation des stockages disponibles pour desservir les secteurs de desserte,
- **l'ouverture de l'interconnexion aux réservoirs de MONTPLAISIR (commune d'ISLE) représentant un apport de 1500 m³/jr par LIMOGES METROPOLE sur les communes d'ISLE, CONDAT sur VIENNE et AIXE sur VIENNE.**

Remarque : Ce renforcement de stockage de 2000 m³ permet de garantir une autonomie de 24 heures sur l'ensemble de l'Unité de Distribution de LANAUD en cas d'arrêt de la production de la station de traitement de PANAZOL.

Pollution de la ressource Briance ou impossibilité de prélèvements en BRIANCE : Arrêt de la production de Solignac

Actuellement, les stations de production de PANAZOL (600 m³/h) et de SOLIGNAC (250 m³/h) disposent d'une interconnexion au réservoir de Grande Couture de POUZOL à SOLIGNAC. Cela permet, en cas de pollution de la BRIANCE et/ou arrêt de la production de SOLIGNAC, de garantir le maintien de la distribution sur l'UDI BRIANCE et celle de BRIANCE/Les CROZES à raison de 2500 m³/j.

Les actions :

1. Détection de la pollution au niveau de la station,
2. Mise à l'arrêt de la production de la station de SOLIGNAC avec fermeture de la vanne d'entrée à l'usine,
3. Arrêt du refoulement vers Grande Couture de POUZOL et ouverture du by-pass à l'intérieur du réservoir,
4. Mise en service de l'accélérateur de PATISSOU (commune de SOLIGNAC) pour refoulement jusqu'au réservoir de tête de PLANTADIS (commune de NEXON),

Pour réaliser les actions 1 + 2 + 3 + 4 : en moyenne 8 heures.

Maintien de la distribution :

Le maintien de la distribution sera possible avec un basculement d'une partie de la production de PANAZOL sur l'Unité de Distribution de SOLIGNAC à hauteur de 2500 m³/j. Lors de ce basculement, la nouvelle bache au sol de 3000 m³ permettra de

tamponner les besoins en pointe avec un maintien de la distribution sur les 2 UDI pour obtenir une autonomie de 24 heures en mode dégradé.

En cas d'arrêt de la production de SOLIGNAC :

- le basculement de la production de PANAZOL sur tout ou partie de l'Unité de Distribution de SOLIGNAC via l'interconnexion entre les deux unités de production au réservoir de POUZOL (commune de SOLIGNAC).
- l'ouverture de l'interconnexion de MONTPLAISIR avec la Ville de LIMOGES pour assurer un apport de 1 500 m³/j supplémentaires sur les communes d'ISLE, de CONDAT sur VIENNE et d'AIXE sur VIENNE.
- L'ouverture de l'interconnexion avec le réservoir SUD de LIMOGES METROPOLE pour assurer un apport de 1 500 m³/jr sur le réservoir de POUZOL.

Dans le cadre de cette dernière, au-delà de ce qui vient d'être évoqué, le Syndicat VBG dispose d'une station d'alerte et d'une bache d'eaux brutes de 500 m³ au niveau de la prise d'eaux brutes du VIGEN. Cela permet d'avoir une autonomie de 2 heures en cas de pollution de la BRIANCE.

Interconnexion de MONTPLAISIR :

Les différents scénarios envisagés avec un arrêt de la production de Panazol ou de Solignac nécessitent un apport d'une autre ressource de l'autre de 1 500 m³/j en période de pointe. A ce jour, l'interconnexion existante avec la Communauté Urbaine au rond-point de Chez FAGOIS sur la commune d'ISLE n'apporte aucune sécurité d'approvisionnement sur les volumes souhaités. Une autre interconnexion de capacité suffisante doit être envisagée pour pouvoir assurer la continuité de service en cas de défaillance sur un des deux points de production.

Principale interconnexion de secours

Une interconnexion de secours avec le réseau public d'eau potable de la CU de Limoges Métropole (Station de traitement de La BASTIDE) au lieu-dit « Chez FAGOIS », à proximité des réservoirs d'ISLE permet l'importation ponctuelle. Cette interconnexion était par ailleurs utilisée depuis le mois de juin 2002 pour exporter éventuellement de l'eau potable vers le secteur hospitalier de la Ville de LIMOGES (1 500 m³/j).

Suite aux derniers échanges avec les services de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, il s'avère que les capacités hydrauliques de cette interconnexion sont bien inférieures que les chiffres annoncés. L'alimentation de ce secteur présente des difficultés techniques de par la présence du Centre hospitalier de Limoges qui risque, à terme, nécessiter la construction d'un stockage supplémentaire au Puy La Rodas sur LIMOGES.

SOLUTION EN COURS DE PROGRAMMATION : INTERCONNEXION DE SECOURS AU RESERVOIR DE MOISSAC DE LM

Défaillance simultanée sur la production de Solignac et des Crozes : Arrêt de la production de Solignac et des Crozes

Actuellement, les stations de production de PANAZOL (600 m³/h) et de SOLIGNAC (250 m³/h) disposent d'une interconnexion au réservoir de Grande Couture de POUZOL à SOLIGNAC. Cela permet, en cas de pollution de la BRIANCE et/ou arrêt de la production de SOLIGNAC, de garantir le maintien de la distribution sur l'UDI BRIANCE et celle de BRIANCE/Les CROZES à raison de 3044 m³/j.

Les actions :

1. Détection de la pollution au niveau des stations,
2. Mise à l'arrêt de la production des stations de SOLIGNAC et des CROZES avec fermeture de la vanne d'entrée aux usines,
3. Arrêt du refoulement vers Grande Couture de POUZOL et ouverture du by-pass à l'intérieur du réservoir et arrêt du refoulement vers THEULET avec réalimentation du bassin arédien par l'accélérateur des RIEUX (déjà en fonctionnement)
4. Mise en service de l'accélérateur de PATISSOU (commune de SOLIGNAC) pour refoulement jusqu'au réservoir de tête de PLANTADIS (commune de NEXON),

Pour réaliser les actions 1 + 2 + 3 + 4 : en moyenne 8 heures.

Maintien de la distribution :

Le maintien de la distribution sera possible avec un basculement d'une partie de la production de PANAZOL sur l'Unité de Distribution de SOLIGNAC et des CROZES à hauteur de 3044 m³/j. Lors de ce basculement, la nouvelle bache au sol de 3000 m³ permettra de tamponner les besoins en pointe avec un maintien de la distribution sur les 2 UDI pour obtenir une autonomie de 24 heures en mode dégradé.

En cas d'arrêt de la production de SOLIGNAC et des CROZES :

- le basculement de la production de PANAZOL sur tout ou partie de l'Unité de Distribution de SOLIGNAC via l'interconnexion entre les deux unités de production au réservoir de POUZOL (commune de SOLIGNAC).
- l'ouverture de l'interconnexion de MONTPLAISIR avec la Ville de LIMOGES pour assurer un apport de 1 500 m³/j supplémentaires sur les communes d'ISLE, de CONDAT sur VIENNE et d'AIXE sur VIENNE.
- l'ouverture de l'interconnexion avec le réservoir SUD de LIMOGES METROPOLE pour assurer un apport de 1 500 m³/jr sur le réservoir de POUZOL.

Néanmoins le stockage R7 de POUZOL de 400 m³ ne dispose pas d'une autonomie suffisante pour couvrir les défaillances évoquées ci-dessus et ainsi permettre les transferts d'excédents de production sur les UDI BRIANCE et des CROZES. Il en est de même si des volumes complémentaires de transfert sont nécessaires sur le secteur SUD du SYNDICAT pour compenser ou se substituer à un déficit des ressources en eau souterraine existantes (RILHAC LASTOURS, EX SIAEP DE NEXON, LA MEYZE, LADIGNAC LE LONG)

SOLUTION PROJETEE : RENFORCEMENT DU STOCKAGE EN TETE AU NIVEAU DE L'INTERCONNEXION DES UNITES DE DISTRIBUTION DE LANAUD ET DE BRIANCE « POUZOL » COMMUNE DE SOLIGNAC

Suite à ces remarques, le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE a souhaité sécuriser l'approvisionnement en eau potable :

Voici l'autonomie obtenue après intégration de la bache au sol à POUZOL de 3000 m³ à proximité de R7 :

Numérotation des ouvrages	APPELATION des ouvrages	Capacité - Ouvrage seul en m ³	Débit aval (m ³ /j)	Autonomie (heures)
R07 + Nouvelle Bache R07 bis avec station de	Grande COUTURE de POUZOL	3 400	5 762	14,16

Cette autonomie de stockage passe à 24 heures au niveau de POUZOL en mode dégradé. Ce mode dégradé tient compte notamment de l'ouverture des interconnexions à MONTPLAISIR (1500m³/jr) et à MOISSAC (1500 m³/jr).

Remarque : Ce renforcement de stockage de 3000 m³ permet de garantir une autonomie de 24 heures sur l'ensemble de l'Unité de Distribution de BRIANCE et des CROZES en cas d'arrêt de la production de la station de traitement de SOLIGNAC et de la station de traitement des CROZES

DESCRIPTIF DU PROJET DE RENFORCEMENT DU STOCKAGE A POUZOL AU NIVEAU DE L'INTERCONNEXION DES UDI DE LANAUD ET DE BRIANCE

Compte tenu du changement climatique, dans le cadre de la gestion de ces crises, le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE souhaite sécuriser l'approvisionnement en eau potable des Unités de Distribution de SOLIGNAC et des CROZES.

En effet, la construction d'une bache de stockage de **3 000 m³** avec station de reprise permettra, en cas d'arrêt ponctuel de la production d'eau potable sur l'une des deux usines, de continuer à desservir les deux tiers des usagers du Syndicat.

L'autonomie de stockage apportée par cette solution permet ainsi de répondre à la notion de continuité de la distribution d'eau potable en cas de problème sur la production.

Cette bache de 3000 m³ permet d'avoir une autonomie de 24 heures sur l'UDI BRIANCE et l'UDI des CROZES nécessaire au maintien de la distribution dans l'éventualité d'une indisponibilité de la ressource en eau ou d'un accident sur les équipements d'alimentation du réseau : pollution de l'eau brute ou arrêt du prélèvement alimentant la station de traitement, pannes d'origine diverse de la station de reprise, rupture d'une conduite d'adduction.

Les réserves de sécurité ont été dimensionnées sur la base de l'évaluation du risque et de la durée probable du dysfonctionnement.

- En cas d'arrêt de la production de SOLIGNAC : basculement de la production de PANAZOL sur tout ou partie de l'Unité de Distribution de SOLIGNAC via l'interconnexion entre les deux unités de production au réservoir de POUZOL (commune de SOLIGNAC).

Fonctionnement actuel du réseau –UDI PANAZOL (LANAUD)

A partir du pompage d'eau traitée de l'usine de PANAZOL, deux conduites en FONTE D.N. 300 mm sur 2 000 ml environ alimentent le réservoir R1 (LOU DOUGNOU, commune de PANAZOL). Ces conduites se prolongent en D.N. 350 et 400 mm

sur 3 500 ml pour alimenter le réservoir R5 (TERCIE, commune de FEYTIAT) et le réservoir R5 bis (le Bas MORY commune de FEYTIAT).

A partir du réservoir R1, le réservoir R2 est alimenté gravitairement et le réservoir R3 par la station de pompage PR1.

Entre les réservoirs R1 et R5, **un service en route important correspond à la ville de PANAZOL.**

A partir des réservoirs R5 et R5bis sont alimentés :

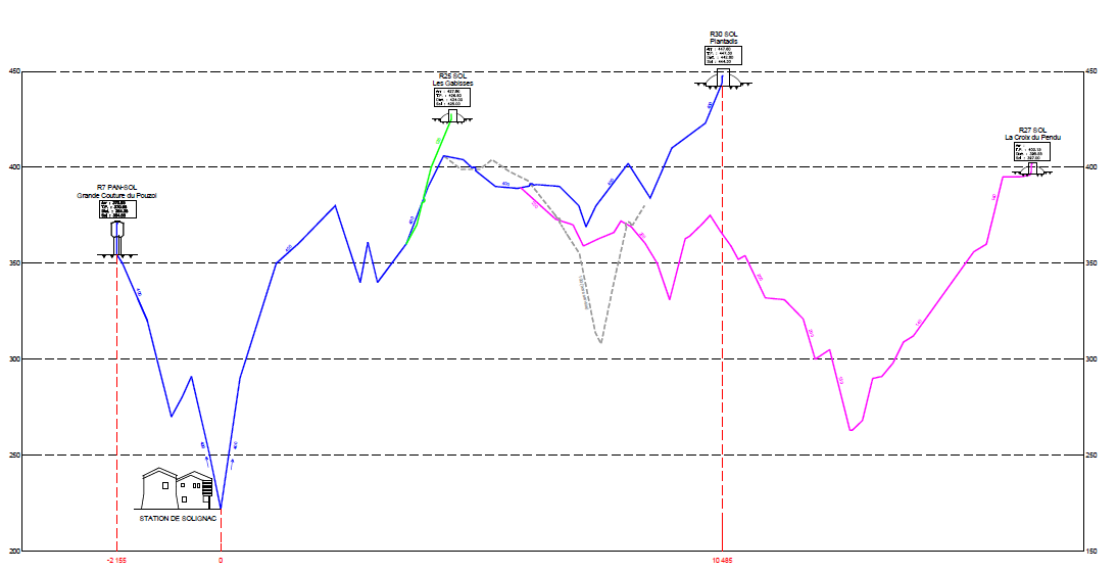
- le réservoir R6 (les CHEVAILLES, commune de BOISSEUIL) via la station d'accélération ACC1 (devant LES ROCHES, commune de FEYTIAT),
- un service en route important,
- les réservoirs R7 et R19 alimentant lui-même R20. Une double conduite alimente R7.

La distribution après le réservoir R7 se sépare en deux avec une branche vers ISLE - AIXE/VIENNE (R9, R10, R11) et une branche vers BOSMIE – BURGNAC (R17, R18 et R12).

Fonctionnement actuel du réseau –UDI BRIANCE (SOLIGNAC)

A partir du pompage d'eau traitée de l'usine de SOLIGNAC, deux conduites en FONTE D.N. 400 mm alimentent le réservoir R7 (POUZOL, commune de SOLIGNAC) et le réservoir de PLANTADIS (Commune de NEXON).

Le pompage est dimensionné pour être en adéquation avec la capacité de l'usine de 250 m³/h et en fonction des besoins en eau vers Pouzol et vers Plantadis :



- Un débit de pompage à 250 m³/h vers le service de Pouzol avec 1 en fonctionnement + 1 en secours installé
- Un débit de pompage à 250 m³/h vers le service de Plantadis avec 1 en fonctionnement + 1 en secours installé

Les pompes sont sur variation de vitesse afin de pouvoir fonctionner à un débit minimum de 125 m³/h.

L'usine peut être secourue par l'usine de Panazol par le retour d'eau depuis Pouzol (R7) dans la bache d'eau traitée et avec le stockage d'eau traitée de 1000 m³ sur la station de traitement.

L'alimentation vers Plantadis se fait avec le pompage de reprise de l'usine via le retour gravitaire de Pouzol vers la bache d'eau traitée de l'usine de Solignac.

Actuellement, ce secours est envisageable sur une courte durée pour l'entretien des ouvrages.

Fonctionnement actuel :

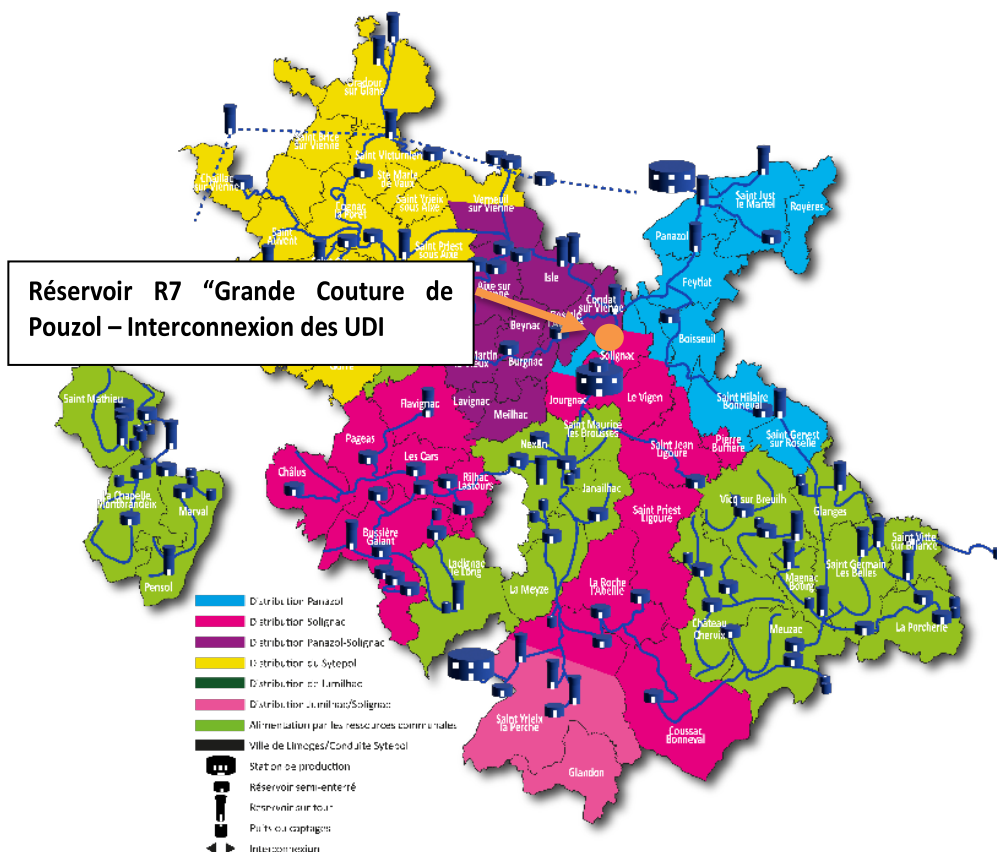
Les différents services actuels sont les suivants :

- Cas 1 : Service vers Pouzol PN 25 bars
- Cas 2 : Service vers Plantadis PN 40 bars (PN 25 bars actuellement)
- Cas 3 : Alimentation gravitaire depuis Plantadis vers Pouzol avec by pass et vanne électrique
- Cas 4 : Alimentation gravitaire depuis Pouzol vers l'usine de Solignac avec stabilisateur

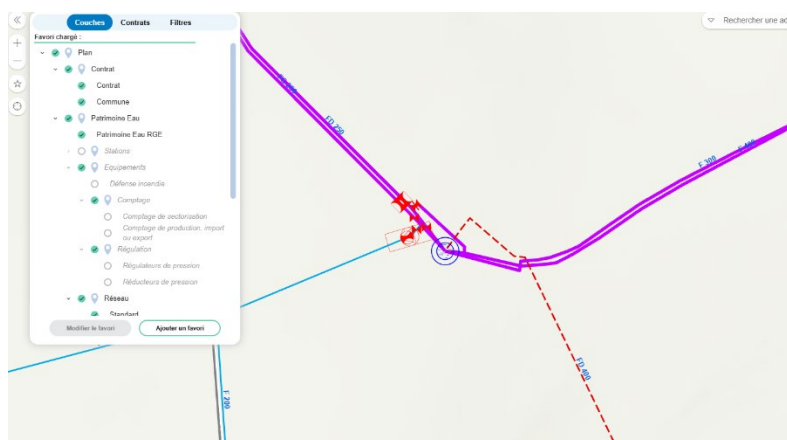
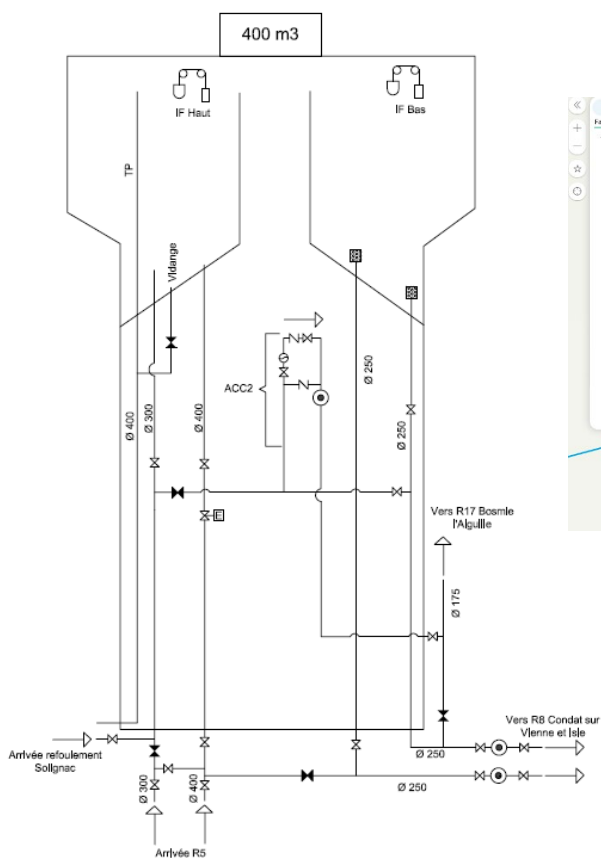
R7 : RESERVOIR D'INTERCONNEXION DE L'UDI LANAUD ET DE L'UDI BRIANCE :

Les canalisations structurantes issues de Panazol sont en DN 300 à 500 doublées jusqu'au R7 Grande Couture du Pouzol, où elles se scindent en deux branches : deux DN 250 vers Isle et Aixe sur Vienne, et un DN 200 vers Bosmie l'Aiguille et Beynac.

Depuis Solignac, deux départs structurants sont identifiés : l'un en DN 400 vers R7 Grande Couture du Pouzol, l'autre en DN 400 vers R30 Plantadis. De ce dernier réservoir, on compte à nouveaux deux branches, l'une en DN 250 desservant tout le quart sud-ouest du Syndicat (Bussière Galant, Châlus, Pageas, les Cars, Flavignac), l'autre en DN 300 venant mailler avec la production des CROZES pour alimenter tout le quart sud-est (de Saint Priest Ligoure à Glandon).

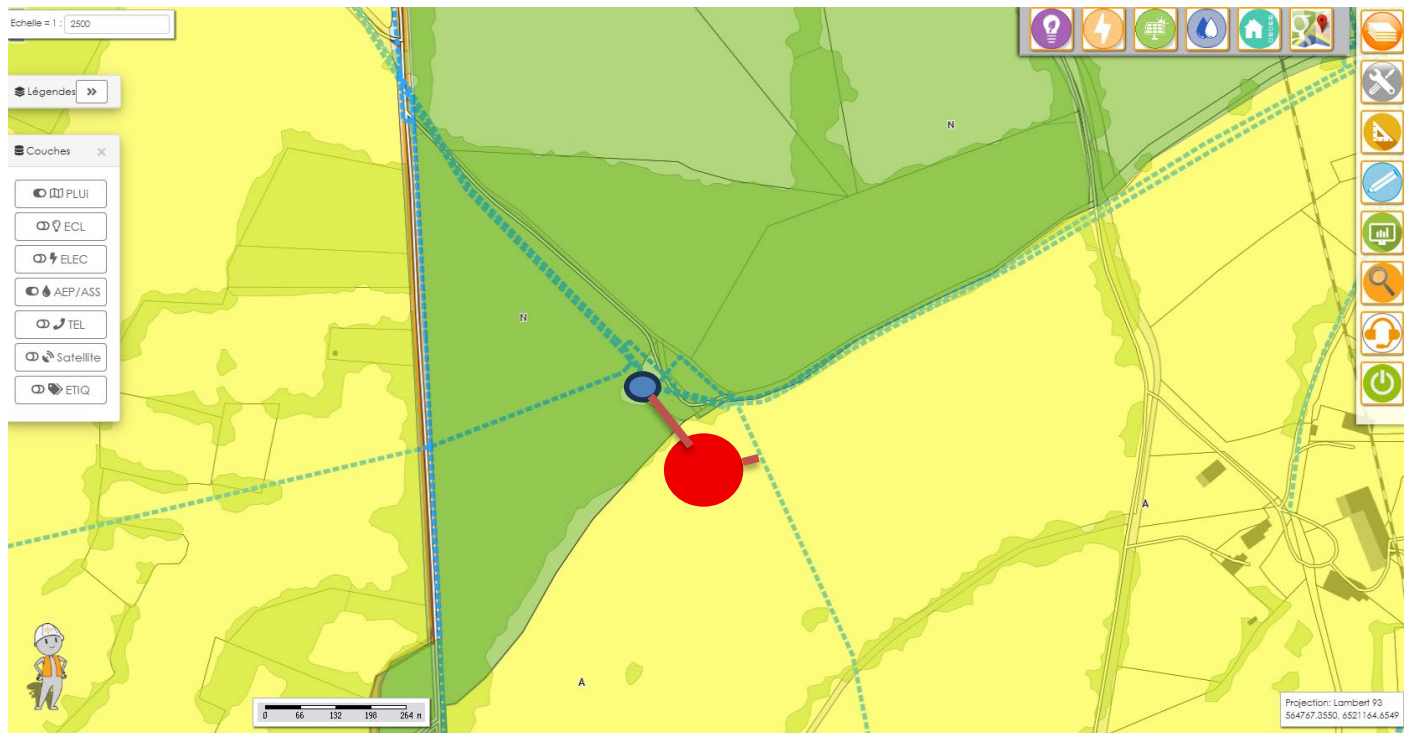


Réservoir R7 existant



Création d'une bâche de stockage d'eau traitée de 3000 m³ avec station de reprise

Site prévisionnel pour l'implantation de la future bâche au sol de 3000 m³



Fonctionnement projeté :

Il est prévu d'augmenter le stockage en tête de réseau, au niveau du réservoir de POUZOL R7, sous forme d'une bâche au sol avec station de reprise. Cette conception permet de s'affranchir d'un réservoir sur tour nécessitant un coût d'investissement plus important.

La localisation de cette bâche sera à proximité du réservoir R7 où un terrain agricole existe. Ce terrain nécessite la pose des conduites d'adduction à partir de celles existantes venant de l'UDI de LANAUD depuis entre R5 bas (Le BAS MORY) et la conduite de la station de SOLIGNAC.

Les réservoirs de tête au niveau de l'interconnexion des UDI seront donc constitués de :

- R7 sur tour (400 m³) alimentant les départs de BOSMIE et CONDAT sur VIENNE
- Nouvelle bâche de R7 bis (3000 m³) alimentant avec un surpresseur : R7 bis, les différents départs BOSMIE et CONDAT (distribution après le réservoir R7 se sépare en deux avec une branche R9, R10, R11 et une branche R17, R18 et R12) et en gravitaire la bâche d'eau traitée de la station de SOLIGNAC.

Ceci nécessite les modifications suivantes :

Au niveau du réservoir de R7 « Tour » : By-pass du réservoir de R7 avec mise en place de vannes manuelles

Sur les conduites d'adduction : Piquage sur l'alimentation vers R7 tour sur les deux conduites et piquage sur la conduite d'adduction venant de la station de SOLIGNAC.

La construction de la nouvelle bâche de 3000 m³, comprendra les éléments suivants :

- Une bâche circulaire en béton armé semi-enterrée, Ø 28 m, hauteur d'eau 5 m
- Une chambre de pompage avec deux pompes en fourreau, armoire électrique, ballon de régulation
- Conduite d'alimentation de la bâche, conduite de refoulement, vidange, trop-plein
- Voirie d'accès en enrobé avec bordures, voirie empierrée autour de l'ouvrage, clôture, espaces verts.

Le pompage devra être dimensionné pour remplacer le réservoir sur tour de R7. En fonctionnement normal, il fonctionnera en surpresseur avec variateur de vitesse et ballon de régulation pour alimenter le réservoir R7 tour pour maintenir le fonctionnement gravitaire prioritairement ou, en période de pointe de consommations, tous les consommateurs aval : à savoir, après le réservoir R7 se sépare en deux avec une branche R9, R10, R11 et une branche R17, R18 et R12.

En fonctionnement de secours, il permettra de renvoyer de l'eau vers la bâche d'eau traitée de SOLIGNAC gravitairement, en provenance de R5 bas et de refouler de l'eau vers R5bas en provenance de l'usine de SOLIGNAC.

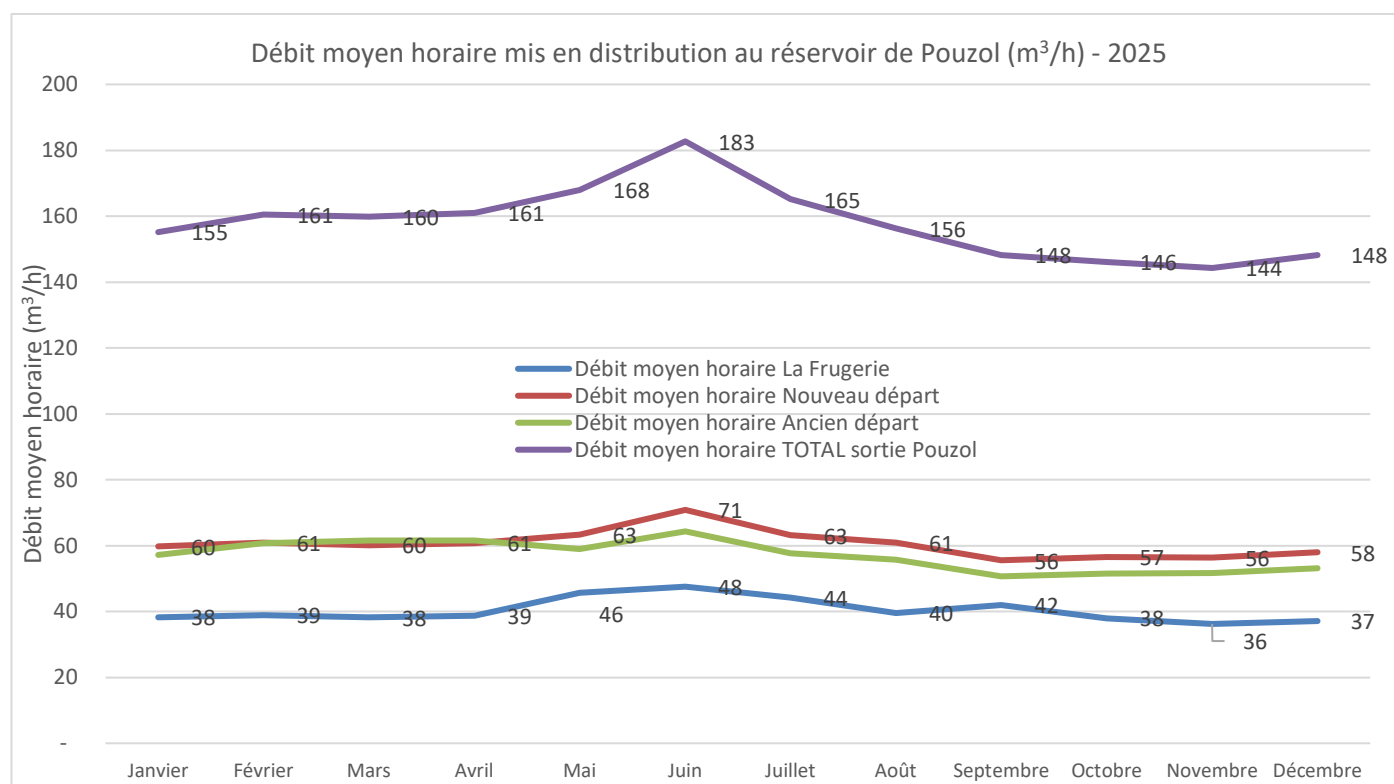
Pré-dimensionnement :

- Volume journalier moyen actuel à relever : 3 400 m³
- Volume journalier de pointe actuel à relever : 5 100 m³ (coefficient de pointe de 1,5)
- Volume journalier de pointe futur à relever : 5 100 m³ (coefficient de pointe de 1,5)
- Temps de pompage : 20 h
- Débit de fonctionnement usuel : 255 m³/h (à confirmer)
- Côte TN R7tour : 352,87 mNGF
- Côte TP R7 tour : 370,6 mNGF
- Côte TN bache R7bis : 354 mNGF
- Hauteur géométrique : 16,6 m

Fonctionnement normal :

Les deux réservoirs sont alimentés directement par le pompage d'eau traitée de l'usine de PANAZOL. Le surpresseur au niveau de la bache au sol alimente le réservoir R7 tour prioritairement et les autres départs en cas de forte demande.

- La plage de débit varie :



Distribution POUZOL - 2025	Débit moyen (m³/h)	Débit maximum (m³/h)	Débit minimum (m³/h)
Janvier	155	524	1
Février	161	432	8
Mars	160	495	0
Avril	161	430	1
Mai	168	581	6
Juin	183	592	2
Juillet	165	544	0
Août	156	505	2
Septembre	148	521	1
Octobre	146	514	1
Novembre	144	451	10
Décembre	148	327	19
Annuelle 2025	158	592	0

- Et le remplissage de Grande Couture se fait de 360 à 440 m³/h.

Cela revient donc à déclencher les pompes sur un niveau bas de Grande Couture par un jeu de vanne fermant l'arrivée gravitaire depuis Tercie tour. Et lorsque Grande Couture n'est pas en demande sur son niveau le plus bas, on fonctionne en gravitaire depuis R7 tour.

Le niveau de déclenchement des pompes pourra être réajustée afin d'avoir un temps de séjour dans la bache de 3000 m³ inférieur à 24h et également afin de ne pas faire tourner les pompes plus qu'il n'en faut pour ne pas être trop énergivore.

De plus, il faut également prévoir le point de fonctionnement de ces pompes afin de permettre l'alimentation du des différents départs de R7 tour.

Fonctionnement de secours :

En cas de problème sur l'adduction entre l'usine de PANAZOL et R5, un fonctionnement de secours peut être envisagé. L'usine de Solignac alimente la nouvelle bache au sol de R7, avec un volume journalier de 2 500 m³/j. Les réservoirs en aval de R7 ne sont plus alimentés par l'UDI de PANAZOL. La production de Solignac permet d'alimenter en jour moyen actuel les besoins sur la branche R7 – R5. Le surpresseur de la bache au sol peut renvoyer de l'eau sur R5 abs.

En cas de nettoyage de la bache au sol ou de maintenance sur le surpresseur, le fonctionnement actuel peut être remis en service.

ESTIMATION DES TRAVAUX PROJÉTÉS

	Poste	Prix total
Travaux		
1	Bâche au sol de 3000 m3	1 000 000
2	Chambre de pompage	15 000
3	Equipements (Pompage / Electricité)	260 000
4	Voirie - Clôture	90 000
5	Réseaux : vidange, TP, amenée et départ des réseaux	274 000
	Sous total travaux H.T	1 639 000
Etudes et prestations diverses		
6	Etudes topographiques	5 000
7	Etudes géotechniques	15 000
8	Coordinateur SPS	5 000
9	Contrôle technique	15 000
10	Contrôle extérieur	5 000
11	Dossiers réglementaires (Permis de construire)	5 000
12	Acquisition de terrain	15 000
13	Amenée réseau EDF et FT	25 000
14	Maitrise d'œuvre (5 %)	81 950
15	Divers et imprévus (5 %)	81 950
	Sous-Total H.T. Etudes et prestations diverses	253 900

1 892 900

PLANNING PRÉVISIONNEL

	2027				2028												2029											
SEMAINES	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Consultation Maitrise d'œuvre																												
Choix du maître d'œuvre																												
AVP : Avant Projet																												
- Collecte des données																												
- Etablissement Avant Projet																												
- Consultation études topo, géotec, SPS, CT																												
- Validation AVP																												
PRO : Projet																												
- Etablissement Projet																												
- Etablissement PC																												
- Dépôt PC, instruction et recours																												
ACT : Assistance aux contrats de travaux																												
- Etablissement DCE																												
- Annonce																												
- Remise des offres																												
- Analyse offres																												
- Notification du marché																												
DET : Direction de l'exécution des travaux																												
- Préparation																												
- Bâches																												
- Raccordements																												
- Pompage																												
AOR : Assistance aux opérations de réception																												
- Mise en service																												
- Période observation																												
- Réception																												

Monsieur le Président rappelle que ce projet s'inscrit dans la catégorie d'opération éligible, à savoir « la sécurité d'approvisionnement en eau potable » et plus spécifiquement à la « sécurisation de la ressource en eaux ».

L'investissement s'élève à 1 892 900,00 €uros H.T. et le financement de cette opération pourrait être le suivant :

■ Subventions AELB (50 %) :	946 450,00 €
■ Subventions DETR (20 %) :	378 580,00 €
■ Conseil Départemental de la Haute Vienne (10 %) :	189 290,00 €
■ Autofinancement par le Syndicat (20 %) :	378 580,00 €

Monsieur le Président invite les membres du bureau à délibérer.

Projet de délibération

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n° 2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions,

Considérant que la prise d'eaux brutes dans la BRIANCE au lieu-dit « Pont du VIGEN » sur la commune du VIGEN avec un débit de prélèvement de 250 m3/h représente une des principales ressources destinées à la production d'eau potable sur le Syndicat VBG, soit 24 % des Volumes mis en distribution,

Considérant que le changement climatique entraine des étiages longs et sévères limitant fortement les débits de la BRIANCE pouvant entraîner une restriction du débit de prélèvement,

Considérant les différents scénarios de crise envisagés sur l'unité de production de SOLIGNAC et sur l'unité des CROZES avec la possibilité de mobiliser la ressource de LA VIENNE et une autre ressource, à savoir celle de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, à partir du réservoir SUD des Vergnes de MOISSAC situé sur la commune de FEYTIAT,

Considérant que le réservoir sur tour de POUZOL, d'une capacité de 400 m3, ne dispose pas d'une capacité suffisante pour sécuriser l'interconnexion des Unités de Distribution de LANAUD et de BRIANCE face au changement climatique,

Considérant que ce transfert de ressource nécessite la construction d'une bâche au sol de 3000 m3 et d'une station de reprise à proximité du réservoir R7 tour de POUZOL pour pouvoir bénéficier d'une autonomie suffisante (autonomie de stockage de 24 heures en mode dégradé) pour sécuriser l'approvisionnement en eau des parties EST, SUD et SUD OUEST du Syndicat VBG en cas d'indisponibilité des ressources pour la production d'eau potable sur la Station de SOLIGNAC et sur la station des CROZES

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- Subventions AELB (50 %) : 946 450,00 €
- Subventions DETR (20 %) : 378 580,00 €
- Conseil Départemental de la Haute Vienne (10 %) : 189 290,00 €
- Autofinancement par le Syndicat (20 %) : 378 580,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau, à.....des membres présents :

Article 1 : Décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution de subventions pour le programme prévisionnel de travaux de RENFORCEMENT DU STOCKAGE D'EAU TRAITEE AU NIVEAU DE L'INTERCONNEXION DE L'UDI DE LANAUD ET DE L'UDI BRIANCE POUR SECURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU SYNDICAT VIENNE BRIANCE GORRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE BACHE DE STOCKAGE D'EAU TRAITEE DE 2000 M3 DE CAPACITE UTILE ET D'UNE STATION DE REPRISE - COMMUNE DE SOLIGNAC - LIEU-DIT « POUZOL » - PROGRAMMES 2027-2029 d'interconnexion de secours pour assurer le maintien de l'approvisionnement en eau potable en cas de restriction de prélèvement d'eaux brutes en BRIANCE / GESTION DE CRISE «BRIANCE » FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE- PROGRAMMES 2027-2028 dont le montant total s'élève à 1 892 900 euros HT.

Article 2 : Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2027 et suivants.

H. Demande de subventions pour les travaux de dévoiement et de restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur les secteurs de « La Croix – Les Jarosses » - Commune de MEUZAC – Programme 2027

Le présent Avant-Projet Sommaire 2027 a pour but la présentation des travaux nécessaires au dévoiement et au renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable sur la commune de MEUZAC, à hauteur des lieux dits « La Croix » et « Les Jarosses ».

Actuellement, ces deux hameaux situés au Nord du Bourg, sont alimentés par surpression par une conduite en PE de diamètre DN 32 et 40 mm, depuis la station de traitement du Bourg de Meuzac.

Altimétriquement, il ne serait en effet pas possible d'alimenter certaines des habitations concernées avec une pression convenable, par voie gravitaire depuis le réseau desservi par le réservoir du Bourg.

La conduite actuelle, d'un linéaire total d'environ 400 ml, a été créée en grande partie au sein de parcelles privées désormais occupées par des bois et des aménagements jouxtant des habitations individuelles.



La volonté du Syndicat de remplacer cette conduite est justifiée pour les raisons suivantes :

- Une répétition de réparations de fuite sur ce réseau par notre délégataire depuis désormais plusieurs mois. Ce réseau est relativement vétuste, semble avoir atteint son âge limite et se voit très sollicité par le mode d'alimentation par surpression.
- Le fait qu'une grande partie de son linéaire traverse des parcelles privées, rendant l'accès à la conduite très difficile en cas de réparation à réaliser. Cette conduite passe notamment sous certains aménagements d'habitations existantes (terrasse).
- Le diamètre d'origine de cette conduite est sous-dimensionné au vu du nombre d'abonnés à desservir (8 branchements au total).

De ce fait, le Syndicat VBG envisage de dévoyer et renouveler intégralement cette antenne de réseau.

Une nouvelle conduite sera implantée en accotement de routes départementales puis route communale, afin de rester dans le domaine public. Cela contraint néanmoins le Syndicat à créer un linéaire de réseau plus important (environ 760 ml). Les branchements particuliers existants seront repris. Le tronçon vétuste sera ainsi abandonné.

Afin de dévier ce tronçon de réseau, le Syndicat VBG doit engager les travaux suivants :

- la fourniture et pose de 760 ml de réseau en PVC DEN 63 mm dans l'accotement de la RD7b, puis RD244, puis voie communale VC123 dont une traversée sous chaussée par fonçage (si possible),
- la création de 1 point de vidange et 1 purge d'extrémité,
- la reprise de 6 branchements particuliers au droit de la nouvelle conduite, et la création de 2 nouveaux branchements

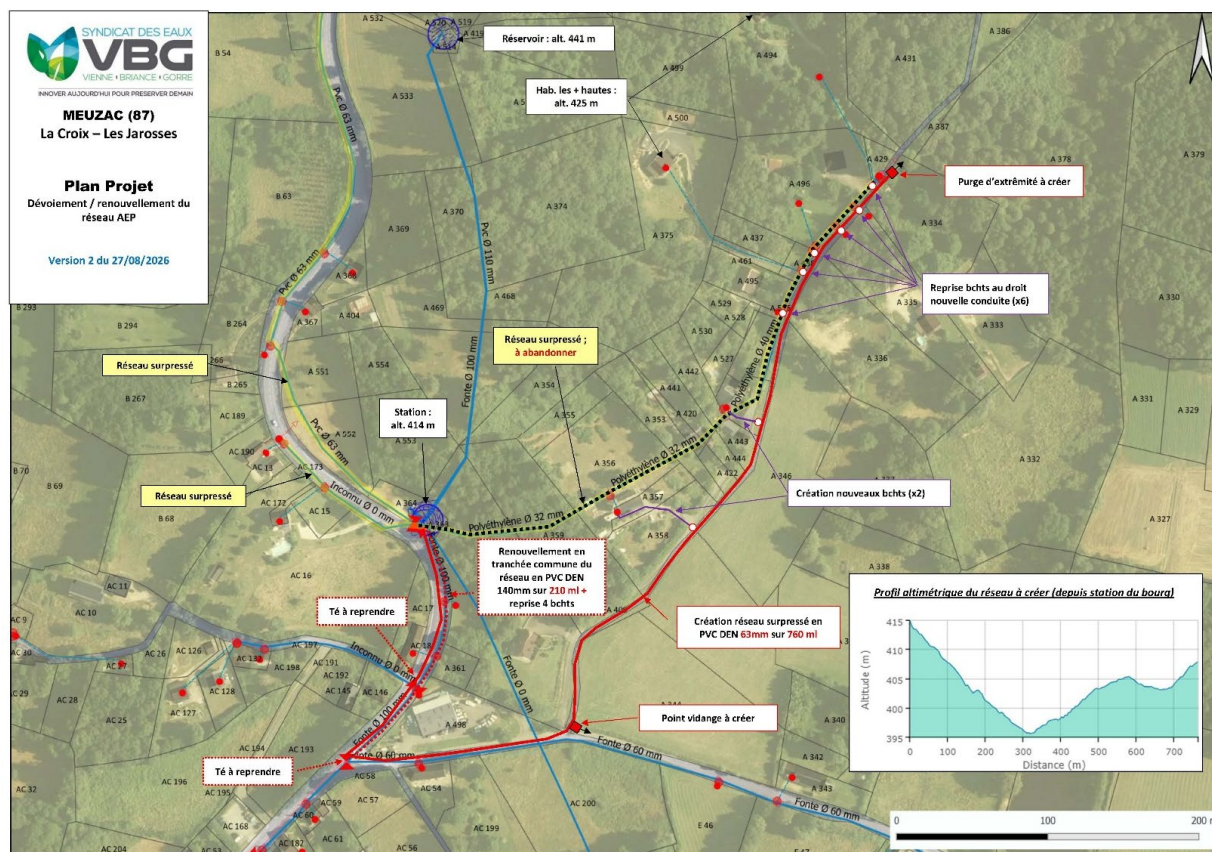
De plus, il est envisagé, dans une tranchée commune le long de l'accotement de la RD7b :

La mise en place de 210 ml de réseau en PVC DEN 140 mm, renouvelant le réseau en fonte DN 100 mm vieillissant,

La reprise de 2 tés de connexion et vannes de sectionnement correspondant aux antennes de réseau desservant la « Grande Boulessie » et celle des « Garaboeufs »,

La reprise de 4 branchements au droit de la nouvelle conduite.

Plan de détail des travaux projetés



Le montant des travaux de canalisations de cette opération de dévoiement et de restructuration de réseau s'élève à 127 619,14 € HT.

MONTANT DE L'OPERATION

Le montant total de l'opérations s'élève à **127 619,14 € HT**.

L'investissement s'élève à 127 619,14 €uros H.T. et le financement de cette opération pourrait être le suivant :

- Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne : 40 % (51 048 €)
- Autofinancement par le Syndicat : 60 % (76 571 €).

RECAPITULATIF		
1	Préparation de chantier	4 910,00 €
2	Terrassement et maçonnerie	72 846,50 €
3	Canalisations	20 440,80 €
4	Robinetterie, fontainerie et accessoires	5 261,00 €
5	Branchements	14 060,00 €
6	Plans et dossiers	1 808,00 €
Montant HT		119 326,30 €
Révision, études annexes, divers et imprévus		8 352,84 €
Montant total HT		127 679,14 €

Concernant ce programme travaux, le Syndicat doit déposer une demande d'aide au Conseil Départemental de la Haute Vienne.

Monsieur le Président invite les membres du bureau syndical à délibérer sur cette demande de subventions.

Projet de délibération

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n° 2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions,

Considérant le programme de travaux nécessaires au dévoiement et à la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur les secteurs de « La Croix – Les jarosses » sur la commune de MEUZAC – Programme 2027 dont le montant total s'élève à 127 619,14 € HT,

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE,

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne : 40 % (51 048 €)

Autofinancement par le Syndicat : 60 % (76 571 €).

Après en avoir délibéré, le Bureau, à.....des membres présents :

Article 1 : Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires au dévoiement et à la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur les secteurs de « La Croix – Les jarosses » sur la commune de MEUZAC – Programme 2027 dont le montant total s'élève à 127 619,24 € HT,

Article 2 : Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2027.